



Rapport annuel 2004-2005

# Sommaire

- 06 Message du Conseil d'Administration
- 08 Les chiffres clés 2004-2005 commentés
- 11 Métiers et histoire
  - 11 - Les métiers
  - 13 - 260 années d'une histoire prestigieuse
- 15 Les activités : bilan et perspectives
  - 15 - Activité Professionnelle :  
les semences potagères pour les acteurs  
de la production légumière
  - 21 - Activité Grand Public :  
les semences potagères et florales  
pour les amateurs de jardinage
- 29 La stratégie : conjuguer développement et responsabilité
  - 29 - Axes stratégiques
  - 30 - La recherche, fondement de l'activité
  - 34 - La croissance internationale, moteur du développement
  - 36 - Une approche marketing et commerciale  
en prise directe avec le terrain
  - 39 - Manager en suscitant l'engagement
  - 42 - Se développer en respectant l'environnement
  - 46 - Anticiper en évaluant les risques
- 49 Le gouvernement d'entreprise
  - 49 - Présentation du Conseil d'Administration
  - 50 - Fonctionnement du Conseil d'Administration
  - 51 - Direction Générale
  - 51 - Comité Exécutif
  - 52 - Conventions avec les mandataires sociaux  
et intérêts des dirigeants
  - 52 - Organes de contrôle
- 53 Vilmorin Clause & Cie et ses actionnaires
  - 53 - Relations avec les actionnaires et les investisseurs
  - 55 - L'action Vilmorin Clause & Cie
  - 58 - Capital et actionnariat
- 62 Cahier des informations financières et légales
  - 63 - Informations juridiques
  - 64 - Informations sur les filiales
  - 68 - Comptes annuels
  - 128 - Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle
  - 136 - Responsabilité du document de référence  
et table de concordance
- 138 Glossaire\*
- 140 Informations concernant le document de référence

Édition : Direction  
des Opérations Financières  
Vilmorin Clause & Cie

Conception, création, réalisation :  
(Japa)<sup>corporate</sup> +33 (0)4 73 28 20 20

Impression : FOT

Crédit photos : © Marie-Christine  
BRAND-DAUNAY / INRA,  
Vilmorin Clause & Cie et ses filiales,  
François BERRUÉ,  
Japa - Pierre et Julien SOISSONS.

\* Les mots définis dans le glossaire figurent en italique dans ce rapport.

## Vilmorin Clause & Cie en bref

Leader mondial dans l'amélioration  
des semences potagères et florales  
dédiées à l'alimentation  
et à l'embellissement du cadre de vie



Un cœur de métier centré sur la création,  
la production et la commercialisation  
de semences potagères et florales  
à destination de deux marchés :

**Le Grand Public,  
amateur de jardinage**

**N°1 mondial**



**Les Professionnels  
de la production légumière**

**N°2 mondial**

Une gamme de produits riche de **plus de 30 espèces potagères** parmi les plus consommées au monde et des centaines de variétés florales complétées pour le Grand Public par des produits de jardinage et des accessoires pour animaux de compagnie.

**Plus de 2800 salariés répartis dans 22 pays**  
sur tous les continents.

# Vilmorin Clause & Cie en bref

Une stratégie fondée  
sur trois axes :

**La recherche**, fondement du métier de semencier

**13 % du chiffre d'affaires** Professionnel  
investis dans la recherche en 2004-2005.

**Le développement international**,

moteur de l'activité, pour assurer croissance  
et répartition des risques

**70 % du chiffre d'affaires** total  
réalisés hors de France en 2004-2005.

**L'innovation et les marques**

en Grand Public, gages de confiance

Un portefeuille de

**plus de 30 marques**  
**prestigieuses.**



**Des valeurs éthiques fortes et pérennes**,

issues de l'histoire de la société et visant  
au meilleur équilibre entre respect des hommes  
et de leur cadre de vie et création de valeur.


Un actionnaire de référence, attaché aux mêmes valeurs  
et garant d'une stratégie durable :

**Limagrain**, quatrième groupe semencier mondial.

Une valeur boursière à vocation européenne,  
caractérisée par un **rendement global**  
**constant et attractif.**

Une rentabilité en croissance  
de plus de 70 % depuis 2000-2001.

# Cultivons le goût de la vie



Forte d'une recherche innovante, d'une large implantation internationale et de marques prestigieuses, Vilmorin Clause & Cie affirme son leadership mondial dans le domaine de la création botanique destinée aux marchés de la production légumière et du jardinage.

Jour après jour, Vilmorin Clause & Cie conforte ses positions et poursuit sa stratégie en s'attachant à respecter une vision éthique de son développement.

**Cultiver le goût de la vie**, c'est s'engager à mettre en œuvre une philosophie privilégiant l'innovation, la qualité de vie, ainsi que le respect des hommes et de l'environnement.

Ces thèmes qui alimentent la recherche et la création botanique inspirent également la création artistique. Vilmorin Clause & Cie a ainsi demandé à des artistes – un comédien, une danseuse, une plasticienne, une costumière, un auteur et un photographe – de s'exprimer sur certains de ses engagements, en les mettant en scène au travers des cinq actes d'une pièce de théâtre.

C'est leur vision, sur des thèmes essentiels tels que : la qualité alimentaire, le cadre de vie, la recherche et la biodiversité, le développement international ainsi que l'innovation et les marques Grand Public, que vous pouvez découvrir en visitant la galerie sur ce même site Internet.





De gauche à droite et de haut en bas :  
Jean-Paul FAURE, François HEYRAUD,  
François DELOCHE, Raoul FAURE,  
Jean-Denis POULET, Daniel CHÉRON  
et Gérard RENARD

## Profitabilité au beau fixe

Vilmorin Clause & Cie a connu, cette année encore, une très nette amélioration de sa rentabilité (+ 12 %), tirée par les belles performances de l'activité Professionnelle. Variétés encore plus innovantes et prises de parts de marché à l'international ont permis de conforter ses positions de leader dans un environnement concurrentiel de plus en plus concentré.

Le chiffre d'affaires (+ 1,2 %) a suivi une progression modeste, reflétant le ralentissement des activités Grand Public, confrontées à l'hétérogénéité des marchés et à des conditions climatiques très défavorables. En conséquence, l'exercice 2004-2005 reste marqué par le recentrage de cette activité sur les principaux marchés européens du jardinage et les réseaux de distribution porteurs de valeur ajoutée. Un plan d'actions ambitieux, dont l'objectif est d'améliorer très significativement la marge opérationnelle d'ici 3 ans, est en cours d'application. Il privilégie un modèle de croissance durable s'appuyant sur une politique d'innovation volontaire et des marques à forte notoriété. Cette évolution est menée progressivement, dans le respect des cultures d'entreprises et des spécificités de marchés.



## Les fruits d'une stratégie payante

Le bilan de cet exercice ainsi que les évolutions de notre environnement sont venus conforter la stratégie poursuivie depuis plus de 10 ans avec constance, ferveur et volontarisme.

Fondement même du métier de semencier, la recherche est source de valeur ajoutée et de différenciation, elle permet à Vilmorin Clause & Cie de créer ses richesses de demain. L'enrichissement du patrimoine génétique, l'expertise et la mobilisation des hommes ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies sont les garants de nos progrès futurs. Cette année, le seuil de 13 % du chiffre d'affaires Professionnel investis en recherche a été atteint et témoigne de la force de nos convictions.

La croissance internationale, moteur du développement et gage de répartition des risques reste une priorité absolue. Grâce à la prise de contrôle majoritaire de Kyowa Seed, qui a permis la consolidation de ses activités au Japon, Vilmorin Clause & Cie est ainsi désormais en mesure d'accélérer son développement en Asie.

Enfin, l'innovation et les marques constituent plus que jamais le socle de l'activité Grand Public. Le redéploiement réussi de la marque Vilmorin sur le marché français en est le reflet ; l'objectif étant aujourd'hui d'assurer son rayonnement sur les autres marchés européens.

## Des perspectives solides

Fort de ces trois principes stratégiques, Vilmorin Clause & Cie ambitionne clairement et raisonnablement de conforter sa position de leader et de continuer à conjuguer croissance de ses activités et profitabilité. En témoigne sa politique de dividendes qui, cette année encore, reste volontariste afin d'encourager la confiance de ses actionnaires.

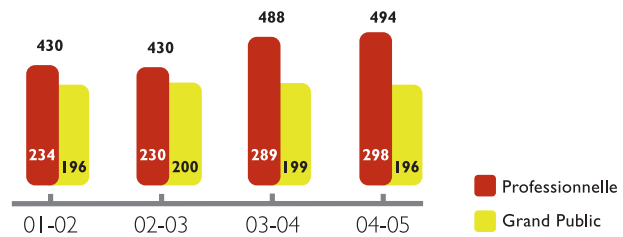
Privilégier l'innovation, la qualité de vie, le respect des hommes et de l'environnement constitue le socle dans lequel se forment nos ambitions pour l'avenir.

Plus que jamais,  
**Cultivons le goût de la vie !**

## Les activités destinées au marché Professionnel désormais prédominantes :

Les opérations de croissance externe réalisées au cours des deux derniers exercices (notamment prises de contrôle majoritaires de Hazera Genetics et de Kyowa Seed) ont modifié sensiblement la répartition des activités Professionnelles (60 %) et Grand Public (40 %).

Toutefois Vilmorin Clause & Cie maintient comme principe stratégique de rechercher un développement harmonieux des deux activités tant par croissance organique que par développement externe.



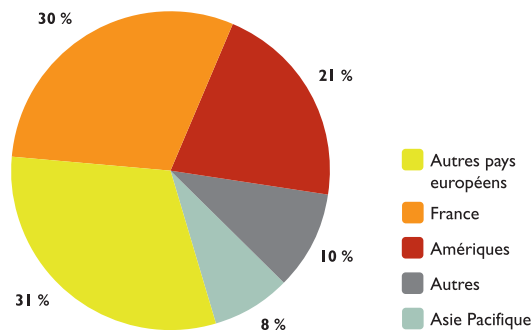
Évolution du chiffre d'affaires marchandises (en M€)

## Des activités fortement ouvertes sur l'international et constituées à 80 % de semences :

Désormais, Vilmorin Clause & Cie réalise plus des 2/3 de son chiffre d'affaires hors de France.

Le développement soutenu sur la zone nord-américaine des activités Grand Public et Professionnelle, l'intégration depuis 2003 d'Hazera Genetics et une présence accrue sur les marchés asiatiques (accroissement en 2005 de participation dans Kyowa Seed) renforcent cette année encore l'internationalisation de Vilmorin Clause & Cie.

Par ailleurs, Vilmorin Clause & Cie confirme le poids de son cœur de métier, les semences potagères, tout en laissant place, au cas par cas, à des activités de diversification ou à des compléments de gammes.

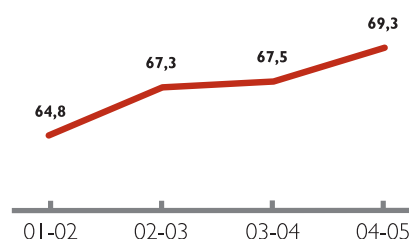


Répartition des ventes par zone géographique (en %)

## Une marge commerciale en progression régulière garante de la performance opérationnelle :

Vilmorin Clause & Cie enregistre en 2004-2005 une progression significative de sa marge commerciale tant pour ses activités Professionnelles que Grand Public. Poursuite de l'intégration croissante de produits issus de ses programmes de recherche et rationalisation des gammes Grand Public sur le critère prioritaire de la valeur ajoutée créée en sont les facteurs essentiels.

Cette progression démontre à nouveau la capacité de Vilmorin Clause & Cie à développer une croissance organique rentable de l'ensemble de ses activités.



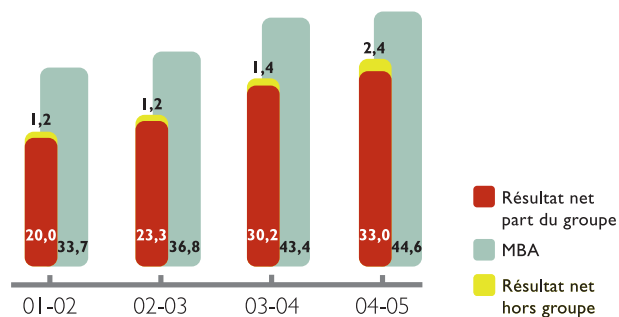
Évolution de la marge commerciale (en % du chiffre d'affaires)



## Un résultat net consolidé en progression de 12 % :

Dans la tendance des exercices précédents, Vilmorin Clause & Cie consolide ses performances financières tant en termes de marges que de résultats en valeur absolue.

Le résultat net consolidé progresse de 12 %. Il est également accompagné d'un accroissement de la marge brute d'autofinancement.

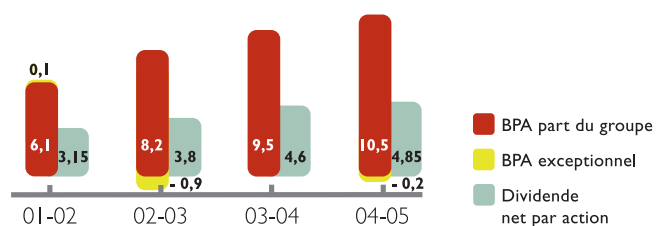


Évolution du résultat net et de la Marge Brute d'Autofinancement (en M€)

## Une politique attractive et constante de distribution des résultats :

Fidèle à sa politique de dividendes, Vilmorin Clause & Cie maintient un taux de distribution d'environ la moitié de son résultat.

Parallèlement à une sensible amélioration de son cours, l'action Vilmorin Clause & Cie permet d'assurer un rendement global de plus de 5 %.

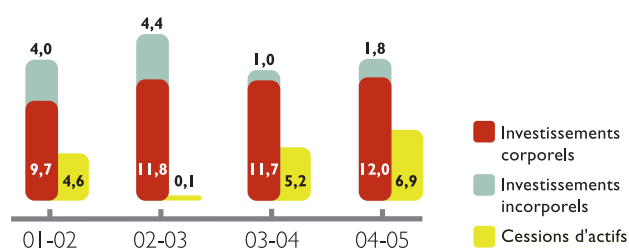


Évolution du bénéfice (part du groupe) et du dividende par action (en €)

## Une politique d'investissement soutenue :

En 2004-2005, Vilmorin Clause & Cie a de nouveau consacré des moyens importants dans l'amélioration et le renouvellement de ses actifs incorporels et industriels.

L'effort a une nouvelle fois porté cette année sur les équipements et les outils mis à la disposition de la recherche et de la qualité.



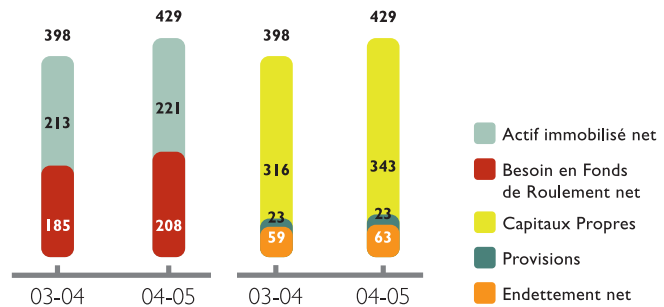
Évolution des investissements (en M€)

## Une structure financière solide :

À l'issue de l'exercice 2004-2005 Vilmorin Clause & Cie affiche une structure financière très saine que les opérations de croissance externe conduites au cours des deux derniers exercices n'ont pas affectée.

Le besoin en fonds de roulement enregistre cette année une augmentation de près de 30 millions d'euros liée d'une part au décalage d'une partie de la campagne commerciale de printemps sur la fin du quatrième trimestre, d'autre part à la reconstitution dans la Branche Professionnelle de stocks de sécurité pour les produits stratégiques.

Globalement Vilmorin Clause & Cie conserve cependant une très bonne capacité à accueillir de nouvelles opérations de développement grâce à un rapport d'endettement aux fonds propres très favorable, à 18 %.

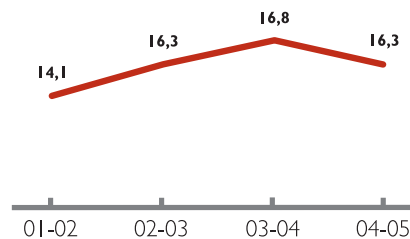


Structure bilantielle consolidée au 30 juin (en M€)

## Une bonne maîtrise de la rentabilité économique des capitaux :

Grâce à la bonne maîtrise de la gestion de son besoin en fonds de roulement et à une politique raisonnée de ses investissements, Vilmorin Clause & Cie maintient un niveau élevé de rentabilité des capitaux mobilisés dans la conduite de ses opérations.

Cette performance est d'ailleurs équitablement partagée entre la Branche Professionnelle et la Branche Grand Public qui atteignent sur ce critère et malgré leurs propres spécificités une rentabilité de même niveau.



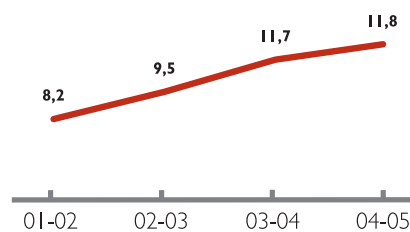
Évolution du ratio ROCE (en %)

$$ROCE = \frac{\text{Excédent Brut d'Exploitation}}{\text{Actif immobilisé} + \text{Besoin en Fonds de Roulement}}$$

## Une rentabilité des capitaux propres investis en constante progression :

L'exercice 2004-2005 est, pour Vilmorin Clause & Cie, couronné par une nouvelle progression de la rentabilité de ses capitaux propres.

La croissance significative de sa profitabilité, la conduite d'une politique équilibrée de distribution de ses résultats ainsi que la consolidation de nouveaux capitaux minoritaires en constituent les principaux facteurs de progression.



Évolution du ratio ROE (en %)

$$ROE = \frac{\text{Résultat net avant survaleur}}{\text{Capitaux propres avant résultat}}$$



## Les métiers



### ■ La recherche, clé de la performance

Au cœur de l'activité de Vilmorin Clause & Cie, la recherche est une source de valeur ajoutée décisive. Son objectif : créer les nouvelles variétés qui vont répondre aux besoins et évolutions des marchés.

Pour cela, 30 espèces potagères sont travaillées, notamment les plus consommées au monde. Chacune constitue un programme de recherche. Parmi les principaux axes de recherche, figurent :

- > les caractéristiques agronomiques (rendement, résistance aux maladies, etc.),
- > les caractéristiques morphologiques (forme, couleur, poids, taille), *organoleptiques* et nutritionnelles des légumes,
- > le respect de l'environnement (résistance aux maladies, consommation en eau, etc.).

### Des moyens importants consacrés à la recherche :

- > Un investissement de 13,1 % du chiffre d'affaires Professionnel.
- > Plus de 540 chercheurs.
- > 28 centres de recherche et des stations d'expérimentation répartis dans 27 pays.

De la recherche à la commercialisation, Vilmorin Clause & Cie contrôle l'ensemble de ses métiers.

Cette maîtrise lui permet de proposer à ses clients des produits de grande qualité tout en adaptant son offre à ses différents marchés.

### ■ La production de semences, maillon stratégique

La production de semences doit apporter deux garanties : une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix.

Produire les meilleures semences est un métier à part entière, nécessitant notamment des choix rigoureux de zones de production. Vilmorin Clause & Cie confie cette mission à un réseau international d'environ un millier d'*agriculteurs-multiplicateurs*, soigneusement sélectionnés : de leur travail dépend la qualité du produit fini.

### ■ La transformation ou l'optimisation de la qualité de la semence

Vilmorin Clause & Cie s'appuie sur des équipements industriels modernes, l'expertise irremplaçable de ses équipes et des contrôles fréquents et rigoureux pour garantir la qualité des semences.

### ■ La commercialisation, appuyée par une forte politique de marques

Afin de rester en étroite relation avec les clients, la quasi-totalité des filiales assure la commercialisation des semences : plus de 30 % des effectifs de Vilmorin Clause & Cie sont dédiés à cette fonction essentielle.

Vilmorin Clause & Cie développe un marketing volontaire, qui s'appuie sur un large portefeuille de marques prestigieuses au positionnement particulièrement étudié. Les marques constituent ainsi, après la recherche, un des piliers du succès de Vilmorin Clause & Cie.



## Recherche

- > Définition du profil de la variété
- > Sélection des nouveaux parents
- > Croisements
- > Tests d'évaluation
- > Choix des *hybrides* et développement

## Production de semences

- > Définition du cahier des charges avec le réseau d'*agriculteurs-multiplicateurs*. Production en France et à l'international
- > Semis
- > Assistance technique et suivi cultural
- > Récolte et extraction des semences
- > Contrôle qualité : contrôle sanitaire, contrôle génétique (identité et *pureté variétale*), contrôle de la germination



## Transformation

- > Séchage, nettoyage, triage et calibrage
- > Traitement : *pelliculage* ou *enrobage* avec un produit phytosanitaire
- > 1<sup>er</sup> contrôle qualité
- > Conditionnement (boîtes ou sachets)
- > 2<sup>e</sup> contrôle qualité
- > Stockage

## Commercialisation

- > Définition du mix produit : prix, positionnement, communication, etc.
- > Réalisation des supports de vente : brochures, argumentaires, plaquettes, etc.
- > Gestion et préparation des commandes
- > Livraison auprès des distributeurs ou directement aux clients
- > Service après-vente



## La création variétale, étape par étape

L'exemple du melon hybride ANASTA de Clause Tézier

> Suite à une analyse du marché, le profil de la future variété de melon est déterminé : ses qualités prioritaires ainsi que des caractéristiques novatrices, comme la lenteur d'évolution sur la plante dans le cas d'ANASTA.

Cette particularité confère à cette variété une très grande souplesse de récolte, particulièrement appréciée par les maraîchers.

> Les parents sont alors sélectionnés :  
- le parent mâle d'ANASTA apporte la qualité interne, la lenteur d'évolution sur la plante et la tenue après récolte,  
- les lignées femelles apportent un niveau supérieur de résistance aux pathogènes, le rendement et la qualité *organoleptique*.

> À partir des lignées retenues, une collection d'*hybrides* expérimentaux est produite. Elle est évaluée au champ dans différentes zones de production du melon charentais en France et en Espagne principalement. La tenue en conservation à grande échelle est finalement validée.

> Tolérance aux pathogènes, rendement, saveur mais aussi lenteur d'évolution sur la plante, et excellente conservation expliquent le succès d'ANASTA : **la variété représente 51 % de part de marché du créneau des melons charentais !**



1906 : Canna - "Zambèze"  
Aquarelle de Paul SEGUIN -  
BERTAULT

## Vilmorin Clause & Cie : 260 années d'une histoire prestigieuse

La renommée mondiale de Vilmorin Clause & Cie s'ancre dans plus de 260 années d'une histoire particulièrement riche.

Consacrée à l'amélioration des plantes potagères, des fleurs et des arbres, elle est intimement liée à la dynastie des Vilmorin, véritables précurseurs dans ce domaine.

Les premières origines de la société datent de 1743. Cette période marque l'association de deux noms de talent : Philippe-Victoire de Vilmorin, dont les notices sur la culture du navet, du trèfle violet ou encore des colzas préfigurent le futur Guide Vilmorin, et Pierre d'Andrieux, grainier et botaniste de Louis XV.

Ensemble, ils créent la boutique "d'Andrieux et Vilmorin", située Quai de la Mégisserie à Paris, et écrivent le premier chapitre d'une longue saga.

Dans le sillage de Philippe-Victoire, Louis, Henri, Philippe, André puis Roger de Vilmorin associent leur nom à l'histoire de l'amélioration des plantes. Ils signent de grandes découvertes (énonciation du principe de la *sélection généalogique*) ou des avancées techniques : amélioration des semences par la méthode de croisement, *hybridation* des blés, création des haricots résistants aux maladies, etc.



Petite courge Kabocha  
(Kyowa Seed), à pousse rapide,  
riche en carotène et adaptée  
à la cuisine au four micro-ondes

### Philippe de Vilmorin, une œuvre tournée vers les progrès de la génétique

Auteur d'une œuvre considérable, Philippe de Vilmorin (1872-1917) a introduit de nouvelles variétés de plantes cultivées, agricoles et horticoles, en particulier des variétés de céréales. En même temps qu'il continuait les travaux de ses ancêtres, notamment sur les rendements des variétés de céréales, betteraves, pommes de terre, etc., il contribua fortement à l'enrichissement des collections de plantes, grâce à ses nombreux voyages, véritables missions scientifiques, organisés partout dans le monde.

Mais ce fut surtout au progrès de la génétique qu'il s'attacha plus particulièrement. Dès la découverte des travaux de Mendel en 1900, il comprit l'importance de ces nouvelles données pour l'amélioration rationnelle des êtres vivants.

Il entreprit d'importantes séries d'expériences, pour l'étude des caractères héréditaires, basées sur de nombreuses *hybridations* et tendant à confirmer les lois de Mendel. Son nom reste aujourd'hui lié aux avancées de la génétique.

## Quelques dates clés

> La création des sociétés du groupe

1743 : Vilmorin (France)

1785 : Tézier (France)

1788 : Sperling (Allemagne)

1806 : Suttons (Royaume-Uni)

1892 : Clause (France)

1906 : Flora Frey (Allemagne)

> La constitution du groupe

1975 : Vilmorin rejoint Limagrain

1993 : Vilmorin & Cie entre en Bourse

1997 : Vilmorin & Cie devient Vilmorin Clause & Cie après le rachat de Clause

> Les opérations de croissance externe

1979 : Tézier (France)

1990 : Flora Frey (Allemagne)

1994 : Suttons (Royaume-Uni)

1996 : Clause (France) et Harris Moran Seeds (États-Unis)

1998 : Nickerson Zwaan (Pays-Bas)

1999 : Henderson Seeds (Australie) et Geissler (Suisse)

2000 : Kyowa Seed (Japon)

2001 : Keygene (Pays-Bas)

2002 : Van den Berg (Pays-Bas)

2003 : Hazera Genetics (Israël)

2004 : Sperling (Allemagne)

Leur histoire exceptionnelle est aussi riche d'une importante contribution artistique. Aquarelles réalisées par les plus grands artistes de l'époque, planches botaniques et moulages de plâtre venaient illustrer les premiers catalogues. Ces œuvres magnifiques constituent aujourd'hui un patrimoine de grande valeur.



XIX<sup>e</sup> : Pomme, agrume, cacao, potiron  
Plâtres - M.THEVENY



Tomate Daniela (Hazera Genetics), leader dans sa catégorie, grâce à sa très longue conservation et son excellente fermeté

La capacité novatrice de ces générations successives va de pair avec l'expansion industrielle et commerciale de l'entreprise. Vilmorin Clause & Cie s'attache chaque jour à faire prospérer cet héritage exceptionnel en poursuivant ses travaux de recherche consacrés à la connaissance et à l'amélioration des plantes tout en contribuant au maintien de la biodiversité.



Laitue romaine Green Towers (Harris Moran) aux feuilles de dimension moyenne à large, de belle couleur verte, adaptée à différentes conditions de culture



## Activité Professionnelle : les semences potagères pour les acteurs de la production légumière

Vilmorin Clause & Cie crée, produit et commercialise des semences potagères de grande performance pour les Professionnels de l'agroalimentaire : les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – ainsi que les transformateurs spécialistes de la conserve, de la *surgélation* et de la *lyophilisation* figurent parmi ses principaux clients. En 2004-2005, Vilmorin Clause & Cie réalise un chiffre d'affaires de 298 millions d'euros sur ce marché en progression constante, confortant ainsi sa 2<sup>e</sup> place mondiale.

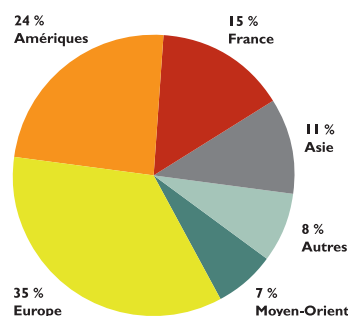
### Des semences à forte valeur ajoutée

Vilmorin Clause & Cie fonde son activité sur l'exigence clé des Professionnels de l'agroalimentaire : la performance. Leur enjeu est en effet double : anticiper et répondre aux attentes et aux goûts des consommateurs, tout en optimisant leur valeur ajoutée. Ils recherchent donc des variétés toujours plus innovantes : meilleure productivité, meilleure adaptation aux conditions de culture et de transformation, meilleures qualités organoleptiques et nutritionnelles.

Vilmorin Clause & Cie travaille sur 30 espèces différentes et notamment les plus consommées au monde : la carotte, la tomate, le haricot, le melon, le poivron, le chou, le chou-fleur, le concombre, la courgette, la laitue et le maïs doux.



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE :



### Indicateurs clés

- > Position concurrentielle : n°2 mondial
- > Chiffre d'affaires 2004-2005 : 298 M€ (+ 3,1 % par rapport à 2003-2004)
- > Résultat : 29,3 M€
- > Nombre de collaborateurs : 1 897
- > Investissements corporels : 10,4 M€
- > Efforts de recherche 2004-2005 : 13,1 % du chiffre d'affaires Professionnel

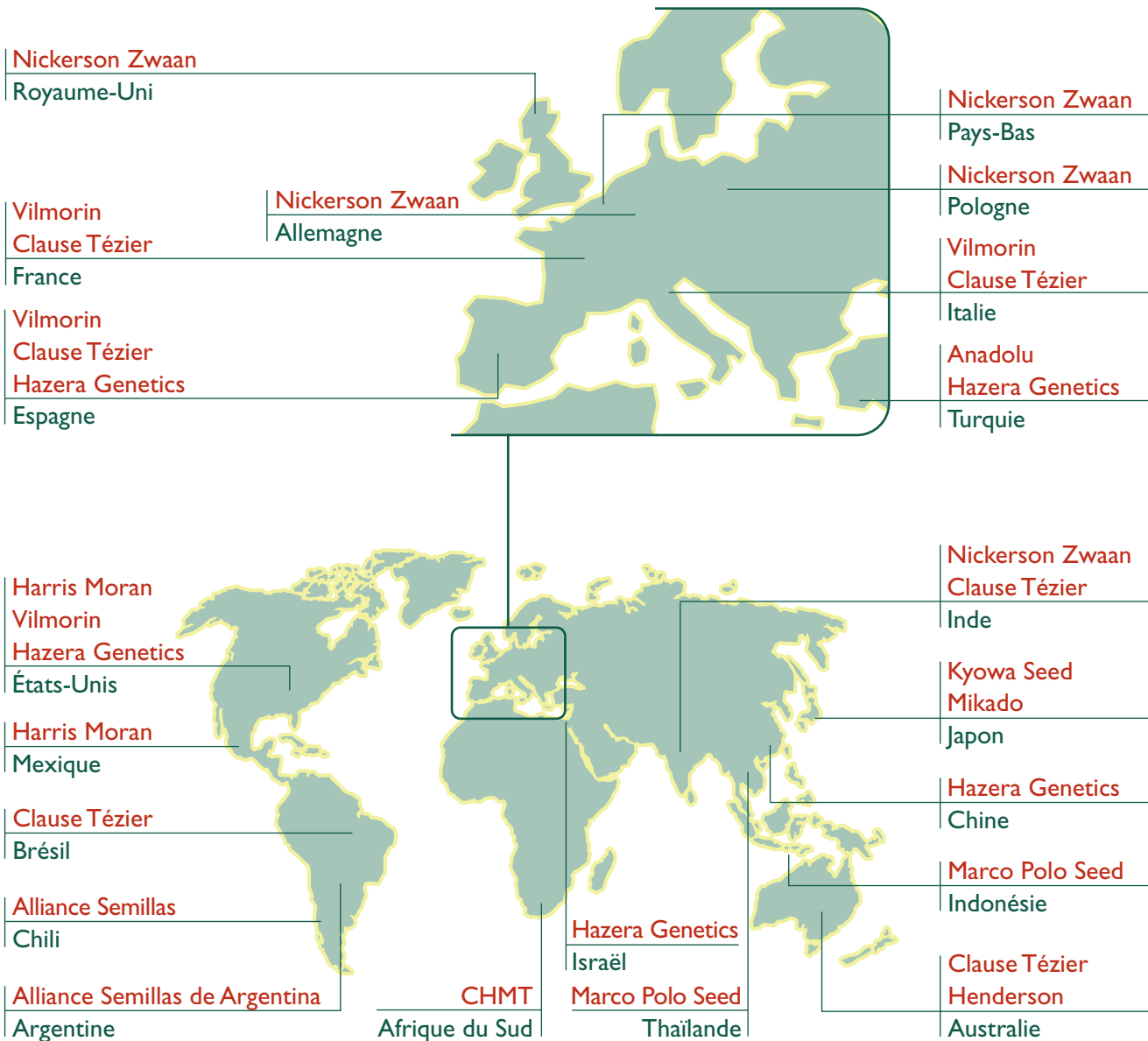


## Cinq pôles opérationnels

L'activité Professionnelle est organisée autour des pôles :

- > Vilmorin/Nickerson Zwaan pour l'Europe du Nord,
- > Clause Tézier principalement pour l'Europe du Sud,
- > Harris Moran sur le continent américain,
- > Hazera Genetics pour le Moyen-Orient et le bassin méditerranéen,
- > Un pôle Asie/Australie, autour de Kyowa Seed, Mikado, Henderson et Marco Polo Seed.

Cette organisation permet de répondre de manière globale aux acteurs de la production légumière, qui se retrouvent dans toutes les parties du monde. Elle favorise en outre l'optimisation des moyens et les synergies entre les sociétés. Regroupées sous une même direction, les sociétés mènent des actions conjointes dans de nombreux domaines : la recherche, la production, l'administration ou l'activité commerciale.





15 Activité Professionnelle :  
les semences potagères pour les acteurs  
de la production légumière

21 - Activité Grand Public :  
les semences potagères et florales  
pour les amateurs de jardinage

## Une croissance organique très dynamique

Au cours de l'exercice 2004-2005, les sociétés Professionnelles auront renouvelé leurs performances et amélioré le chiffre d'affaires de l'activité de plus de 3 %, en dépit du tassement conjoncturel des marchés européens au début de l'année 2005. Au-delà de la croissance globale du secteur d'activités au niveau mondial, cette progression reflète des prises de parts de marché imputables à une campagne commerciale très dynamique et à des innovations produits conformes aux attentes des Professionnels de l'agroalimentaire.

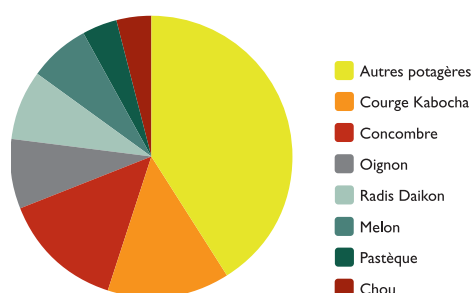
Avec une valorisation estimée à un peu plus de 1 milliard d'euros, le marché asiatique représente environ 50 % du marché potentiel Professionnel visé par Vilmorin Clause & Cie. C'est la raison pour laquelle Vilmorin Clause & Cie a poursuivi le renforcement de ses activités dans cette zone en 2004-2005.

### ■ Consolidation des activités au Japon

Vilmorin Clause & Cie a conclu fin mars 2005 la prise de contrôle majoritaire de sa filiale japonaise Kyowa Seed en pleine concertation avec les deux autres actionnaires de la société, passant ainsi de 40 à 59 % de détention du capital. Élément central de Vilmorin Clause & Cie dans son dispositif asiatique, Kyowa Seed réalise un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros – dont 34 % sur les semences : la société distribue également des fournitures agricoles, comme cela est traditionnellement le cas pour les sociétés japonaises du secteur.

Cette opération permet d'envisager à terme un rapprochement entre Kyowa Seed et Mikado, autre participation japonaise de Vilmorin Clause & Cie. Il s'agit d'accélérer ainsi leur intégration en termes de production et de commerce tout en poursuivant l'effort d'investissement en matière de *ressources génétiques*, de recherche et d'équipements industriels.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESPÈCE :



Kyowa Seed - Mikado,  
répartition du chiffre d'affaires par espèce

### ■ La Chine, au cœur de la stratégie internationale

- Implantation d'une structure de production en Chine

Compte tenu du potentiel très important du marché chinois, Vilmorin Clause & Cie a décidé d'y implanter un nouveau site de production, commun à l'ensemble des sociétés Professionnelles. Ce projet a pour objectif d'optimiser les efforts des entreprises produisant déjà sur place et de faciliter l'approche du marché pour de nouvelles entrantes. Les activités de recherche, de commercialisation et de marketing restent néanmoins de la responsabilité individuelle des sociétés.

- Accord avec le CAAS, Institut des Légumes et des Fleurs chinois

Un accord a été signé en mai 2005 entre l'Institut des Légumes et des Fleurs CAAS, organisme public basé en Chine (Pékin) et Vilmorin Clause & Cie. Cette collaboration portera notamment sur l'évaluation et l'utilisation du matériel génétique dans les semences potagères. L'objectif de ce partenariat est de développer de nouvelles variétés pleinement adaptées aux différentes conditions de culture dans le monde et notamment en Chine, premier producteur mondial de plantes potagères.

### La Chine : un nouveau marché pour les semences d'arbres Vilmorin

Les semences d'arbres Vilmorin sont à ce jour commercialisées essentiellement en France. Néanmoins, cette gamme riche de plus de 385 espèces intéresse depuis quelques années le grand marché chinois.

La Chine fait en effet face à deux enjeux de taille. D'une part, sa forêt, couvrant 14 % du territoire, est très dégradée et doit être restaurée pour arrêter le processus de désertification du pays. D'autre part, les prochains Jeux Olympiques de 2008 nécessitent de reverdir la ville de Pékin. Le gouvernement a ainsi lancé un vaste programme de reboisement qui doit aboutir à la plantation de 8 milliards de plants par an.

Ainsi, après plusieurs échanges avec des délégations chinoises, la société Vilmorin a mis en place un contrat de distribution à partir d'une société locale entraînant le développement du chiffre d'affaires de semences ornementales.



Fenouil Miceneo (Clause Tézier)

## ■ Poursuite et renforcement des partenariats scientifiques

- Le japonais Takii rejoint Keygene

Depuis mai 2005, Keygene, un des leaders mondiaux dans le domaine des *biotechnologies* et de la *génomique* végétale, accueille le semencier japonais Takii, acteur majeur en Asie.

Cet accord offre de nouvelles et larges opportunités de coopération à Vilmorin Clause & Cie, elle-même actionnaire de la société depuis 2001.

- Premiers résultats de l'accord entre Henderson et la recherche publique australienne et néo-zélandaise

Filiale australienne de Vilmorin Clause & Cie, Henderson Seeds avait conclu en 2002 un accord de coopération avec les recherches publiques australienne et néo-zélandaise. Ce programme permettra de développer et de commercialiser un chou calébrini riche en éléments nutritionnels. Cet accord permet à Vilmorin Clause & Cie de se positionner sur le créneau des légumes dits "fonctionnels" apportant, tout naturellement, un bénéfice santé aux consommateurs.

- Conclusion d'un contrat de licence avec le hollandais Rijk Zwaan

Partenaires au sein de Keygene depuis 2001, Vilmorin Clause & Cie et le semencier hollandais Rijk Zwaan ont signé début janvier 2005 un contrat de licence de technologie.

L'accord permet à Vilmorin Clause & Cie de commercialiser des variétés de laitues résistantes au *Nasonovia ribisnigri* (Nr). Ce puceron, doté d'une forte capacité de mutation, est l'un des principaux parasites de la laitue.

Ces nouvelles variétés permettront de limiter les traitements aux champs tout en préservant l'environnement.

## ■ De nouvelles variétés plus performantes

En 2004-2005, l'ensemble des sociétés Professionnelles a poursuivi l'enrichissement de son portefeuille de produits, en mettant au point de nouvelles variétés, parmi lesquelles :

### Texto, créée par Vilmorin

Résistante aux pathogènes et forte de nombreux atouts agronomiques, avec notamment une plus grande tolérance à la casse et au froid, la carotte Texto a fait son entrée sur le marché français au printemps 2005.

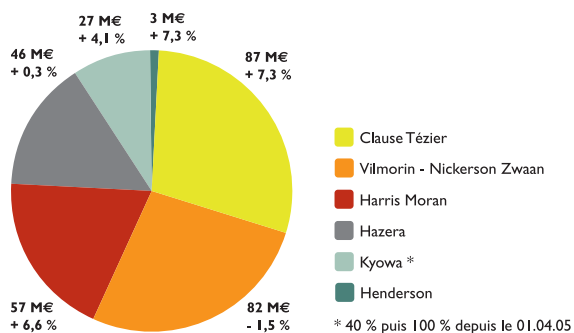
### Extazy, mise au point par Hazera Genetics

De faible poids (2 à 2,5 kg contre 11 kg pour les variétés les plus volumineuses), sans pépin et dotée d'un goût sucré et parfumé, la mini-pastèque Extazy remporte notamment un succès croissant sur les marchés des États-Unis et d'Amérique Centrale.

Miceneo, développé par Clause Tézier est un nouveau fenouil pour production d'automne. Cette variété a été lancée en Italie cette année.

Ainsi, au 30.06.2005, la part, dans le chiffre d'affaires Professionnel, des produits issus des programmes de recherche de Vilmorin Clause & Cie atteint le seuil de 83,5 %.

### CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ :



## Perspectives

> Assurer une croissance des activités et de la rentabilité dans la moyenne des derniers exercices.

> Rester attentif à toute opportunité de croissance externe.

> Renforcer les coopérations entre les pôles opérationnels, notamment en créant des synergies entre les programmes de recherche.

15 Activité Professionnelle :  
les semences potagères pour les acteurs  
de la production légumière

21 - Activité Grand Public :  
les semences potagères et florales  
pour les amateurs de jardinage

## Un marché en progression constante

■ Un marché concentré en termes d'acteurs mais très atomisé en termes de produits

Le marché des semences potagères concerne tous les continents. Ses acteurs se retrouvent regroupés près des grandes zones de production ou de consommation. Le secteur s'est fortement concentré depuis 10 ans. Toutefois, il reste très atomisé et certains acteurs prédominent sur des créneaux spécifiques. Les particularités du marché des fruits et légumes, principal débouché des semenciers, expliquent cette tendance :

- > une quantité importante d'espèces différentes,
- > un très grand nombre d'unités de production de typologies les plus diverses : plein champ, abris froids ou chauffés, etc.,
- > une très grande dispersion des zones de production,
- > de très larges gammes de variétés pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison.

En raison de ces spécificités, il est difficile d'obtenir des informations fiables, actualisées et régulières pour quantifier le marché, tant à l'échelle européenne que mondiale.

■ Un marché très demandeur d'innovation

Le marché est sensible à l'évolution des habitudes de consommation alimentaire et du contexte agricole. Mais il dépend principalement des retombées de la recherche : la clientèle Professionnelle demande en permanence de nouvelles variétés offrant de meilleures performances. Dans ce contexte, la détention d'un leadership sur un segment de marché rend difficile l'arrivée de nouveaux entrants. Malgré leurs éventuelles percées technologiques, ceux-ci resteront pénalisés : le leader poursuivra ses efforts de recherche tout en conservant la maîtrise de la distribution.

■ Une consommation de légumes en hausse

Au cours de la dernière décennie, la consommation de légumes a augmenté de façon significative. Elle a ainsi progressé de 45 % entre 1992 et 2002 pour atteindre le chiffre de 114 kg de légumes consommés par an et par habitant. Cette tendance trouve une double origine :

> Dans les pays émergents, en raison du fort accroissement de la population et de l'évolution du niveau de vie. Ceci entraîne une diversification des habitudes alimentaires, avec notamment une consommation de fruits et légumes plus prononcée.



> Dans les pays développés : la population est stable, mais elle s'attache de plus en plus aux questions de santé et de sécurité alimentaire. Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics sensibilisent les consommateurs de tous âges à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée impliquant une consommation forte et diversifiée de fruits et légumes frais. Cette prise de conscience représente un formidable élan de développement.

■ L'augmentation des surfaces cultivées

Au niveau mondial, selon les statistiques 2004 de la FAO, les surfaces cultivées en légumes ont progressé de près de 50 % entre 1994 et 2004 pour atteindre 51,3 millions d'hectares. Dans le même temps, la production a augmenté de plus de 60 %.

■ Les déplacements de zones de production

Le marché des légumes frais, comme celui de l'industrie, sont caractérisés par un déplacement des zones de production :

- > vers les pays du sud de l'Europe et le Maghreb pour le marché de frais européen,
- > vers le Mexique pour le marché de frais nord-américain,
- > vers les pays de l'Europe de l'Est et d'Asie pour les industriels européens.

Les régions offrant des coûts moindres sont privilégiées au même titre, pour les maraîchers, que les zones adaptées à des productions précoces. Elles permettent d'allonger la période de disponibilité des produits voire de désaisonnaliser leur production.

## Un environnement concurrentiel de plus en plus concentré

Les dernières années ont été marquées par différents mouvements de concentration d'où un renforcement significatif de la taille et de la puissance des principaux opérateurs du marché. À l'heure actuelle, les cinq premiers opérateurs représentent près de la moitié du marché mondial des semences commerciales potagères. Ils sont tous intégrés et développent une activité de recherche importante.

Groupes	Pays	CA semences potagères (en M\$) (1)
1	Seminis / Monsanto	États-Unis 507
2	Vilmorin Clause & Cie	France 377
3	Syngenta	Suisse 356
4	Bayer Crop Science	Allemagne 213
5	Takii	Japon 161
6-10	Sakata	Japon <150
	Rijk Zwaan	Pays-Bas
	Bejo Zaden	Pays-Bas
	De Ruiter	Pays-Bas
	Enza	Pays-Bas

(1) Base 2004-2005 : 1 euro = 1,24 USD et 1 euro = 134 Yens.  
(Sources : publications sociétés et estimations Vilmorin Clause & Cie).

Le marché des semences potagères comporte trois types d'acteurs :

> Des groupes industriels du secteur de l'agrochimie.

À l'image de Monsanto et de Syngenta, ils disposent d'une division semences grandes cultures et/ou semences potagères et florales.

> Des groupes semenciers spécialisés.

Ils développent l'essentiel de leurs activités sur le marché des semences, comme Takii, Sakata, Vilmorin Clause & Cie, etc.

> Des entreprises familiales.

Ces sociétés (De Ruiter, Bejo, etc.) sont spécialisées depuis plusieurs générations dans la recherche, la production et la distribution de semences. Elles opèrent le plus souvent sur un nombre limité de marchés ou d'espèces.

### ■ Une prépondérance de la croissance externe

Depuis plus de 10 ans, l'accélération de la prise de parts de marché au niveau mondial passe nécessairement par la croissance externe. De nombreuses opérations de regroupement se sont concrétisées, justifiées par le poids de la recherche et les délais nécessaires pour rentabiliser les investissements.

## Monsanto entre dans le paysage concurrentiel

Fin janvier 2005, la société américaine Monsanto, leader des semences de grandes cultures (maïs, soja, coton, etc.) et connue pour sa gamme d'herbicides, annonçait l'acquisition du premier opérateur en semences potagères professionnelles, Seminis. La transaction s'est conclue pour un montant annoncé de 1,4 milliard de dollars, soit 2,7 fois le chiffre d'affaires de Seminis.

L'environnement de Vilmorin Clause & Cie a donc pris une nouvelle dimension avec l'arrivée de ce spécialiste des *biotechnologies*.

Cela représente avant tout une nouvelle étape de rationalisation du marché. L'arrivée de Monsanto dans les semences potagères conforte en outre les convictions de Vilmorin Clause & Cie quant aux synergies entre *biotechnologies* et *sélection classique* en matière de recherche.

Cette acquisition confirme également Vilmorin Clause & Cie dans ses choix stratégiques :

- > Poursuivre son investissement en recherche et développement à un niveau élevé.
- > Développer l'internationalisation de ses activités, avec une priorité en Asie.
- > Privilégier la création de valeur de l'ensemble de ses activités.

## Les atouts concurrentiels de Vilmorin Clause & Cie

- > Un budget recherche renouvelé chaque année, équivalent à 13 % du chiffre d'affaires Professionnel.
- > Un *chiffre d'affaires obtentions* en progression régulière, témoignant de la valeur ajoutée générée par les programmes de recherche.
- > De solides partenariats et des alliances stratégiques.
- > Une forte internationalisation des activités (84 % du chiffre d'affaires Professionnel réalisé hors France) permettant d'assurer le développement commercial, l'accès au *germplasm* tout en optimisant les risques.
- > Une décentralisation des activités pour être au plus près des réalités de marchés.

15 - Activité Professionnelle :  
les semences potagères pour les acteurs  
de la production légumière

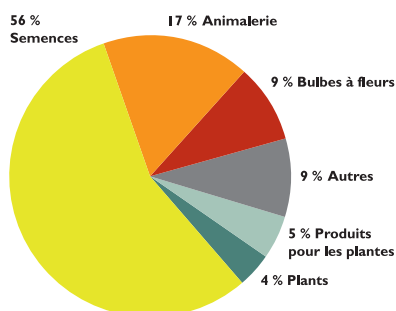
21 Activité Grand Public :  
les semences potagères et florales  
pour les amateurs de jardinage

## Activité Grand Public : les semences potagères et florales pour les amateurs de jardinage



Les semences potagères, un cœur de métier renforcé par des gammes très complémentaires

Avec plus de la moitié du chiffre d'affaires global, les semences représentent l'essentiel de l'activité. Capitalisant sur la force de ses marques, Vilmorin Clause & Cie distribue également d'autres produits auprès du Grand Public ; elle en assure en exclusivité l'approvisionnement, le conditionnement et le marketing, voire la distribution.



Répartition des ventes par produit (en %)

Vilmorin Clause & Cie crée, produit et commercialise des variétés de semences potagères et florales destinées aux amateurs de jardinage. Elle leur propose par ailleurs un ensemble de produits de jardinage et des accessoires pour animaux de compagnie.

Leader mondial sur ce marché porté par le développement des loisirs de plein air, l'activité Grand Public représente pour Vilmorin Clause & Cie un chiffre d'affaires de 196 millions d'euros en 2004-2005.

**Une innovation permanente labellisée par des marques prestigieuses**

Vilmorin Clause & Cie propose aux amateurs de jardinage, des gammes de semences et de produits de jardin. Cette offre est complétée par des accessoires pour les animaux dans la mesure où ces consommateurs possèdent très souvent un animal de compagnie.

Vilmorin Clause & Cie reste en permanence à l'écoute des jardiniers amateurs pour répondre à plusieurs exigences : plus de qualité, de sécurité et de convénience.

Synonymes de confiance et de réussite, les marques sont plébiscitées par les consommateurs. C'est un atout considérable pour Vilmorin Clause & Cie, qui possède un portefeuille de marques à forte notoriété, dédiées par zones géographiques et couvrant tous les circuits de distribution.

### Indicateurs clés

- > Position concurrentielle : n°1 mondial
- > Chiffre d'affaires 2004-2005 : 196 M€ (- 1,5 % par rapport à 2003-2004)
- > Résultat équilibré en 2004-2005
- > Nombre de collaborateurs : 963
- > Investissements corporels : 1,6 M€

## Réorientation des activités Grand Public

- Un plan d'actions ambitieux, privilégiant le développement à long terme

Les sociétés Grand Public de Vilmorin Clause & Cie évoluent désormais sur des marchés très hétérogènes tant en termes de demande (gamme de produits, prix, etc.) que de distribution (spécialisée, hard-discount, VPC, etc.). Il en résulte des positionnements très différents et des performances financières inégales, d'où la mise en place depuis le printemps 2005 d'un plan d'actions qui répond à deux objectifs essentiels :

> améliorer la rentabilité opérationnelle de l'ensemble de l'activité Grand Public,

> ouvrir de nouveaux relais de croissance en privilégiant une politique active d'innovation, soutenue par des marques à forte notoriété et des investissements en communication.

Ce plan prévoit de réorienter l'ensemble des activités vers les segments de marché les plus porteurs de valeur ajoutée, d'optimiser les outils industriels et logistiques et de regrouper au maximum les pôles opérationnels en fonction de leurs compétences. Cette évolution se fera étape par étape et dans le respect des cultures d'entreprises et des spécificités de marché.

- Une stratégie privilégiant les marchés européens à forte valeur ajoutée

- Oxadis poursuit son redéploiement en France et à l'international

Oxadis poursuit la phase de redéploiement engagée en 2004 avec la redéfinition du positionnement de ses marques. Bénéficiant d'une nouvelle identité visuelle, sa marque emblématique Vilmorin est désormais le fer de lance de son plan de développement, qui s'énonce en trois grands axes :

> Communiquer l'envie de jardiner et recruter de nouveaux amateurs de jardinage.

Ainsi, la grande campagne d'annonces presse du printemps 2005 mettait en scène les différents métiers du végétal en évoquant le plaisir du jardinage. Qualité des produits, bien-être et réponses aux attentes du consommateur étaient au cœur des messages.



Cette campagne a véritablement porté ses fruits et renforcé la notoriété de la marque Vilmorin. Le lancement d'une deuxième campagne est d'ores et déjà prévu dès l'automne 2005.

> Innover pour renouveler le plaisir du jardinage.

Pour cela, Oxadis travaille activement à la mise au point de nouveaux produits en réponse aux attentes des consommateurs.

> Développer la marque Vilmorin en Europe et à l'international.

L'objectif est d'exporter le savoir-faire d'Oxadis dans les semences, son cœur de métier, sur les segments de marché haut de gamme.

Afin de favoriser ce déploiement et rationaliser l'organisation de l'activité Grand Public, les sociétés Flora Geissler en Suisse et Van den Berg aux Pays-Bas sont désormais rattachées à Oxadis.

### Oxadis récompensée par ses clients

Le 23 juin 2005, Oxadis a reçu le Trophée d'or JARDINPLUS, remis par la distribution au fournisseur le plus apprécié. Initiée par le groupe "Jardinerie végétal", cette récompense fait suite à une grande enquête menée auprès de toutes les enseignes françaises traitant du jardin. Oxadis arrive en tête sur chacun des cinq critères d'évaluation : l'innovation produit, le service au magasin, la logistique, la communication et le service après-vente.

15 - Activité Professionnelle :  
les semences potagères pour les acteurs  
de la production légumière

21 Activité Grand Public :  
les semences potagères et florales  
pour les amateurs de jardinage

- Flora Frey entame sa restructuration

Un plan de restructuration global de Flora Frey a été arrêté en mai 2005 permettant de repositionner l'entreprise sur les marchés allemands de distribution spécialisée. Il a été bâti en intégrant Sperling, leader allemand sur ce segment.

Il se traduit par quatre orientations qui doivent conduire l'entreprise à un retour à la rentabilité sous 2 ans.

> Un plan social affectant 50 personnes a été négocié et validé avec les instances représentatives du personnel. Entièrement réalisé fin juin 2005, il comportait trois mesures d'accompagnement des salariés concernés par le plan :

- un programme de qualification-formation,
- une antenne emploi,
- un plan de reclassement auprès des entreprises locales en collaboration avec la ville de Solingen.

> Le portefeuille clientèle est en cours de recentrage sur les segments du marché allemand les plus rentables, notamment les circuits de distribution spécialisée (jardinerie et grandes surfaces de bricolage).

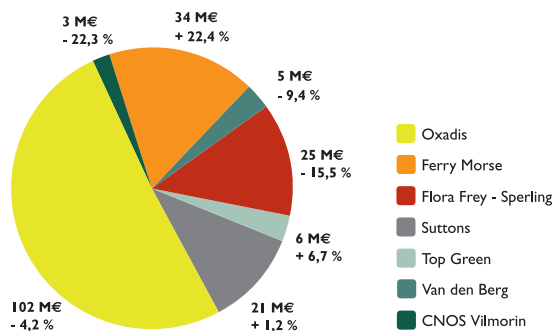
> Certaines gammes de produits non rentables seront abandonnées.

> Un plan d'amélioration de la productivité industrielle est en cours d'étude.

- Suttons à la recherche d'une consolidation

Au Royaume-Uni, Suttons poursuit de façon prioritaire son développement dans la vente directe par correspondance auprès des consommateurs, notamment de jeunes plants, pour laquelle elle bénéficie d'une expertise de plus de 150 ans. La société recherche parallèlement toute opportunité de consolidation commerciale ou financière.

CONTRIBUTION DES FILIALES  
AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ :



- Désengagement du marché américain à travers la vente de Ferry Morse

Les spécificités du marché nord-américain, tant en termes de gammes de produits que de réseaux de distribution ne permettent pas la mise en adéquation nécessaire des activités de Ferry Morse avec la stratégie globale de l'activité Grand Public.

En conséquence, Vilmorin Clause & Cie a décidé au printemps 2005 de rechercher un partenaire industriel ou financier capable d'assurer le contrôle opérationnel et capitalistique de Ferry Morse dans une perspective de consolidation de sa croissance.

Ainsi, en octobre 2005, Vilmorin Clause & Cie a conclu un accord de cession intégrale de sa participation dans Ferry Morse avec la société norvégienne Jiffy International AS, un des leaders mondiaux de produits pour jeunes plants.



## Perspectives

> Mettre en place une organisation européenne s'appuyant sur deux modèles de développement :

- Oxadis et sa marque leader Vilmorin, pour les marchés européens et internationaux,
- Suttons et son expertise dans la vente par correspondance pour le marché britannique.

> Développer un portefeuille d'activités recentré sur les segments de marché les plus rentables, notamment les circuits de distribution spécialisée : jardinerie et grandes surfaces de bricolage.

> Faire progresser significativement la marge opérationnelle d'ici 3 ans.



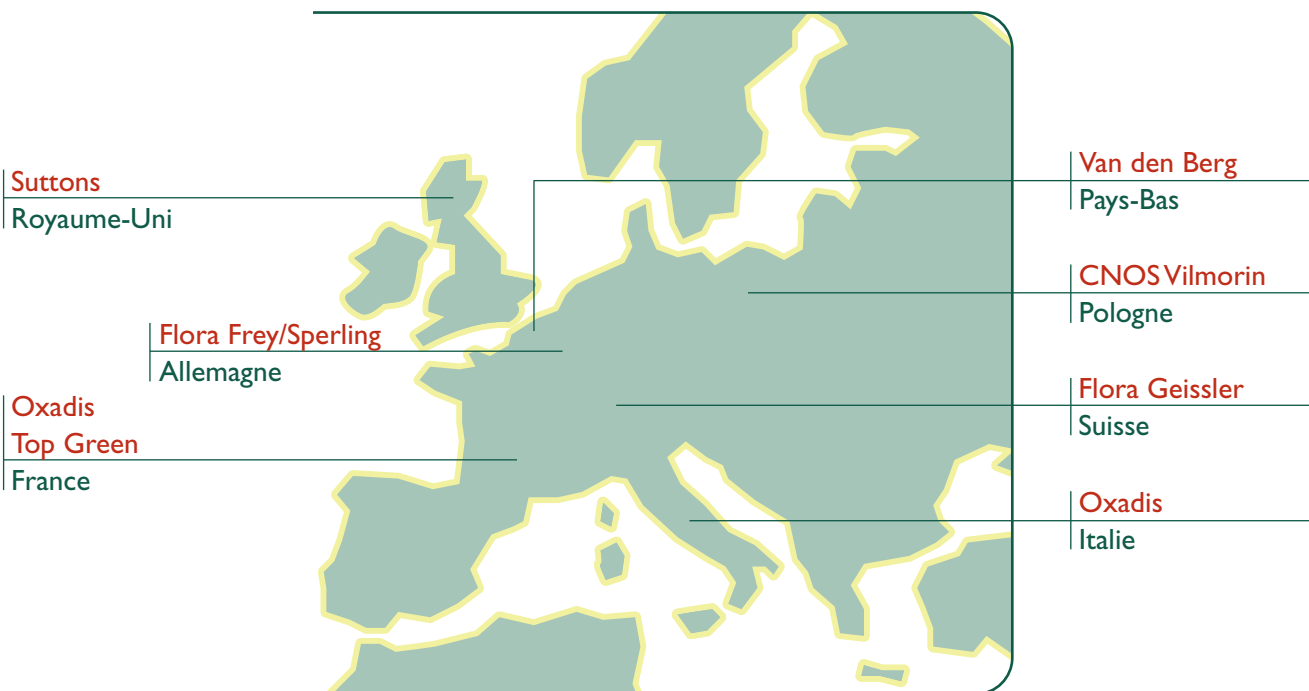
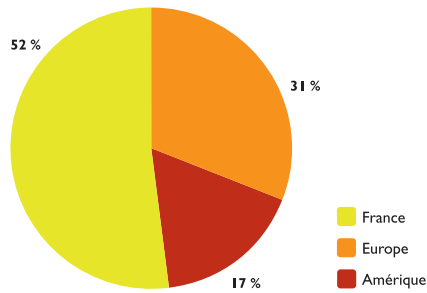
## Une organisation opérationnelle en cours d'évolution

L'activité Grand Public se structure actuellement autour de quatre pôles opérationnels :

- > Oxadis en France en coordination avec Flora Geissler en Suisse et Van den Berg aux Pays-Bas,
- > Flora Frey / Sperling en Allemagne,
- > Suttons au Royaume-Uni,
- > CNOSVilmorin en Pologne.

Top Green assure l'approvisionnement des semences de gazon pour l'ensemble des sociétés Grand Public.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE :





15 - Activité Professionnelle :  
les semences potagères pour les acteurs  
de la production légumière

21 Activité Grand Public :  
les semences potagères et florales  
pour les amateurs de jardinage



## Le marché du jardinage : un marché porteur

L'essentiel des activités Grand Public de Vilmorin Clause & Cie s'inscrit dans le vaste marché du jardin et plus précisément dans celui des végétaux d'extérieur : semences, plants, produits de pépinières, bulbes à fleurs, bulbes potagers, etc.

Ce marché continue de progresser significativement dans la plupart des pays d'Europe. Les végétaux d'extérieur en constituent l'un des segments les plus importants et dynamiques :

En milliards d'euros	Marché du jardinage	dont végétaux d'extérieur
Allemagne	8.7	2.6
France	5.8	1.0
Royaume-Uni	4.0	1.2

(Source Promojardin et source interne - 2003).

## Le marché des semences potagères et florales

Le marché des semences potagères et florales a été marqué, au cours des dernières années, par un effritement lent mais régulier, des volumes vendus :

	Volume estimé en millions d'unités
Europe	598
dont Europe Centrale et Orientale (1)	195
Allemagne	110
Europe du Sud	91
France	73
Royaume-Uni	55
Europe du Nord	25
Suisse-Autriche	25
Benelux	24

(Source interne - 2004).

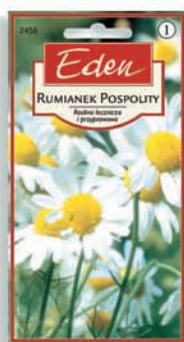
(1) Estimation limitée à la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la Tchéquie.

Cet effritement est compensé en partie par une augmentation des prix unitaires : les consommateurs optent de plus en plus pour des variétés hybrides, plus performantes en termes de rendement, de résistance aux maladies, etc.

## Le marché des plants

Le tassement du marché des semences a bénéficié aux plants de légumes et de fleurs. Ils s'inscrivent dans les nouveaux styles et habitudes de consommation, et deviennent plus accessibles économiquement.

Complémentaire des semences, ce marché a connu un essor très important dans tous les pays européens, dans l'ensemble de la distribution, spécialisée ou non. De larges gammes de produits sont désormais à la disposition des jardiniers amateurs.





## ■ Les produits pour les plantes

Étroitement associé aux végétaux, ce segment de marché comprend principalement :

- > les produits de traitement des plantes : *fongicides*, insecticides, désherbants, etc.,
- > les engrais,
- > les *amendements* et supports de culture : terreaux, etc.

Ces produits sont majoritairement distribués par de grands groupes spécialisés européens et américains sous leurs marques propres.

Vilmorin Clause & Cie intervient également sur ce segment : elle s'appuie sur la forte notoriété de ses marques pour valoriser ces gammes auprès des jardiniers amateurs.

## ■ Les autres végétaux d'extérieur

Bulbes à fleurs, bulbes potagers, produits de pépinière conditionnés (rosiers, etc.) : d'autres végétaux d'extérieur font habituellement partie de l'offre des sociétés de semences Grand Public. Ils s'adaptent parfaitement aux nouvelles habitudes de consommation : faciles à planter, bonne aptitude à la décoration, large gamme de variétés et de coloris.



## ■ Le marché des accessoires pour animaux de compagnie : un marché en croissance constante

Le marché français des accessoires pour animaux de compagnie est complémentaire de celui du jardin : les points de vente sont très souvent les mêmes.

Hors alimentation, il est estimé à 825 millions d'euros en 2004, en progression de 3 % par an en moyenne, tous réseaux de distribution confondus. Les segments des rongeurs et des chats contribuent très fortement à sa progression.

Ce marché ne présente pas de caractère de saisonnalité aussi marqué que celui des végétaux d'extérieur. Il concerne potentiellement en France, un foyer sur deux qui accueille des animaux de compagnie (chiens, chats, oiseaux, rongeurs, poissons, etc).

La distribution est répartie entre :

- > les points de vente spécialisés, qui s'appuyant sur des marques fortes, offrent de nombreuses nouveautés,
- > les grossistes,
- > les grandes surfaces alimentaires.

15 - Activité Professionnelle :  
les semences potagères pour les acteurs  
de la production légumière

21 Activité Grand Public :  
les semences potagères et florales  
pour les amateurs de jardinage



## Le contexte concurrentiel

Les caractéristiques des jardiniers amateurs et les modes de distribution diffèrent largement selon les pays. Aussi ce sont souvent des sociétés locales qui sont leaders dans les principaux pays : les deux ou trois principaux acteurs nationaux tiennent généralement de 60 à 75 % du marché.

Pays	Sociétés
France	<b>Oxadis</b> Plan SPG Gondian Griffaton
Allemagne	<b>Flora Frey/Sperling</b> Gartenland Wagner Quedlinburg Pabst Nebelung
Royaume-Uni	Fothergill Johnson <b>Suttons</b> Unwins Thomson & Morgan

(Source interne - 2004-2005).

## Les atouts concurrentiels de Vilmorin Clause & Cie

- > Une politique constante d'innovation sur ses principaux marchés.
- > Des marques à forte notoriété.
- > L'accès aux obtentions et technologies développées par les sociétés Professionnelles.
- > Une stratégie européenne respectueuse des spécificités locales.



## Les réseaux de distribution

### ■ Le commerce moderne, principal réseau de distribution

En Europe, la distribution des produits de jardinage se structure autour de trois réseaux :

- > une prédominance du commerce de détail : surfaces de ventes spécialisées (jardineries et grandes surfaces de bricolage), grande distribution alimentaire (rayon jardinage) et "hard-discount",
- > une place minoritaire occupée par le petit commerce indépendant : marchands grainiers, fleuristes, marchés, drogueries,
- > une vente par correspondance qui représente selon les pays de 5 à 10 % de la distribution.

### ■ Les marques distributeurs, une progression limitée

Également apparues depuis plusieurs années sur le marché du jardinage, les marques distributeurs se développent de façon marginale. En effet :

- > les grandes enseignes ne placent pas l'activité jardin, contrairement au secteur de l'alimentation, au cœur de leur stratégie,
- > la forte saisonnalité de l'activité ainsi que le besoin de conseils et d'information du consommateur la rend très spécifique,
- > le marché est bien maîtrisé par de nombreuses marques à forte notoriété.

### La vente par correspondance, une tradition anglaise qui séduit aussi les jardiniers français



Suttons a lancé en 2002 une activité de vente par correspondance en France. Mini plants de fleurs, bulbes, plantes vivaces et accessoires de jardin composent cette gamme adaptée aux jardiniers français.

Le chiffre d'affaires reste encore modeste et a vocation à compléter progressivement l'activité VPC au Royaume-Uni. L'expérience est jugée très concluante, les ventes se sont rapidement développées tant en volume qu'en valeur. Cette année, les ventes en France de Suttons ont progressé de plus de 80 % avec un seul catalogue et des actions ciblées auprès de la presse spécialisée française.

L'objectif pour l'année prochaine est de maintenir cette forte croissance stimulée par le lancement d'un deuxième catalogue de bulbes et de plantes vivaces pour l'automne 2005.



## Axes stratégiques

Cultiver le goût de la vie, c'est s'engager à privilégier l'innovation, la qualité de vie, ainsi que le respect des hommes et de l'environnement.

Vilmorin Clause & Cie s'attache à promouvoir cette vision pérenne et responsable de l'entreprise.

Sa stratégie se fonde ainsi sur trois points clés – la recherche, le développement international, l'innovation et les marques Grand Public – ainsi que sur le respect d'engagements, à la croisée de ces axes.

Forte de cette ligne de conduite, Vilmorin Clause & Cie est en mesure de conforter sur des bases solides sa position de leader mondial. Pour conjuguer développement et responsabilité.

### ■ Les fondements de la stratégie

La stratégie de développement de Vilmorin Clause & Cie repose sur trois axes stratégiques essentiels, garants de sa capacité à conforter son leadership mondial :

#### > La recherche, fondement de l'activité.

Son rôle est double : enrichir en permanence l'important *patrimoine génétique* de Vilmorin Clause & Cie et le valoriser durablement.

Afin de maintenir son excellence en recherche et développement, Vilmorin Clause & Cie intensifie de façon raisonnée ses efforts tant sur les technologies amont que sur la *sélection variétale classique*.

#### > Le développement international, moteur du développement.

Vilmorin Clause & Cie poursuit constamment l'internationalisation de l'ensemble de ses activités et de ses implantations. Ce développement international, gage de croissance et de répartition des risques, passe par le renforcement ou la prise de positions concurrentielles sur tous les marchés cibles, notamment par croissance externe.

#### > L'innovation et les marques Grand Public, socles de la politique marketing et commerciale.

Au cœur de la création de valeur, notamment dans l'activité Grand Public, l'expertise marketing de Vilmorin Clause & Cie s'appuie sur un portefeuille de marques prestigieuses ainsi qu'une capacité d'innovation permanente.



### ■ Une entreprise responsable

Pour Vilmorin Clause & Cie, la notion de responsabilité se fonde sur trois engagements complémentaires :

#### > Manager en suscitant l'engagement.

Le management décentralisé de Vilmorin Clause & Cie laisse une large part à l'autonomie et à la responsabilité, tout en favorisant la mise en œuvre de synergies entre les différents pôles opérationnels. L'objectif : renforcer la cohésion interne, la motivation et ainsi la performance des équipes.

#### > Se développer en respectant l'environnement.

Vilmorin Clause & Cie prend en compte les conséquences environnementales potentielles liées à ses activités pour les maîtriser et les réduire. Fortement impliquée dans l'interprofession, elle plaide notamment pour garantir à tous le libre accès aux *ressources génétiques* et préserver la biodiversité.

#### > Anticiper en évaluant les risques.

Au plus près des réalités du terrain, Vilmorin Clause & Cie est à même d'anticiper et d'évaluer tous les risques envisageables et d'apporter ainsi des réponses adéquates.

## La recherche, fondement de l'activité

Placée au cœur de la stratégie, la recherche mobilise toutes les équipes de Vilmorin Clause & Cie. Son objectif : anticiper constamment et apporter des solutions aux attentes des utilisateurs et consommateurs. Source première de valeur ajoutée et donc de prise de parts de marché, elle permet à l'entreprise de créer ses richesses de demain.



Broccoli Grevillea  
(Henderson Seeds)

### ■ Anticiper et accompagner la demande

La Recherche & Développement de Vilmorin Clause & Cie est en permanence confrontée à des besoins nouveaux, souvent différents selon les zones géographiques. Au plus près de ses clients, Professionnels ou Grand Public, elle s'attache à anticiper leurs attentes et apporter en permanence des réponses adéquates. Elle crée ainsi sans cesse de nouvelles variétés, plus sophistiquées et performantes et améliore de façon déterminante les variétés déjà existantes.

Quatre critères déterminent les travaux de recherche : la taille et la rentabilité des marchés, le *patrimoine génétique* disponible, les avantages concurrentiels et la logique des gammes existantes. Une fois les programmes sélectionnés, la recherche travaille pour :

> S'adapter à l'évolution des goûts des consommateurs en tenant compte de leurs spécificités culturelles.

Il s'agit d'améliorer les qualités *organoleptiques* et nutritionnelles des légumes ainsi que leur praticité. Par exemple, la recherche développe des haricots sans fil, propose des carottes plus riches en vitamines ou encore met au point des pastèques plus petites et sans pépin, etc.

> Répondre aux besoins des acteurs de la production légumière et satisfaire aux normes des industries agroalimentaires.

Les objectifs sont alors :

- d'améliorer les caractéristiques agronomiques (rendement, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, etc.) pour le maraîcher. Par exemple, une nouvelle variété de laitue résistante à une maladie qui dévaste les champs de production intéressera l'agriculteur,
- de prendre en compte les contraintes du distributeur : conservation, aspect, prix, etc. Par exemple, une nouvelle variété de tomate combinant conservation étendue et goût prononcé, répondra aux attentes des acteurs de la distribution,

- de répondre aux contraintes techniques de l'industriel : standardisation des calibres, aspect des légumes une fois transformés, etc. Une nouvelle variété de haricot pouvant se récolter mécaniquement et restant bien vert une fois cuit intéressera les industriels de la conserve.

> Respecter l'environnement : réduction des besoins en insecticides et pesticides par création de variétés résistantes, développement de variétés moins exigeantes en eau, etc.

Les chercheurs de Vilmorin Clause & Cie travaillent en association avec ceux de Limagrain ainsi qu'avec la recherche publique ou privée, en France comme à l'international : Génoplante, INRA, CNRS, universités de Davis (Californie) et Cornell (New-York), HRI (Royaume-Uni), PRI (Pays-Bas), Hebrew University (Tel Aviv), etc.

### Des avancées sur les "légumes santé"

Un chou calébrini (variété proche du chou traditionnel calabrais et du broccoli) riche en nutriments à effets détoxifiants et anti-cancéreux devrait être commercialisé en Nouvelle-Zélande d'ici 2 ans, sous le logo "VV" ("Vital Vegetable"), gage de respect d'une charte de qualité.

Ce légume est actuellement mis au point par Henderson Seeds, société australienne de Vilmorin Clause & Cie, en coopération avec les recherches publiques australienne et néo-zélandaise.

Lancé depuis 2002, ce programme permet à Vilmorin Clause & Cie de renforcer son expertise sur les "légumes santé".

- 34 - La croissance internationale
- 36 - L'approche marketing et commerciale
- 39 - Le management
- 42 - L'environnement
- 46 - Les risques

■ Les produits issus de la recherche : 83,5 % du chiffre d'affaires Professionnel

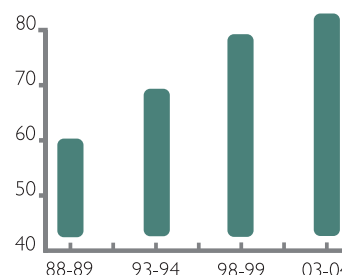
La part grandissante du *chiffre d'affaires obtentions* illustre le rôle clé de la recherche au sein de la stratégie de Vilmorin Clause & Cie.

Les sociétés Professionnelles proposent chaque année plus de cinquante nouvelles variétés issues de leurs travaux de recherche.

Aujourd'hui, ces obtentions représentent 83,5 % des ventes Professionnelles, contre 50 % il y a 15 ans.

Le solde est principalement constitué de variétés plus anciennes et de compléments de gamme qui ne font pas l'objet de travaux de recherche systématiques.

CHIFFRE D'AFFAIRES OBTENTIONS : (% de l'activité Professionnelle)



	02-03	03-04	04-05
<b>Effort de Recherche et Développement en M€</b>	28.7	34.7	35.9 (1)
> en % du CA total	6.7 %	7.4 %	7.6 %
> en % du CA Professionnel	12.5 %	12.8 %	13.1 %
Effectif (en nombre de personnes)	433	505	545
Nombre de sites	55	54	55
dont			
> en Europe et au Moyen-Orient	22	17	18
> en Amérique	11	15	17
> en Asie	12	12	10
> en France	9	8	8
> en Afrique	1	2	2

(1) Directement inscrit en frais généraux, avant refacturation de prestations scientifiques à Groupe Limagrain Holding pour un montant total en 2004-2005 de 1,7 million d'euros.



### Un riche patrimoine génétique

Une collection de plusieurs milliers de plantes constituée depuis 260 ans : tel est le capital génétique de Vilmorin Clause & Cie. Véritable fondement de la pérennité de l'entreprise, d'importants moyens humains et techniques y sont consacrés.

Ce *patrimoine génétique* est ainsi continuellement enrichi, grâce :

- > au développement de la part des produits issus de la recherche de Vilmorin Clause & Cie,
- > aux opérations de croissance externe,
- > ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'espèces travaillées.

## ■ L'utilisation des technologies avancées

Pour créer de nouvelles variétés plus performantes, la recherche se fonde en premier lieu sur la richesse des *ressources génétiques* disponibles, que les sélectionneurs croisent entre elles. Or l'utilisation pertinente de ces ressources requiert la connaissance la plus fine possible des caractéristiques génétiques.

Dans ce contexte, les biotechnologies représentent, au même titre que l'expertise des chercheurs, un inestimable accélérateur de temps. Elles incluent plusieurs méthodes, dont le *marquage moléculaire*, qui, grâce notamment à la *génomique*, ouvre de nouvelles perspectives : si la *sélection* dite classique s'appuie sur l'analyse des caractères affichés par la plante en culture, la *génomique* va bien au-delà. Elle va en effet permettre, grâce aux progrès de la biologie moléculaire, de la bioinformatique et du *séquençage* à haut débit, de dresser le catalogue complet des gènes des plantes, pour comprendre leur fonction, leurs interactions et combiner judicieusement leurs intérêts.

Les progrès futurs de la création variétale dépendront de la poursuite et de la maîtrise de ces méthodes qui représentent un fabuleux potentiel de développement pour les années à venir.

## Keygene acquiert une nouvelle dimension internationale

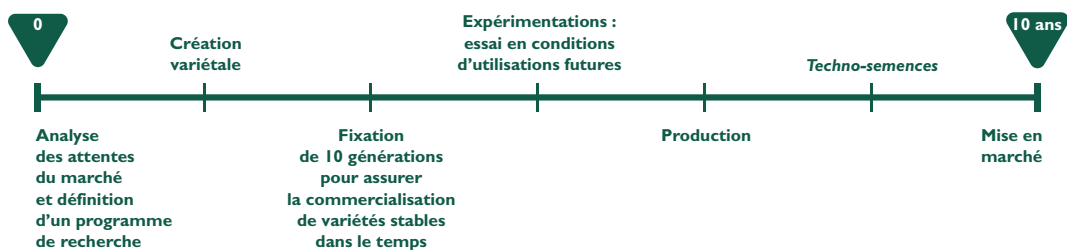
Depuis 2001, Vilmorin Clause & Cie est actionnaire de Keygene, un des leaders mondiaux dans le domaine des *biotechnologies* et de la *génomique* végétales, spécialiste de l'amélioration des techniques de *sélection* variétale. Ce partenariat permet à Vilmorin Clause & Cie de figurer à l'avant-garde des progrès en *biotechnologies*.

Depuis mai 2005, Keygene accueille le semencier japonais Takii, opérateur de premier rang dans l'environnement concurrentiel de Vilmorin Clause & Cie. Fondée en 1835, Takii produit et commercialise des semences potagères et florales et détient une position de leader au Japon et en Asie sur plusieurs espèces.

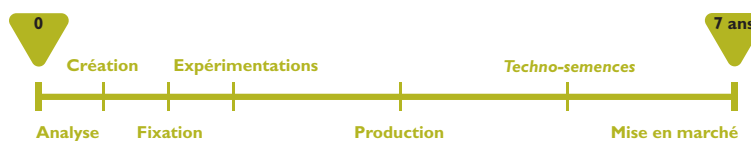
Cet accord offre de nouvelles et larges opportunités de coopération à Vilmorin Clause & Cie et donne à l'alliance Keygene une dimension véritablement internationale.

L'exemple du chou-fleur : analyse prospective (chiffres en moyenne) 0 à 10 ans

### LE MARQUAGE MOLÉCULAIRE : UN GAIN DE TEMPS CONSIDÉRABLE POUR LA CRÉATION VARIÉTALE



Avec les *biotechnologies* Keygene : accélération de l'étude de la collection variétale et de la *sélection*





## 30 La recherche

- 34 - La croissance internationale
- 36 - L'approche marketing et commerciale
- 39 - Le management
- 42 - L'environnement
- 46 - Les risques



Isolement des plantes fécondées

## La recherche : creuset de savoir-faire, de capital génétique et de technologies



Par Denis LOR  
Responsable de la recherche  
et de l'amélioration des plantes  
Clause Tézier

Fruit d'un travail d'équipe autour du sélectionneur, la recherche se fonde sur la diversité des plantes pour créer de nouvelles variétés. Elle s'appuie sur différents moyens et outils, parmi lesquels des équipes d'un haut niveau de compétence, un riche *patrimoine génétique*, ainsi qu'un réseau international de stations de *sélection* et d'essais chez des cultivateurs, avec le soutien de promoteurs (techniques).

Les *biotechnologies*, qui interviennent en soutien du travail de *sélection* classique, sont également des méthodes décisives mises à la disposition de la recherche. Représentant 20 % du budget recherche de Vilmorin Clause & Cie, elles comprennent plusieurs outils :

> La biologie cellulaire : elle inclut notamment la *transgénèse*, qui aboutit à la création d'Organismes génétiquement modifiés (OGM). Le recours à la *transgénèse* doit uniquement intervenir dans la mesure où toutes les autres pistes dites conventionnelles pour répondre à une attente ont été épuisées.

Cette technique permettra peut-être d'apporter des réponses aux nouveaux grands problèmes alimentaires : adaptation à la sécheresse, aux sols pauvres alcalins et salés, au froid ou au chaud excessifs, résistances aux nouvelles maladies émergentes mais aussi, valeur nutritive et gustative accrue, sécurité sanitaire.

Vilmorin Clause & Cie ne commercialise pas à ce jour d'OGM. Nos travaux de *transgénèse* concernent uniquement la recherche et s'effectuent strictement dans le cadre réglementaire. Pour nous, l'objectif est avant tout d'aller plus loin dans la connaissance et d'acquérir de l'expérience dans ce domaine.

> La pathologie : elle vise à diagnostiquer des maladies et trouver des solutions de résistance. Cette activité centrale représente 50 % de nos efforts : la résistance aux maladies et parasites est le passage obligé pour toute nouvelle variété.

> Le *marquage moléculaire* : il permet d'étiqueter les gènes responsables de caractères : la forme, la couleur, etc. Cette technologie, désormais indispensable à la création variétale, induit un gain de puissance et de temps exceptionnel : il n'est plus besoin d'attendre que le poivron pousse pour voir s'il est jaune ou rouge ! La connaissance des cartes génétiques va doter la *sélection* de nouveaux outils pertinents de pilotage.

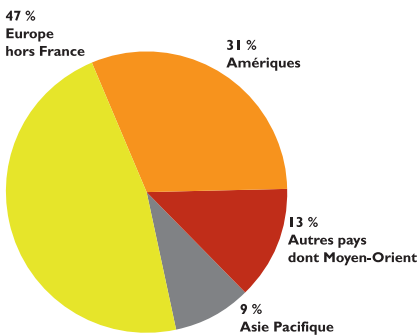
> Les atouts de notre recherche ?

- une richesse en termes de *ressources génétiques*, combinée avec un *savoir-faire* avéré en *sélection*,
- un équilibre entre la recherche conventionnelle et les méthodes issues des nouvelles technologies,
- des équipes réparties sur les cinq continents, en prise directe avec les besoins du marché,
- des collaborations renforcées entre les sociétés de Vilmorin Clause & Cie, avec par exemple une mutualisation des projets de recherche amont et des actions de *sélection* menées en commun, ainsi que des partenariats avec des organismes extérieurs.

## La croissance internationale, moteur du développement

Présente sur les grands marchés européen, américain et asiatique, Vilmorin Clause & Cie réalise 70 % de son chiffre d'affaires hors de France. Cette internationalisation croissante est l'un des piliers de sa stratégie.

DES ACTIVITÉS FORTEMENT OUVERTES SUR L'INTERNATIONAL ET CONSTITUÉES À 85 % DE SEMENCES :



Répartition des ventes à l'international (en %)

### ■ Une accélération de l'ouverture au monde

D'ici 50 ans, notre planète devrait compter dix milliards d'habitants, dont plus des deux tiers vivront en Asie. Au cours de cette période, l'humanité devrait consommer deux fois plus de nourriture que depuis le début de son histoire. Le développement à l'international apparaît donc comme une ardente nécessité.

À ce titre, Vilmorin Clause & Cie franchit, exercice après exercice, de nouvelles étapes décisives, au travers d'opérations de croissance externe (Hazera Genetics en Israël, Kyowa Seed au Japon, etc.) et de partenariats (par exemple, Keygene dans le domaine des biotechnologies).



### ■ Le développement international placé au cœur de la stratégie

L'ouverture de Vilmorin Clause & Cie à l'international est une nécessité pour toutes les fonctions essentielles de ses métiers :

MÉTIERS	INTERNATIONALISATION	BÉNÉFICES
Recherche	Implantation de stations de recherche et d'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des ressources génétiques</li> <li>- Adaptation des produits à leurs marchés</li> <li>- Test des techniques de culture</li> </ul>
Production de semences	Détection de nouvelles zones de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure répartition des risques climatiques</li> <li>- Utilisation des savoir-faire spécifiques à certaines cultures</li> <li>- Optimisation des conditions économiques de production</li> </ul>
Transformation	Implantations industrielles et logistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation économique</li> <li>- Création de synergies logistiques</li> <li>- Répartition des risques</li> </ul>
Commercialisation	Développement des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amortissement des investissements en innovation et en marketing</li> <li>- Valorisation des produits issus de la recherche</li> <li>- Anticipation puis accompagnement de la demande</li> </ul>

29 - Axes stratégiques

30 - La recherche

34 - La croissance internationale

36 - L'approche marketing et commerciale

39 - Le management

42 - L'environnement

46 - Les risques



Ainsi, depuis plus de 30 ans, les équipes de Vilmorin Clause & Cie sillonnent une centaine de pays sur les cinq continents.

La philosophie de ce développement est toujours restée de savoir écouter et apprendre dans le respect des spécificités de chacun. Cela se traduit notamment dans l'organisation décentralisée de Vilmorin Clause & Cie, dont l'un des principes clés est l'autonomie des filiales.

Plus que jamais, Vilmorin Clause & Cie s'attachera, dans le futur, à enrichir cette diversité.

## La Chine, un marché aussi incontournable que spécifique



Par Rami DAR  
Directeur Général Hazera Genetics

Hazera Genetics a été, dès 1996, l'une des toutes premières sociétés occidentales à identifier la Chine comme un marché stratégique. Nous avons créé un bureau

de représentation à Shandong, la principale province chinoise pour la culture légumière.

Nos activités : le marketing et la promotion de nos produits. Les entreprises étrangères n'étant pas autorisées à développer des activités commerciales, les ventes sont assurées par des distributeurs chinois.

Nous avons introduit sur le marché chinois notre tomate à longue durée de vie, à l'origine de notre renommée dans de nombreuses autres régions du monde.

Ce fut également un succès en Chine, où nous avons conquis d'importantes parts de marché.

Les atouts de cette tomate ?

Une durée de vie et un rendement largement supérieurs aux variétés locales, une grande résistance au froid permettant d'allonger la période de production. Autre raison de cette percée : les nombreuses formations techniques que nous avons dispensées aux agriculteurs, en sillonnant les villages accompagnés d'un traducteur. Une méthode inédite à l'époque.

Ce premier pas d'Hazera en Chine est aujourd'hui encore considéré comme le principal succès d'une entreprise dédiée à la production légumière en Chine. Par la suite, nous avons étendu nos activités à d'autres provinces chinoises ainsi qu'à d'autres variétés, notamment le concombre. Le marché chinois, dont les ventes ne sont pas encore majeures, est essentiel pour nous stratégiquement, du fait de son énorme potentiel.

Aussi nous investissons beaucoup pour l'avenir, et ambitionnons de créer de nouvelles filiales de vente, et des produits qui seront à terme complètement dédiés à la demande chinoise.

La clé de la réussite en Chine, c'est avant tout l'expérience. L'un des enjeux principaux est de s'entourer des personnes compétentes comprenant la mentalité chinoise et le fonctionnement des affaires.

Au départ, nous avons mis en commun nos efforts avec une autre société israélienne ; cela nous a permis d'apprendre rapidement.

Nous disposons désormais d'une solide expérience, que nous entendons mettre au service des autres sociétés de Vilmorin Clause & Cie. Ainsi, une équipe s'organise actuellement afin de coordonner nos efforts. En Chine, partager son expérience est un avantage compétitif non négligeable !

## Une approche marketing et commerciale en prise directe avec le terrain

Vilmorin Clause & Cie privilégie la proximité avec ses différents marchés. C'est le sens de la décentralisation de son organisation et de l'adaptabilité de sa politique marketing et commerciale.

Fondée sur un portefeuille de marques pertinent et une innovation permanente, cette approche lui permet de développer des relations très qualitatives avec la distribution aussi bien qu'avec ses clients.

### Un portefeuille de marques prestigieuses

#### > Activité Grand Public :

Abondance, Aimé, Blue Magic, Carters, Clause, CNOS, Cuthbert, Dobies, Eden, Ferndale Lodge, Flora Frey, France Graines, Freya, Garten Perle, Geissler, Grüne Fee, Scala, Sperli, Suttons, Tézier, Tyrol, Vilmorin, Vita.

#### > Activité Professionnelle :

Abondance, Clause, Dp, Ferry Morse, Goldstar, Harris Moran, Hazera, Henderson, Kyowa Seed, Marco Polo, Mikado, Niagara, Nickerson Zwaan, Tézier, Top Green, Vilmorin.

### ■ Une politique de marques efficace

Élément essentiel du patrimoine de Vilmorin Clause & Cie, le portefeuille de marques lui permet d'adapter son offre à des impératifs géographiques et culturels ainsi qu'à des créneaux de distribution très différenciés.

Ces marques sont toutes la propriété directe des filiales de Vilmorin Clause & Cie. Elles bénéficient d'une image et d'une reconnaissance excellentes, en particulier dans le Grand Public, grâce à leur notoriété, leur ancienneté mais aussi à une réelle proximité avec les marchés locaux. Les attentes spécifiques de ces marchés, recueillies à la source, sont valorisées au travers d'une coordination optimale des efforts marketing/recherche.

Pour Vilmorin Clause & Cie, l'enrichissement et la valorisation du capital marques sont des préoccupations permanentes. Ils sont assurés par :

- > une expertise reconnue en *trade marketing* auprès des distributeurs,
- > un ajustement permanent du merchandising sur les lieux de vente,
- > une communication ciblée à destination des Professionnels : conseils, documentation technique, etc.

> une communication volontariste auprès du Grand Public : actions publicitaires, principalement au printemps, dans de nombreux supports (presse spécialisée, information et publicité sur les lieux de vente, sites Internet, catalogues, etc). Les sociétés Grand Public de Vilmorin Clause & Cie consacrent également une partie de leur activité à des marques spécifiques réservées à des chaînes de distribution ainsi qu'à des marques fournisseurs en distribution exclusive.



### ■ L'innovation au service des clients et des consommateurs

Grâce à une totale maîtrise de ses métiers, Vilmorin Clause & Cie peut prendre en compte les attentes des clients tout au long de la chaîne d'élaboration des produits. Elle est donc en mesure de satisfaire leurs demandes, en matière de qualité, de sécurité, tout comme de convénience.

Toutes les sociétés Professionnelles ou Grand Public disposent de comités d'innovation : ils travaillent pour trouver les nouvelles idées qui constitueront les réelles innovations de demain. Parallèlement, Vilmorin Clause & Cie affirme sa volonté d'information auprès des consommateurs, toujours dans l'objectif de satisfaire leurs attentes. Elle leur propose une offre permanente d'emballages nouveaux, plus pratiques et plus informatifs, pour faciliter le choix et l'utilisation des produits.



### ■ Une expertise des relations avec la distribution

Vilmorin Clause & Cie développe avec la distribution des relations qui vont bien au-delà de la simple commercialisation des produits. Ce travail de fond est un vecteur important de sa stratégie commerciale.

> Pour l'activité Professionnelle, la distribution se fait, soit en direct, soit par l'intermédiaire de réseaux de distributeurs indépendants. Ces derniers sont exclusifs et permettent à Vilmorin Clause & Cie d'avoir une présence importante sur le terrain pour défendre pleinement ses variétés face aux produits concurrents.

De solides rapports de partenariat ont été noués avec les réseaux de distributeurs et les clients : importateurs, grossistes, distributeurs-détaillants, maraîchers, etc. Ces interlocuteurs sont de véritables points d'appui pour une plus forte pénétration des marchés locaux.

Vilmorin Clause & Cie assure également un accompagnement technique et marketing de ses clients : essais de nouveaux produits, promotion, lancement, etc.

> Pour l'activité Grand Public, Vilmorin Clause & Cie recherche en permanence à optimiser les coûts liés aux stocks, aux commandes ou à la livraison. Cette volonté d'augmenter les performances sur les points de vente s'appuie sur d'importants investissements dans les technologies de l'information et de la communication, aussi bien dans la gestion des process que dans les prises de commandes. À titre d'exemple, des équipements automatisés, assistés par ordinateur, permettent une rationalisation du travail et assurent une livraison rapide et complète des commandes.

En interne, la mise en place d'un système d'information global (ERP) a procédé de la même démarche : il facilite l'accès à des tableaux de bord évaluant de manière fine et instantanée l'état des services. L'accroissement du niveau de fiabilité de Vilmorin Clause & Cie et sa rapidité d'intervention dans le règlement des litiges dépendent de la gestion quotidienne de ce type d'information.

L'ensemble de ces outils partagés rend possible de nouveaux référencements auprès des centrales d'achat et renforce les positions de l'entreprise en tant que fournisseur international.



### Innover pour conjuguer saveur et santé

Sensible à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée et faisant écho aux recommandations des pouvoirs publics britanniques, Suttons lance une campagne de sensibilisation aux bienfaits de la consommation de légumes.

Cette action accompagne le lancement de deux nouvelles gammes de semences, qui devraient attirer de nouvelles vocations de jardiniers : des "légumes santé" et des semences à pousse rapide.

Ces produits sont conditionnés dans de nouveaux sachets, conçus à l'issue d'une enquête consommateurs. Plus clairs et attractifs, ils mettent en valeur les bénéfiques produits qu'ils soient fonctionnels ou nutritionnels.

## ■ Une culture de l'écoute au service des clients

Vilmorin Clause & Cie fonde les rapports avec sa clientèle sur un élément essentiel : la proximité. Fondement de cette culture, la qualité de dialogue provient :

- > de la décentralisation de l'organisation,
- > de l'écoute pratiquée localement par les équipes commerciales,
- > de la mise en place de systèmes d'écoute et de dialogue assurant la qualité du service après-vente auprès des consommateurs.

- Segmenter les attentes afin de mieux y répondre

Oxadis met en place le "category management" qui vise à satisfaire les besoins des différents acteurs de la chaîne d'achat : le distributeur, l'acheteur, l'utilisateur du produit et le consommateur final. Tous manifestent des attentes distinctes. Pour un gazon par exemple, le distributeur sera sensible à la promotion, à la mise en linéaires du produit et au prix. L'acheteur prêter attention à l'offre produit dans sa globalité tandis que l'utilisateur attendra des conseils d'utilisation, une praticité des emballages et le consommateur final un gazon esthétique et résistant. L'enjeu de cette stratégie innovante est donc la parfaite connaissance de chacun des intervenants, assurée par les équipes commerciales, les études de marché et un retour rigoureux du terrain.

Ce processus entend favoriser la satisfaction du consommateur mais aussi la rentabilité de l'enseigne et du fournisseur. Il s'agit d'un véritable service apporté aux distributeurs, qui sont en mesure d'optimiser l'offre et la présentation des linéaires. Originale sur le marché de la nature, cette approche représente un réel avantage concurrentiel.

- Recueillir l'avis des consommateurs

Suttons au Royaume-Uni a mis en place cette année deux enquêtes mesurant la satisfaction des clients de l'activité de vente par correspondance. Plusieurs critères ont été évalués concernant la qualité des produits et du service client (capacité d'écoute et de conseil, conditions de livraison des produits, délais, etc.) pour les principaux catalogues de l'entreprise. Sur ces deux critères, le taux moyen de satisfaction était de 97 % pour un taux de retour des questionnaires de 15 % en moyenne. Cette enquête a par ailleurs permis de définir plus précisément le profil des consommateurs Suttons. Cette démarche sera reconduite tous les 3 ans.



## Le marketing au cœur de la création de valeur



Par Philippe CRUYPENINCK  
Directeur Marketing Oxadis

La fonction marketing est l'art de la différenciation.

Elle permet à l'entreprise de développer de la valeur ajoutée, au travers d'une offre de produits

et de services la plus innovante et différenciante du marché. Pour remplir cette mission, nous nous appuyons chez Oxadis sur deux piliers :

- > L'analyse stratégique de nos marques, des enseignes et des marchés réalisée en lien avec les différents services de l'entreprise. Ceci nous donne une vision claire du contexte et de la situation de nos activités et des problématiques à résoudre. À partir de ces analyses nous définissons objectifs et plans d'actions. Ceci nous permet de projeter nos activités dans le cadre d'un plan à 3 ans.
- > L'analyse des tendances distributeurs et consommateurs, gérée en grande partie par notre service Études, nous permet de bien cerner leurs attentes qui évoluent sans cesse. Nous décidons alors des évolutions à donner à nos métiers et à nos marques qui se concrétisent au sein de chacune des gammes. Cette démarche constitue l'une des principales sources d'alimentation de la chaîne d'innovation que nous voulons déployer aujourd'hui.

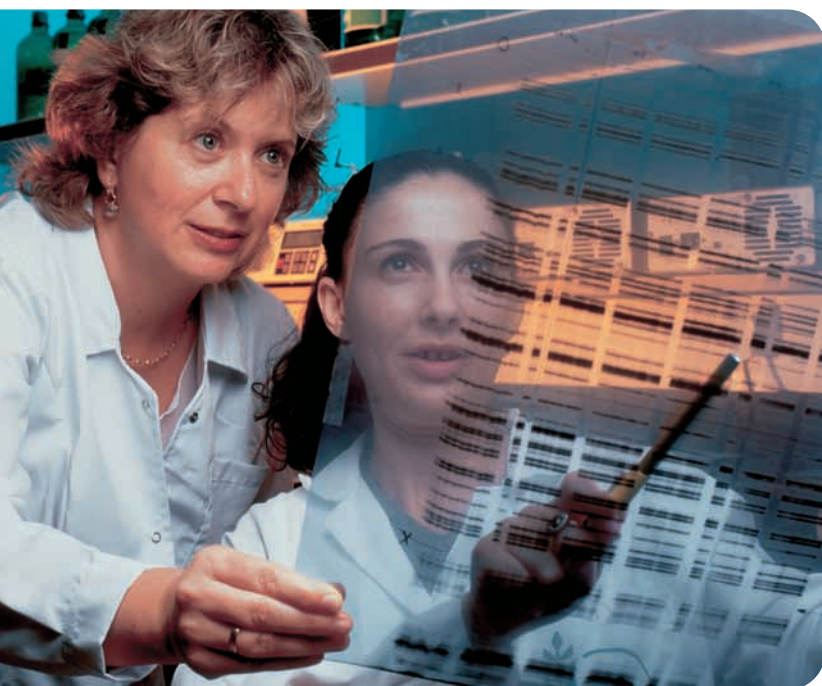
L'innovation Oxadis se structure sur trois axes :

- l'innovation variétale, avec des produits issus de la recherche menée par nos sociétés Professionnelles,
- l'adaptation au Grand Public de techniques avancées : graines en ruban, en tapis, etc.,
- des concepts complètement novateurs, qui apportent de réelles solutions au consommateur pour lui simplifier sa tâche. Lancée en 2005, la jardinière aromatique prête à l'emploi, qui comporte semences, terreau, pots et jardinière décorative, en est une illustration. C'est sur cet axe plus novateur que nous mettons un accent tout particulier.

Le process d'innovation d'Oxadis s'appuie notamment sur un Comité d'innovation. En 2005-2006, il va permettre de lancer des innovations pour chacune de nos familles de produits, qui répondront aux trois attentes prioritaires du consommateur : promesse de résultat forte, facilité de mise en œuvre et plaisir du jardinage. Après avoir réussi une phase importante de rationalisation de nos activités ces trois dernières années, l'enjeu d'Oxadis est aujourd'hui celui de l'innovation tant en France qu'à l'international.

# Manager en suscitant l'engagement

Conjuguer autonomie et responsabilité des hommes, diversité culturelle et adhésion à une stratégie commune : l'organisation décentralisée de Vilmorin Clause & Cie favorise la recherche de cet équilibre.



## ■ Une politique sociale dynamique

- Une action volontariste en matière d'intéressement aux résultats et d'épargne salariale

La volonté de fédérer les différentes équipes et d'encourager l'initiative amène Vilmorin Clause & Cie à pratiquer l'intéressement aux résultats, au-delà du cadre légal. Décliné à tous les niveaux d'organisation, dans chaque entreprise, il contribue à l'amélioration permanente des performances. Ses modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur ce qui a été retenu comme le meilleur indicateur de performance : le résultat opérationnel.

En K€	Participation légale et intéressement collectif
02-03	3 392
03-04	4 832
04-05	3 854

De plus, Vilmorin Clause & Cie propose à l'ensemble de ses équipes un Plan d'Épargne Entreprise, avec deux fonds dédiés qui leur sont exclusivement réservés, dont l'un comporte des actions Vilmorin Clause & Cie. Tous les frais de fonctionnement sont pris en charge, renforçant ainsi l'attrait du dispositif.

En revanche, l'ouverture de Vilmorin Clause & Cie à l'actionnariat salarié n'a pas été mise en place, cette option n'apparaissant actuellement pas la mieux adaptée à l'histoire et à la culture des entreprises de Vilmorin Clause & Cie.

## ■ Le principe d'autonomie

De même que l'activité de Vilmorin Clause & Cie nécessite d'être menée au plus près des réalités de terrain, la gestion de plus de 2870 salariés à travers le monde fait appel à une large délégation des responsabilités au niveau de chaque filiale. Cela se traduit par exemple en matière de recrutement : hormis pour les cadres de direction, Vilmorin Clause & Cie n'intervient pas dans ce domaine, géré en direct par les filiales.

En outre, Vilmorin Clause & Cie veille à harmoniser les méthodes de travail sans pour autant les uniformiser et accorde aux hommes une large part d'autonomie et de responsabilité, gages de leurs performances. Celle-ci inclut notamment la définition des objectifs, des programmes de recherche, des plans de production ou de l'approche commerciale des marchés.



L'équipe "Seeds of Hope" (Harris Moran)

- Prévoyance et santé : des dispositifs performants

Dans ce domaine, Vilmorin Clause & Cie a mis en place des approches intéressantes pour les salariés que ce soit aux États-Unis, au Royaume-Uni ou dans d'autres pays européens.

En France, par exemple, l'ensemble des salariés bénéficie d'un niveau de protection de bonne qualité. Particulièrement avantageuses, les garanties en termes de prévoyance incluent par exemple le maintien de la rémunération à 100 % en cas d'invalidité, ou le doublement des capitaux versés en cas de décès consécutif à un accident.

- Un Comité d'Entreprise Européen

Le Comité d'Entreprise Européen du Groupe Limagrain, composé de 25 membres dont près de la moitié sont issus des sociétés de Vilmorin Clause & Cie, se réunit deux fois par an. L'objectif : échanger sur les principales orientations du Groupe et les questions d'ordre économique. Les réunions font l'objet de comptes-rendus, traduits dans les différentes langues et diffusés aux sociétés.

- Des actions sociales et humanitaires

En termes d'actions sociales, Vilmorin Clause & Cie dénombre plusieurs initiatives individuelles. Ainsi à titre d'exemples :

> Oxadis s'engage pour favoriser l'insertion de personnes en difficulté et accueille depuis 1996, un CAT (Centre d'Aide par le Travail) composé d'une douzaine de personnes. Animé et géré par l'association MESSIDOR, cet atelier intégré au sein même de l'usine, a pour vocation de réinsérer des personnes fragiles psychologiquement.

Oxadis dresse un bilan très satisfaisant de cette démarche. Cette organisation particulièrement flexible, lui permet de sous-traiter des activités de conditionnement et de bénéficier d'un service efficace et compétitif.

Les personnes en difficulté quant à elles, regagnent confiance et retrouvent à la fin de cette période un emploi stable. Ainsi, depuis 1996, deux d'entre elles sont désormais salariées d'Oxadis.

> Harris Moran aux États-Unis participe chaque année aux journées organisées par "The American Cancer Society". Le principe consiste à participer à une course de relais "The Relay for Life" pendant 24 heures.

Cette année, une équipe de 39 volontaires a contribué à cette cause et généré 8 500 dollars de dons.

## Santé et sécurité : la prévention comme principe directeur

La grande majorité des sociétés de Vilmorin Clause & Cie dispose en interne de comités chargés de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des salariés sur leur lieu de travail. Le métier de semencier peut exposer les salariés à des risques liés à la manipulation de produits de traitement phytosanitaires et au travail dans des environnements parfois bruyants et poussiéreux.

Ainsi chez Kyowa Seed au Japon, un manuel a été établi par ce comité définissant notamment les règles et conduites à tenir quant à l'utilisation de produits d'enrobage, la protection personnelle (vêtements, protection auditive, etc.) et la gestion des déchets.

Ce manuel renouvelé l'an dernier, ainsi que des formations annuelles, ont permis à l'entreprise japonaise de ne dénombrer aucun accident du travail au cours de l'année 2004.



29 - Axes stratégiques  
 30 - La recherche  
 34 - La croissance internationale  
 36 - L'approche marketing et commerciale

### 39 Le management

42 - L'environnement  
 46 - Les risques



#### ■ La place essentielle de la communication interne

Vilmorin Clause & Cie met à profit toutes les occasions pour renforcer les relations entre ses équipes et leur cohésion.

Pour cela, elle dispose des outils classiques d'information interne : lettres d'information, journaux internes, réseau intranet, etc.

Au-delà de ces supports, Vilmorin Clause et Cie favorise les rendez-vous ponctuels directs destinés aux cadres dirigeants, aux cadres de direction, aux forces de vente et équipes marketing et aux chercheurs. Plusieurs séminaires sont organisés chaque année, parmi lesquels deux conventions destinées aux commerciaux et aux chercheurs, vécues comme des temps forts d'adhésion et d'évaluation des performances.

#### ■ Des outils de pilotage

> En termes de rémunération, Vilmorin Clause & Cie met à disposition de ses filiales un outil de pilotage résultant d'une enquête commandée à un cabinet spécialisé dans la rémunération. Celle-ci a été réalisée dans un premier temps auprès de l'ensemble des cadres de Vilmorin Clause & Cie possédant moins de 3 ans d'expérience au total. Une étude complémentaire a eu lieu cette année auprès de l'ensemble des cadres de direction. Leur rémunération comprend une partie variable (liée à la réalisation d'objectifs collectifs et individuels) et est adaptée en fonction des entreprises, des pratiques de marché et des pays d'implantation des sociétés. Ce système de rémunération par objectifs est piloté d'après les priorités fixées par le management de Vilmorin Clause & Cie (profitabilité, endettement, etc.).

> En termes de gestion des compétences, un outil développé en collaboration avec Limagrain formalise l'ensemble des métiers existants dans la société. Ce référentiel permet à chaque entreprise de Vilmorin Clause & Cie d'élaborer ses fiches de poste et ses offres d'emploi de manière cohérente.

## Mon parcours à l'international



Par Gilles LORAIN  
 Directeur des ventes  
 France et Europe du Nord - Vilmorin

Fils d'expatrié, travailler à l'international est pour moi une évidence que j'ai expérimentée chez Vilmorin Clause & Cie.

> 1986 : Ce sont mes débuts chez Vilmorin en France, en tant que responsable de zone export pour l'Amérique latine et l'Amérique du Nord. Le premier point essentiel est la maîtrise de la langue. J'avais la chance d'être bilingue en espagnol ; mais je m'occupais également du Brésil : je me suis donc investi dans l'apprentissage du portugais grâce à une session de 15 jours de portugais intensif !

> 1989 : Départ pour l'Espagne, pour diriger Vilmorin Iberica, avec une équipe 100 % espagnole et un objectif au cœur de ma mission : devenir l'interface entre le siège et la filiale. Pour cela, il faut avant tout observer et écouter afin de connaître les spécificités culturelles et s'y adapter. En Espagne par exemple, c'est l'oral qui prime. Dans le même temps, je me suis efforcé de transmettre quelques-unes des méthodes de Vilmorin Clause & Cie : des rapports écrits réguliers, des prévisions à long terme, etc. La conduite de réunion illustre également bien les différences culturelles : gérer le temps de parole et se tenir à l'ordre du jour se révèle souvent compliqué.

Les réunions sont au final toujours très riches, mais il faut prévoir plus de temps et surtout ne pas oublier l'aspect convivial !

> 1994 : Destination la Californie, où je prends la direction de Vilmorin Inc, la filiale de Vilmorin aux États-Unis. J'y ai découvert des méthodes de travail complètement différentes, largement plus basées sur l'écrit, avec des rapports très concis et efficaces. Le management des équipes change aussi : il doit prendre en compte le turnover, très rapide aux États-Unis et l'aspect salarial, qui fait partie des éléments centraux de motivation.

> 1997 : De retour en France, je gère, en plus du marché français, le suivi des ventes pour le Bénélux, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Toutes ces expériences m'ont énormément appris : une grande diversité de méthodes de travail dont j'ai gardé toutes les facettes positives, une rigueur et un sens de l'organisation, indispensables quand on travaille dans de petites équipes, loin du siège. Aujourd'hui, j'ai une certitude : avoir déjà travaillé au sein de différentes cultures permet de développer tolérance, capacité d'adaptation et ouverture d'esprit.

## Se développer en respectant l'environnement

Vilmorin Clause & Cie analyse les conséquences environnementales potentielles de ses activités pour les maîtriser et les réduire. Elle défend par ailleurs la préservation de la biodiversité et le libre accès aux *ressources génétiques*. Ces engagements témoignent de la vision responsable de son développement.

### ■ S'engager pour la préservation et le libre accès à la biodiversité

Une collection de 10 000 variétés de plantes, 2 000 variétés proposées dans les gammes commerciales, 50 nouvelles variétés déposées chaque année : Vilmorin Clause & Cie participe activement au maintien de la biodiversité. Continuellement enrichi depuis 260 ans, ce patrimoine génétique considérable est l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de l'entreprise.

Par ailleurs, la création de nouvelles variétés est le fruit de nombreuses années de recherche et doit être rémunérée de juste manière, d'où la nécessité de protéger les innovations des sélectionneurs. Pour ce faire, deux systèmes de protection cohabitent aujourd'hui dans le monde : le Certificat d'Obtention Végétale (COV) et le brevet.

Chaque pays est libre de choisir son titre de protection et certains gouvernements autorisent le système de double protection (brevet et COV) tels les États-Unis, le Japon ou l'Australie. Dans ce cas précis, l'obteneur est libre de choisir une protection simple ou double. En Europe, seul le COV est utilisable par les semenciers.

#### • Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

Le COV est un titre de propriété intellectuelle très spécifique, applicable uniquement aux créations humaines du règne végétal dont les variétés potagères. Ce cadre réglementaire a été mis en place en 1961, puis réactualisé à deux reprises par l'UPOV (Union pour la Protection des Obtentions Végétales) qui regroupe aujourd'hui une cinquantaine de pays dont la plupart des pays de l'Union européenne, les États-Unis, le Japon, la Chine, etc.

Le COV protège, notamment, la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 20 ans minimum. Il intègre cependant deux exemptions fondamentales :



Travail de sélection sur la tomate

#### > L'exemption du sélectionneur.

Le COV ne limite pas la création variétale.

Ainsi, une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété, dont les caractéristiques seront originales et distinctes de la première.

Outre la liberté d'usage du matériel génétique protégé, cette exemption alliée à d'autres dispositions du COV, a aussi vocation à stimuler la création variétale et à élargir la variabilité génétique.

#### > L'exemption des semences "de ferme".

Sous certaines conditions, le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses propres parcelles l'année suivante. Cette pratique séculaire des semences dites "de ferme" s'applique essentiellement aux plantes autogames, dont les caractéristiques sont identiques d'une génération à l'autre.

Préalable à l'usage de ces semences, les pays membres de l'UPOV doivent définir dans leur législation des conditions permettant de respecter l'intérêt légitime des obtenteurs de ces variétés.



Biodiversité chez l'aubergine

- Le brevet

Le domaine d'application du brevet est particulièrement large et couvre de nombreux secteurs d'activités. Il confère au semencier ayant déposé ce titre de propriété, une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre limité d'années et sur un territoire géographique défini. En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.

Le champ de protection du brevet est total et couvre la création (contrairement au COV), la détention, la production et la commercialisation. Ainsi tout semencier désireux d'utiliser la variété brevetée doit demander une autorisation et acquitter des droits.

Ce système peut de ce fait être considéré, dans le secteur des semences, comme contraire à la libre concurrence.

À l'instar de la plupart de ses confrères européens, Vilmorin Clause & Cie plaide en faveur du système de Certificat d'Obtention Végétale, qui protège certaines de ses variétés sans en confisquer la variabilité génétique. Elle souhaite ainsi promouvoir une plus grande diversité génétique utilisable afin de préserver la liberté de création, fondement du métier de semencier.

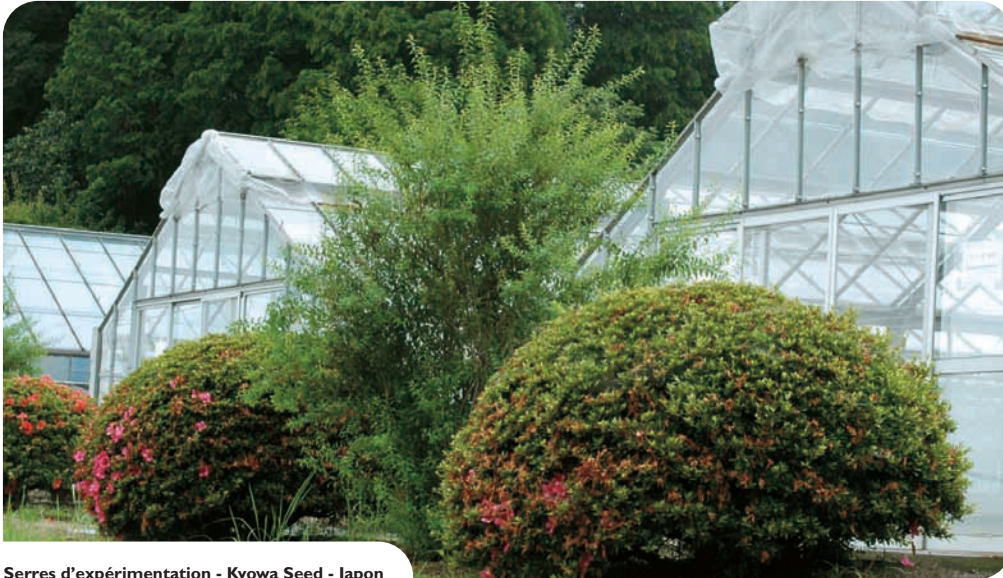
À ce jour, cette question fondamentale est encore débattue au sein de nombreuses organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce ou l'UPOV.

### ■ Limiter le recours aux produits agrochimiques grâce à la recherche

Depuis de nombreuses années, la création de variétés résistantes à différentes formes de pathogènes, fait partie des axes majeurs du travail de recherche de Vilmorin Clause & Cie. Ces résistances entraînent une diminution significative des besoins en insecticides et en pesticides. Parmi les avancées les plus notables dans ce domaine figurent le melon résistant aux pucerons, la tomate résistante aux nématodes (vers parasites), de nombreuses variétés de piments résistants aux virus, etc.

Les technologies des semences (*techno-semences*) permettent quant à elles, lors de la transformation, de protéger la future plante et ainsi de minimiser les traitements phytosanitaires tout au long de sa vie.

La recherche de Vilmorin Clause & Cie développe également des variétés consommant moins d'eau, permettant ainsi de préserver cette ressource. C'est par exemple le cas sur le gazon.



Serres d'expérimentation - Kyowa Seed - Japon

## ■ Bénéficier des nouvelles technologies dans le strict respect du principe de précaution

Dans le cadre de ses activités de recherche, Vilmorin Clause & Cie utilise les *biotechnologies* (pathologie, *marquage moléculaire* et biologie cellulaire) en soutien au travail de *sélection*. La *transgénèse* permettant la création de variétés génétiquement modifiées, est une des techniques utilisées.

Vilmorin Clause & Cie conduit ses travaux de recherche sur la *transgénèse*, indispensables à l'amélioration de ses connaissances dans la création variétale, en collaboration avec son actionnaire de référence Limagrain. En revanche, Vilmorin Clause & Cie ne commercialise pas à ce jour, d'Organismes génétiquement modifiés.

## Une forte implication dans l'interprofession

Conjointement avec son actionnaire de référence Limagrain, Vilmorin Clause & Cie prend une part active dans le débat sur l'utilisation des *biotechnologies* dans le domaine de la recherche scientifique.

Elle est notamment partie prenante dans diverses instances de consultation destinées à débattre avec l'ensemble du monde agricole des interrogations sociétales liées au développement des *biotechnologies* végétales.

L'objectif est de livrer des informations permettant aux citoyens de se construire une opinion, tout en favorisant l'émergence de règles du jeu claires et plus équilibrées.

L'ensemble de ses travaux portant sur la *transgénèse* est régi par les législations et réglementations européennes et internationales. Ainsi dans l'Union européenne, dont les textes figurent parmi les plus stricts et exhaustifs au monde, les autorisations sont consenties après avis de comités experts indépendants et officiels, accréditant que l'utilisation des technologies ne présente pas de risque pour la santé ou l'environnement dans les conditions définies d'utilisation.

En France, par exemple, Vilmorin Clause & Cie dispose de l'autorisation de la Commission du Génie Génétique pour les travaux en laboratoire et en serre.

Respectant scrupuleusement le principe de précaution, Vilmorin Clause & Cie porte une attention toute particulière aux responsabilités susceptibles d'être mises en œuvre du fait de la dissémination d'OGM ainsi qu'à la préservation des consommateurs et de leur environnement.

## ■ Un impact environnemental limité

- Consommation d'eau, d'énergie et de carburants
  - > Etant donnée la modestie des surfaces cultivées, au total, quelques centaines d'hectares pour la recherche, et environ 10 000 hectares pour la production dans le monde, la consommation d'eau de Vilmorin Clause & Cie est peu importante.
  - > Même si elle est relativement peu consommatrice d'énergie, Vilmorin Clause & Cie commence à intégrer dans ses cahiers des charges industriels, des mesures pour limiter sa consommation : c'est par exemple le cas pour les sites de recherche les plus récents, dont le pilotage centralisé des serres garantit un moindre besoin énergétique.
  - > La consommation de carburants est quant à elle peu significative.

29 - Axes stratégiques  
 30 - La recherche  
 34 - La croissance internationale  
 36 - L'approche marketing et commerciale  
 39 - Le management

42 - L'environnement

46 - Les risques

- Pollution de l'air, de l'eau, des sols

> Non polluante pour l'air, l'activité de recherche de Vilmorin Clause & Cie agit pour limiter au maximum les rejets dans l'eau. Dans les serres par exemple, toutes les solutions à base d'engrais sont recyclées et fonctionnent en circuit fermé. Toutes les stations les plus récentes recyclent leurs eaux d'usage, via des stations de récupération des eaux usées.

Par ailleurs, plusieurs sociétés de Vilmorin Clause & Cie ont adopté une démarche de *lutte biologique* dans les serres. Cela conduit à une réduction spectaculaire des traitements.



Expérimentation de la tomate  
 Station de recherche - Marco Polo Seed - Thaïlande

> Les surfaces utilisées par Vilmorin Clause & Cie étant limitées, les niveaux de pollution générés sont à relativiser. De plus, Vilmorin Clause & Cie travaille en sites propres, qu'elle détient, et qui font l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

> Enfin, la seule activité potentiellement polluante, à savoir la production, l'entreposage et le stockage des engrais et des produits phytosanitaires commercialisés par Oxadis, est entièrement sous-traitée à des acteurs sous contrôle de la réglementation des sites classés.

- Déchets

> Vilmorin Clause & Cie veille à recycler au maximum ses déchets. Plusieurs de ses structures, ont abandonné la laine de roche dans le cadre de leur travail de recherche en serres, pour s'orienter vers la fibre de coco, un *substrat* recyclable et donc plus écologique.

- Emballages

> Dans le domaine Professionnel, on constate une baisse de la quantité d'emballages, principalement liée à la préférence croissante de la clientèle pour les sachets plutôt que les boîtes métalliques.

> En revanche, pour l'activité Grand Public, Vilmorin Clause & Cie utilise de manière relativement importante carton et papier pour l'emballage et le suremballage de ses produits. Consciente de cette problématique, elle initie des actions pour réduire sa consommation :

- le carton d'emballage à usage unique, utilisé du conditionnement jusqu'à l'expédition,
- les palettes réutilisables : après expédition chez les clients, ces palettes en bois sont récupérées par les transporteurs, puis ramenées sur les différents sites.

En outre, comme le veut la réglementation, Vilmorin Clause & Cie adhère systématiquement aux organisations de recyclage des emballages, comme Point Vert en France.

## Le traitement des eaux usées chez Hazera Genetics

L'usine de semences potagères d'Hazera, située à Sderot au centre d'Israël, a été construite en 1999 en intégrant en amont la problématique du retraitement des eaux.

Un système dédié traite les eaux usées émanant de l'unité de nettoyage et d'extraction des semences potagères, soit des millions de tonnes de graines de différentes espèces chaque année. Suite à plusieurs étapes de filtration et de sédimentation, les résidus solides et chloriques sont réduits et le PH de l'eau est neutralisé jusqu'à atteindre les niveaux exigés par les législations nationales et municipales.

L'eau est ensuite acheminée dans une usine publique de traitement pour des opérations complémentaires de purification avant d'être réutilisée pour l'irrigation.

## Anticiper en évaluant les risques

Forte saisonnalité de l'activité, dépendance relative aux aléas naturels et haute technicité des process sont quelques-uns des facteurs de risque liés à l'activité de Vilmorin Clause & Cie.

Avec une vigilance et une rigueur de tous les instants, Vilmorin Clause & Cie évalue au plus juste l'ensemble de ces risques et met en œuvre tous les moyens adaptés pour les maîtriser.



### ■ Les risques liés à la production : le rôle central du plan de production

Le plan de production conditionne le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks.

Il prend en compte plusieurs facteurs : les besoins du marché, la courbe de vie de chaque variété, les chiffres de la dernière production, l'étude des impacts climatiques potentiels, etc.

Le manque de disponibilité de produits comme la surproduction dépendent de l'évaluation de ces paramètres. C'est la raison pour laquelle la validation du plan de production constitue la première des responsabilités pour les entreprises de l'activité Professionnelle. Piloté par le directeur de la production, le plan de production est validé par la Direction Générale de chaque société. Son élaboration justifie pleinement l'organisation décentralisée de Vilmorin Clause & Cie et la spécialisation des équipes par espèce.

### ■ Les risques climatiques et météorologiques : la diversification des zones d'implantation

La logique d'implantation internationale des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés à l'incertitude météorologique.

En termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaire la diversification des sites partout dans le monde. Ainsi, la production de semences de Vilmorin Clause & Cie est assurée à travers une quinzaine de bassins implantés sur les cinq continents : France, Chili, Thaïlande, Chine, Australie, États-Unis, Afrique du Sud, etc.

La recherche intègre également les risques liés à la variabilité climatique dans ses programmes et développe notamment des variétés moins exigeantes en eau et en chaleur, etc. Les 55 sites de recherche sont de fait répartis sur tous les continents.



Traitement des semences

### ■ Les risques fournisseurs : un réseau éprouvé d'agriculteurs-multiplicateurs

Pour produire ses semences, Vilmorin Clause & Cie fait appel à un réseau international d'*agriculteurs-multiplicateurs*, rigoureusement sélectionnés. Ils travaillent en relation directe ou via des sociétés de production.

Grâce au système contractuel mis en place, Vilmorin Clause & Cie reste toujours propriétaire de ses semences et conserve une totale indépendance économique. Véritable cahier des charges, le contrat définit aussi toutes les conditions et objectifs assignés à la production :

- > la surface à mettre en production,
- > la qualité,
- > le prix d'achat de la semence en composantes fixes ou variables (liées pour grande partie à la qualité),
- > le calendrier des opérations à mettre en œuvre : semis, entretien, castration manuelle ou chimique, *pollinisation* manuelle, récolte,
- > les normes d'intrants à utiliser.

Les équipes d'ingénieurs et de techniciens de Vilmorin Clause & Cie suivent et contrôlent les productions des *agriculteurs-multiplicateurs*.

### ■ Les risques liés à la transformation : un contrôle systématique

- Process

Garantir la qualité de la semence à l'issue des différentes opérations de transformation en usine est crucial tant les conséquences financières en cas de réclamations seraient pénalisantes. En effet, les recours de la clientèle Professionnelle ne porteraient pas sur le seul remboursement de la semence acquise, mais sur la valeur globale de la récolte attendue. Pour prévenir cet effet multiplicateur, Vilmorin Clause & Cie fait preuve d'intransigeance tout au long des étapes de transformation afin d'optimiser la qualité des semences réceptionnées du champ.

> Préalable à toutes opérations de transformation, la qualité des semences réceptionnées est d'abord contrôlée.

> Une fois validée, viennent ensuite les différentes étapes de transformation (séchage, nettoyage, triage, calibrage, *pelliculage* ou *enrobage*, conditionnement et stockage) qui contribuent à la qualité de la semence et ne doivent en aucun cas altérer ses caractéristiques initiales. Par exemple, pour maîtriser l'équilibre hygrométrique, des séchoirs très performants dans chaque usine, sèchent les graines en fonction d'un cahier des charges spécifique et précis. Les locaux de stockage de matières premières et de produits finis sont contrôlés en température et *hygrométrie*.

> À l'issue des opérations en usines et au moment de la mise en stocks interviennent les derniers contrôles qualité, dont l'objectif est d'assurer que les opérations n'ont pas altéré la qualité des semences.

> Trois types de contrôle majeurs sont alors réalisés :

- sanitaire : contrôle de l'absence de parasite,
- génétique : contrôle de la *pureté variétale* et de l'identité (absence de graines étrangères),
- germination : analyse de la capacité germinative des semences.

L'ensemble de ces procédures et des équipements utilisés permet de garantir un niveau de qualité élevé et constant, conforme aux exigences des clients de Vilmorin Clause & Cie.

- Installations classées

En matière d'installations classées, toutes les activités de Vilmorin Clause & Cie dans le monde respectent rigoureusement les réglementations. À titre d'exemple, l'activité de Vilmorin sur son site de la Ménitrie (Anjou-France) est soumise à autorisation pour plusieurs rubriques, dont le stockage de matières combustibles en entrepôts couverts, leur volume étant supérieur à 50 000 m<sup>3</sup>.



## ■ Les risques politiques : une stratégie d'implantation raisonnée

La présence mondiale de Vilmorin Clause & Cie implique une prise en compte de ces facteurs de risque dans les choix d'investissement et dans la localisation des actifs industriels, technologiques et commerciaux. En dépit du contexte de tension internationale de ces dernières années, notamment au Moyen-Orient, Vilmorin Clause & Cie n'a pas été affectée économiquement dans ses activités à l'international.

## ■ Les risques en matière de protection des innovations : une vigilance indispensable

L'activité internationale de Vilmorin Clause & Cie ainsi que les enjeux liés à l'accès à la génétique et à la notoriété des marques impliquent un risque réel de contrefaçon des variétés.

Vilmorin Clause & Cie dispose à cet effet de trois modes de défense, utilisés selon les cas de figure :

> Une approche juridique à travers la propriété intellectuelle. Le Certificat d'Obtention Végétale (COV) et notamment l'exemption du sélectionneur, permet de limiter les contrefaçons, car s'il autorise un autre obtenteur à utiliser une variété commerciale afin d'en créer une nouvelle, cette dernière devra présenter des caractéristiques originales et distinctes de la première pour être exploitée librement.

> Une approche technique faisant appel aux techniques de *marquage moléculaire*. Cet outil permet de rechercher dans le *génom*e d'une variété concurrente des *similarités* (preuves d'une certaine filiation) avec une variété issue de la recherche Vilmorin Clause & Cie.

> Une approche réglementaire. L'inscription des variétés aux Catalogues officiels français et européen permet d'assurer une protection marketing et de limiter l'utilisation abusive des variétés et de leur dénomination commerciale.

De plus, face à la recrudescence de la contrefaçon, les obtenteurs européens, regroupés au sein de l'ESA (European Seeds Association) ont opté pour une démarche déontologique visant à définir un guide de bonnes pratiques. Celui-ci permettra de limiter l'utilisation abusive du *germplasm*, des marques, des conditionnements et des logos. Il faut souligner la totale solidarité de tous les opérateurs majeurs pour cette réalisation.

## ■ Les risques liés aux choix dans le domaine de la recherche : la répartition des investissements

Face à l'avènement des *biotechnologies* et aux perspectives considérables qu'elles ouvrent à court terme, Vilmorin Clause & Cie a procédé à des choix financiers et organisationnels stratégiques. Elle a décidé de maintenir l'essentiel de l'effort sur la *sélection* classique, avec environ 80 % des investissements de recherche. Parallèlement, la société conforte ses positions sur les outils d'avenir :

- recherche fondamentale,
- *transgénèse*,
- *marquage moléculaire*.

Gage d'une accélération de ses sorties de produits, cette répartition confère également à Vilmorin Clause & Cie des atouts concurrentiels et des bases solides nécessaires à son développement.

## ■ Les risques clients : un large portefeuille de clientèle

En % du chiffre d'affaires consolidé	02-03	03-04	04-05
Poids des 5 premiers clients	12.1 %	11.0 %	11.9 %
Poids des 10 premiers clients	18.6 %	18.0 %	18.5 %

Les principaux clients de Vilmorin Clause & Cie sont des grandes chaînes de distribution Grand Public européennes et américaines. Les forts mouvements de concentration de la distribution expliquent le poids des premiers clients.

> Dans le secteur Professionnel, grâce à un portefeuille de clients diversifié, Vilmorin Clause & Cie limite les conséquences d'une perte éventuelle d'activité avec certains d'entre eux.

> Dans le secteur Grand Public, le risque clients apparaît également réduit : Vilmorin Clause & Cie bénéficie pour l'essentiel de partenariats de longue date, avec des engagements et des contrats pluri-annuels pour les chaînes de distribution.





## Conseil d'Administration

### PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



#### ■ Président Directeur Général

Gérard RENARD  
Entrée en fonction : 1998

De formation spécialisée en agronomie et en agriculture, M. Gérard RENARD exerce, outre ses mandats de représentation au titre de Vilmorin Clause & Cie, les fonctions de Vice-Président du Groupe Limagrain, de Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, membre du bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, Président de l'Interconsulaire du Puy-de-Dôme.



#### ■ Administrateur Directeur Général Délégué

Daniel CHÉRON  
Entrée en fonction : 2004

De formation supérieure en sciences économiques, M. Daniel CHÉRON est également Directeur Général Adjoint du Groupe Limagrain depuis 1996 et en a dirigé, à compter de 1993, les activités agro-industrielles.

#### ■ Administrateurs



François HEYRAUD  
Entrée en fonction : 2000



Raoul FAURE  
Entrée en fonction : 1995



François DELOCHE  
Entrée en fonction : 1998



Jean-Denis POULET  
Entrée en fonction : 1991



Jean-Paul FAURE  
Entrée en fonction : 2004

L'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur est annexé au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

À l'exception de M. Jean-Paul FAURE dont le mandat viendra à expiration en 2007, l'ensemble des autres membres du Conseil d'Administration disposent d'un mandat à échéance 2005 dont le renouvellement, pour une nouvelle période de 3 ans, est proposé à l'Assemblée Générale du 13.12.2005.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ■ Réunions et taux de présence

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élisent domicile à l'adresse suivante : c/o Vilmorin Clause & Cie - BP 1 - 63720 CHAPPES

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement, sur convocation écrite ou verbale de son Président, soit au siège de la société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice 2004-2005, le Conseil d'Administration de Vilmorin Clause & Cie s'est réuni à quatre reprises. Par ailleurs, au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés filiales de Vilmorin Clause & Cie, les membres du Conseil d'Administration ont participé, au cours de l'exercice 2004-2005, à vingt-sept réunions. Toutes sociétés confondues, le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 96 %.

Les principaux thèmes abordés par le Conseil d'Administration au cours de cet exercice ont porté sur :

- > l'analyse et l'approbation des orientations présentées dans le cadre du plan à moyen terme,
- > la redéfinition des orientations stratégiques et de l'organisation de la Branche Grand Public,
- > la confirmation des objectifs de la Branche Professionnelle tant en termes de développement international que pour les investissements en recherche,
- > l'approbation du budget pour l'exercice 2005-2006,
- > l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

### ■ Le Conseil d'Administration de Vilmorin Clause & Cie au sein de Limagrain

À ce jour, le Conseil d'Administration de Vilmorin Clause & Cie est composé dans son ensemble d'Administrateurs provenant de Limagrain. Ces Administrateurs sont dédiés exclusivement à Vilmorin Clause & Cie et n'interviennent pas au sein des autres divisions ou branches d'activités de Limagrain. Ils bénéficient de ce fait d'une spécialisation, doublée d'une réelle expertise dans le domaine des semences potagères. Par ailleurs, les sujets spécifiques à Vilmorin Clause & Cie sont toujours traités dans un premier temps en Conseil d'Administration Vilmorin Clause & Cie. À titre d'exemple, lorsque la société initie un projet de développement, deux étapes de préparation et de présentation – Comité Exécutif puis Conseil d'Administration – concernant uniquement Vilmorin Clause & Cie précèdent la présentation pour validation ou recadrage en Comité d'Orientation de Limagrain. Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin Clause & Cie l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société à la fois saine et profitable dans la durée.

### Présentation de Limagrain

Dans son métier d'origine, les semences, Limagrain occupe la quatrième place mondiale et la première dans l'Union européenne. Fortement internationalisé, le Groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires hors de France. Il s'est développé, depuis une trentaine d'années environ, sur les différents marchés des semences (maïs, blé, potagères, etc.) ; plus récemment, le développement des *biotechnologies* végétales lui a permis d'aborder de nouveaux domaines d'activités, notamment celui de la valorisation industrielle des céréales au sein de filières de production.

Le Groupe Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding, société anonyme détenue majoritairement par la société coopérative Limagrain. Basée en Auvergne dans la plaine de Limagne, Limagrain comptait 703 associés au 30.06.2005.

La société Sélia est, elle aussi, filiale de Limagrain.

## DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de Vilmorin Clause & Cie est assurée par M. Gérard RENARD, Président Directeur Général, et par M. Daniel CHÉRON, Directeur Général Délégué et également Administrateur de la société.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif de Vilmorin Clause & Cie est présidé par M. Daniel CHÉRON et est composé de :

- > M. Stanislas CROUZIER  
Directeur de la Branche Professionnelle,
- > M. Daniel JACQUEMOND  
Directeur des Opérations Financières,
- > M. Emmanuel ROUGIER  
Directeur du Développement et de la Gestion.

La Direction des activités Grand Public est confiée conjointement à M. Daniel JACQUEMOND (zone Europe continentale) ainsi qu'à M. Emmanuel ROUGIER (zone États-Unis et Royaume-Uni).

Le Comité Exécutif se réunit mensuellement et a pour vocation :

- > de définir les orientations stratégiques de Vilmorin Clause & Cie, de les proposer au Conseil d'Administration puis de veiller à leur mise en œuvre,
- > d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- > d'analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, de la proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer la finalisation,
- > de définir les principales règles et procédures de fonctionnement du Groupe,
- > d'établir les projets d'arrêtés de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.

## CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX ET INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS

### ■ Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration détiennent chacun une action de Vilmorin Clause & Cie. Aucune opération ou convention n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par les banques du groupe.

### ■ Rémunération des mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, les membres du Conseil d'Administration ont exercé leurs mandats à titre gratuit ; il n'y a eu aucun versement de jetons de présence. M. Daniel CHÉRON étant par ailleurs salarié de Groupe Limagrain Holding, premier actionnaire de Vilmorin Clause & Cie, il convient de préciser que la fraction de ses rémunérations brutes qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin Clause & Cie s'est élevée, en 2004-2005 à 112,5 milliers d'euros.

### ■ Rémunération des organes de Direction

En 2004-2005, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de Direction s'est élevé à 2,7 millions d'euros. Ces organes de Direction se composent des Directeurs du Comité Exécutif de Vilmorin Clause & Cie et des Dirigeants des sociétés opérationnelles suivantes : Vilmorin, Clause Tézier, Nickerson Zwaan, Harris Moran, Hazera Genetics, Kyowa Seed, Oxadis, Flora Frey, Sperling, Ferry Morse, CNOS Vilmorin, Suttons, Top Green soit au total 17 personnes.

## ORGANES DE CONTRÔLE

	<b>Date d'expiration du mandat</b>
<b>Commissaires aux Comptes titulaires</b>	
KPMG AUDIT Département de KPMG SA 1, cours Valmy 92923 Paris la Défense Cedex représenté par M. Michel PIETTE Date de nomination : 2002	2008 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.08)
VISAS 4 Commissariat 56, boulevard Gustave Flaubert 63000 Clermont-Ferrand représenté par M. Claude AUBERT Date de nomination : 1999	2005 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.05)
<b>Commissaires aux Comptes suppléants</b>	
M. Jean-Luc DECORNOY 2 bis, rue de Villiers 92300 Levallois-Perret Date de nomination : 2002	2008 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.08)
M. Jacques RIVIERE 56, boulevard Gustave Flaubert 63000 Clermont-Ferrand Date de nomination : 1999	2005 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.05)

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 13.12.2005 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.2005 le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de VISAS 4 Commissariat ainsi que la nomination de M. Olivier DELARUE (56, boulevard Gustave Flaubert - 63000 Clermont-Ferrand) en tant que Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de M. Jacques RIVIERE.

## Relations avec les actionnaires et les investisseurs

### ■ Contacts

Pour toute information ou documentation :  
Direction Financière de Vilmorin Clause & Cie  
Tél. : + 33 (0)4 73 63 41 95  
Fax : + 33 (0)4 73 63 41 80  
E-mail : [contact@vilmorinclause.com](mailto:contact@vilmorinclause.com)

Relations avec les actionnaires, les investisseurs, les analystes financiers et la presse financière et économique :

M. Daniel CHÉRON,  
Administrateur Directeur Général Délégué,

M. Daniel JACQUEMOND,  
Directeur des Opérations Financières,

Mme Claire PLANCHE,  
Responsable de la Communication Financière.

### ■ Réunions d'information

Des réunions d'information (analystes financiers, investisseurs, presse financière) sont organisées chaque année dans le cadre de la présentation des comptes annuels et semestriels ou de tout autre événement significatif.

En 2004-2005, elles ont eu lieu en octobre et en avril ; les informations présentées lors de ces réunions sont diffusées sur le site Internet de la société.

### ■ Calendrier prévisionnel 2005-2006

(susceptible de modifications)

<b>08.11.05</b>	Publication du chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre
<b>18.11.05 et 19.11.05</b>	Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris
<b>13.12.05</b>	Assemblée Générale Mixte
<b>21.12.05</b>	Mise en paiement du dividende
<b>07.02.06</b>	Publication du chiffre d'affaires semestriel
<b>05.04.06</b>	Publication des résultats semestriels
<b>11.05.06</b>	Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3 <sup>e</sup> trimestre
<b>08.08.06</b>	Publication du chiffre d'affaires annuel

### Les engagements de Vilmorin Clause & Cie vis-à-vis de son actionariat

> Une volonté de transparence :  
site Internet, publications d'informations financières en français et en anglais, réunions d'analystes, rencontres actionnaires et investisseurs, réponses aux demandes individuelles, etc.

Vilmorin Clause & Cie s'attache à être le plus précis et fiable possible sur sa stratégie, son organisation et ses perspectives de développement, en respectant les directives fixées par Euronext pour ses segments de qualité.

> Une distribution de dividendes en relation directe avec l'évolution de ses résultats.  
Cette pratique fait partie intégrante de la politique financière de Vilmorin Clause & Cie.





## ■ Documentation

- > Rapport annuel en français et en anglais.
- > Sur demande, rapport sur les comptes semestriels au 31 décembre.



- > Lettres aux actionnaires, éditées deux fois par an.

## ■ Site Internet réactualisé

[www.vilmorinclause.com](http://www.vilmorinclause.com) (en versions française et anglaise) : actualités, présentation générale de la société, rapports annuels, communiqués de presse, évolution du marché du titre mise à jour tout au long de la séance de Bourse, etc.

Les informations financières et les communiqués émis par Vilmorin Clause & Cie sont également diffusés sur le site d'information de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## ■ Sociétés d'analyses financières suivant la valeur

Oddo Midcap, Crédit Agricole Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Société Générale Securities, HSBC CCF Securities, CIC Securities, Fideuram Wargny.

## Les Assemblées Générales en quelques questions

(articles 29 et 30 des statuts)

### > Comment les actionnaires nominatifs sont-ils avisés ?

Les actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

### > Quelles sont les conditions d'admission ?

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

### > Faut-il posséder un nombre minimum d'actions ?

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

### > Quelles sont les conditions pour voter par correspondance ?

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Ce formulaire devra être reçu par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée pour qu'il en soit tenu compte.

### > Comment les actionnaires peuvent-ils voter ?

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (décision de l'AG du 22.07.1993). Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

# L'action Vilmorin Clause & Cie

## ■ Fiche signalétique de l'action

Les actions de Vilmorin Clause & Cie ont été introduites le 03.11.1993 à la Cote du Second Marché de la Bourse de Paris, devenue Eurolist d'Euronext Paris.

Elles se négocient, en cotation continue, à l'unité, sous le code valeur ISIN FR0000052516 et le code mnémorique RIN. Elles sont éligibles au PEA.

Aucune admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

Le titre est par ailleurs identifié sous les codes suivants : RIN FP pour Bloomberg, VILM.PA pour Reuters.

Vilmorin Clause & Cie fait partie des indices CAC Mid 100 et SBF 250.

En classification sectorielle FTSE, Vilmorin Clause & Cie est classée dans le secteur Biens de consommation non cycliques et dans le sous-secteur Production Agro-alimentaire. Selon la nomenclature ICB, la société est classée dans le secteur "Farming & Fishing" (Agriculture et Pêche).

À compter du 02.01.2006, l'action Vilmorin Clause & Cie sera répertoriée selon la seule nomenclature ICB conformément à la nouvelle classification Euronext.

## ■ Animation et liquidité du titre

Vilmorin Clause & Cie a confié à Oddo Midcap un contrat d'apporteur de liquidité, en vue d'assurer l'animation du marché de son titre.

Ce contrat, conclu annuellement et renouvelable par tacite reconduction, est conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement), approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 10.04.2001.

Au 30.06.2005, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- > 3 059 actions,
- > 597,54 euros en espèces.

## ■ Tableau de bord de l'action

	02-03	03-04	04-05
<b>Moyenne journalière des transactions</b>			
en nombre de titres	1 706	1 619	1 428
en milliers d'euros	106.79	164.59	205.95
<b>Cours extrêmes</b>			
plus haut en euros	93.00	143.00	164.90
plus bas en euros	70.10	82.50	127.00
<b>Dernier cours de l'exercice en euros</b>			
	84.00	139.80	<b>138.00</b>
<b>Rendement net de l'action en % (1)</b>			
	3.68	4.52	<b>3.29</b>

(1) Dividende net distribué l'année N, rapporté au dernier cours de l'année N-1 (Source : Euronext ParisBourse).

## Développer l'actionariat individuel

> Vilmorin Clause & Cie s'attache à maintenir une répartition équilibrée de son actionariat.

Afin de conforter ses relations et sa communication avec l'actionariat individuel, Vilmorin Clause & Cie adhère, depuis mars 2005, à la FFCl (Fédération Française des Clubs d'Investissement), et en est membre associé.



[www.clubinvestissement.com](http://www.clubinvestissement.com)

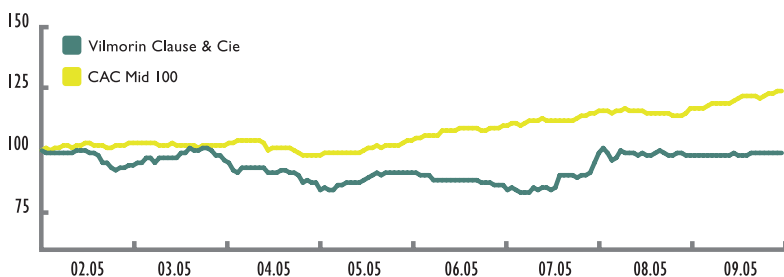
> Par ailleurs Vilmorin Clause & Cie participe pour la première fois en novembre 2005 au Salon Actionaria.

## ■ Volumes traités et évolution des cours depuis les 18 derniers mois

Année	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés M€	Cours extrême le plus haut €	Cours extrême le plus bas €	
2004	Avril	33 213	4.089	136.00	133.50	
	Mai	20 463	2.647	143.00	137.10	
	Juin	20 652	2.745	139.90	137.00	
	Juillet	9 652	1.309	140.00	128.00	
	Août	8 696	1.151	137.50	127.00	
	Septembre	19 226	2.612	140.00	128.30	
	Octobre	29 326	4.005	140.70	133.10	
	Novembre	20 141	2.898	146.50	136.70	
	Décembre	48 281	6.963	146.80	133.50	
	2005	Janvier	47 054	6.732	164.90	134.00
		Février	39 810	6.234	162.50	147.00
		Mars	16 463	2.597	162.20	149.00
Avril		71 270	10.381	159.20	139.10	
Mai		30 315	4.265	148.80	132.10	
Juin		29 676	4.193	147.10	138.00	
Juillet		44 689	6.203	146.50	132.50	
Août		18 856	2.987	162.00	150.00	
Septembre		15 251	2.407	159.00	155.20	

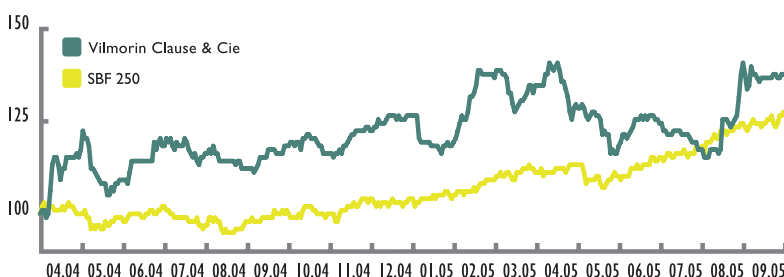
(Source : Euronext ParisBourse).

## ■ Évolution du cours sur l'indice CAC Mid 100 sur les 8 derniers mois



Cours de valeur de clôture hebdomadaire (Base 100 - février 2005)

## ■ Évolution du cours sur l'indice SBF 250 sur les 18 derniers mois



Cours de valeur de clôture hebdomadaire (Base 100 - avril 2004)



### ■ Interventions de la société sur actions propres

L'Assemblée Générale Mixte du 04.12.2003, statuant sur les dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, avait octroyé au Conseil d'Administration les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse dans une fourchette de 150 euros maximum à l'achat et de 50 euros minimum à la vente, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 10 % du capital social de la société. Le montant maximum de telles opérations était ainsi fixé à 47,8 millions d'euros.

L'autorisation de ce programme de rachat a expiré le 05.06.2005.

(Note d'information : visa COB n°03-991 du 13.11.2003).

Au cours de l'exercice clos au 30.06.2005, la société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- > nombre de titres achetés = 9 677,
- > prix moyen d'achat = 139,52 euros,
- > nombre de titres vendus = 19 632,
- > prix moyen de vente = 139,48 euros,
- > nombre de titres auto-détenus au 30.06.2005 : 3 059 correspondant à 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 438 925 euros, soit un prix moyen unitaire de 143,49 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 13.12.2005 d'autoriser le Conseil d'Administration à intervenir indirectement en bourse sur les actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement dans la limite d'un prix maximum d'achat de 250 euros par titre.

### ■ Dividendes sur les cinq derniers exercices et politique de distribution

	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05
Nombre d'actions rémunérées	3 178 766	3 184 453	3 187 703	3 172 957	3 188 993 (1)
Dividende net (euros)	3.00	3.150	3.80	4.60	4.85
Avoir fiscal (euros)	1.50	1.575	1.90	2.30	-
Revenu brut (euros)	4.50	4.725	5.70	6.90	-

(1) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en auto-contrôle à la date de versement du dividende.

Vilmorin Clause & Cie s'efforcera, pour l'exercice à venir, de maintenir une politique de distribution de ses résultats dans le prolongement des années passées. Cela s'entend à conditions économiques et financières comparables, et hormis le lancement de projets ou la réalisation d'investissements de nature à modifier de manière significative sa structure bilantielle.

- Délai de prescription des dividendes

Cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, soit le délai légal. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés par la société au profit de l'État (articles L47 et R46 du Code du Domaine de l'État).

- Régime fiscal

Résidents français : les dividendes perçus sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers.

Non résidents : les actions détenues par des non résidents sont soumises à une retenue à la source aux taux en vigueur en France en fonction des conventions conclues avec les pays destinataires des revenus. Ces retenues sont à la charge des bénéficiaires des revenus.

### Le dividende en quelques questions

(article 38 des statuts)

- > Comment, à partir du bénéfice, le dividende est-il déterminé ?

Le dividende est déterminé selon les règles couramment appliquées et après constitution du fonds de réserve légale et imputation d'éventuelles pertes antérieures. Ce thème est traité en détail dans l'article 38 des statuts.

- > Quelles sont les autres règles concernant le versement du dividende ?

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire, soit en actions.

## Capital et actionnariat

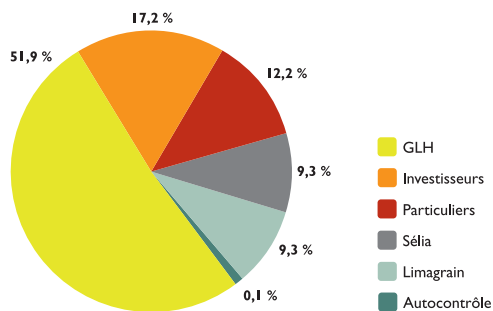
### ■ Capital social

Au 30.06.2005, le capital social est de 145 896 429,75 euros divisé en 3 188 993 actions de 45,75 euros nominal chacune, entièrement libérées.

Compte tenu de l'évolution du cours de l'action constatée au cours des deux derniers exercices et afin de favoriser à la fois l'accessibilité et la liquidité du titre, il est proposé à l'Assemblée Générale au 13.12.2005 d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à la division par trois de la valeur nominale des actions. À l'issue de cette opération, le capital social se composerait de 9 566 979 actions de 15,25 euros par action, soit un capital total d'un montant inchangé de 145 896 429,75 euros.

### ■ Répartition du capital et des droits de vote

(au 30.06.2005)



Répartition du capital au 30.06.2005 (Source Euroclear et source interne)

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
Groupe Limagrain Holding	146 697	1 506 996	51.86	3 160 689	59.77
Limagrain	-	297 201	9.32	594 402	11.24
Sélia	-	297 501	9.33	595 002	11.25
Actions auto-détenues	3 059 (1)	-	0.10	-	-
Public	936 796	743	29.39	938 282	17.74
<b>Total</b>	<b>1 086 552</b>	<b>2 102 441</b>	<b>100.00</b>	<b>5 288 375</b>	<b>100.00</b>

(1) Sans droit de vote.

À la connaissance de Vilmorin Clause & Cie, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

> Notifications de franchissement de seuil : au cours de l'exercice 2004-2005, aucun franchissement de seuil statutaire (3 %) à la hausse ou à la baisse n'a été déclaré.

> Détention de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction : non significatif.

> Détention de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement : non significatif.

> Déclaration de pactes d'actionnaires : néant.

> Capital potentiel : néant.

> Capital autorisé non émis : néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.

> Titres non représentatifs du capital : néant.

> Stock options : néant.

### Limagrain, un actionnaire de référence garant d'une stratégie durable

Vilmorin Clause & Cie appartient majoritairement au Groupe semencier Limagrain qui, depuis l'intégration de l'activité semences potagères en son sein en 1975, a favorisé son développement par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements. Vilmorin Clause & Cie et Limagrain inscrivent leur collaboration dans la notion de partage de ressources. C'est ainsi que Vilmorin Clause & Cie s'appuie sur l'effort de recherche en amont de son actionnaire de référence et bénéficie de sa gestion administrative (fonction opérationnelle de consolidation comptable, gestion du personnel, partage de bureaux, etc.). Les attentes des actionnaires de Limagrain vis-à-vis de Vilmorin Clause & Cie rejoignent ainsi celles des investisseurs : investir dans une société en croissance profitable et avoir la garantie d'un dividende élevé et durable.

## L'actionariat en quelques questions

(article 12 des statuts)

> Des règles particulières s'appliquent-elles à partir d'un seuil de détention du capital social ?

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société (décision de l'AG du 22.07.1993).

Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

> Vilmorin Clause & Cie peut-elle demander l'identification des détenteurs de titres au porteur ?

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

### ■ Évolution du capital

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nombre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société Émission de 2 500 actions	100 F	250 000 F	2 500 actions
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500 actions
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000 actions
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000 actions
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700 actions
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500 F	2 967 715 actions
De nov. 96 au 30 juin 97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774 actions
De juil. 97 au 30 juin 98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805 actions
De juil. 98 au 30 juin 99	Exercice de 927 bons de souscriptions correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114 actions
De juil. 99 au 30 juin 00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226 actions
De juil. 00 au 30 juin 01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions Conversion à 45.75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944 F	300 F + Prime de 180 F -	956 697 900 F 145 896 429.75 €	3 188 993 actions 3 188 993 actions

Depuis le 30.06.2001, et jusqu'à ce jour, aucune modification de capital n'a eu lieu.

- Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Groupe Limagrain Holding a procédé, au cours de l'exercice 2002-2003, à titre exceptionnel, à une opération ponctuelle de reclassement de gré à gré auprès de plusieurs investisseurs de 80 000 titres.

Indépendamment de cette opération, il n'y a pas eu, par ailleurs, de modification sensible de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices.

	au 30.06.03			au 30.06.04			au 30.06.05		
	Nbre d'actions	% capital	Droits de vote	Nbre d'actions	% capital	Droits de vote	Nbre d'actions	% capital	Droits de vote
Groupe									
Limagrain Holding	1 639 045	51.40	62.96	1 639 840	51.42	59.46	1 653 693	51.86	59.77
Limagrain	297 201	9.32	11.96	297 201	9.32	11.30	297 201	9.32	11.24
Sélia	297 501	9.33	6.00	297 501	9.33	11.32	297 501	9.33	11.25
Actions auto détenues	8 325	0.26	-	13 014	0.41	-	3 059	0.10	-
Public et divers	946 921	29.69	19.08	941 437	29.52	17.92	937 539	29.39	17.74
<b>Total</b>	<b>3 188 993</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>3 188 993</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>3 188 993</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

## ■ Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 07.12.2004

Afin de doter Vilmorin Clause & Cie des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale Mixte du 07.12.2004 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre pour un montant nominal maximum de 75 millions d'euros :

- > Des obligations ou tous autres titres de créances assimilés, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans appel public à l'épargne.
- > Des valeurs mobilières pouvant se traduire, immédiatement ou à terme, par des augmentations de capital, ces valeurs mobilières pouvant être émises seules ou composées avec les obligations ou autres titres de créances assimilés.

Ces autorisations expirent le 08.06.2006.

À la date du 05.10.2005, ces autorisations n'ont pas été utilisées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale Mixte du 13.12.2005 un renouvellement de ces autorisations (14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> résolutions).

## ■ Établissement assurant la gestion des titres et des comptes nominatifs purs

Euro Émetteurs Finance (EEF) - 48, boulevard des Batignolles 75850 Paris Cedex 17 - Tél. : + 33 (0)1 55 30 59 00.

Nb : le périmètre et les méthodes de consolidation figurent page 87.



# Cahier des informations financières et légales

- 63 Informations juridiques
- 64 Informations sur les filiales
- 68 Comptes annuels
  - 68 - Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne
  - 74 - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 13.12.2005
  - 83 - Comptes consolidés
  - 112 - Comptes sociaux
- 128 Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle
- 136 Responsabilité du document de référence et table de concordance
- 140 Informations concernant le document de référence

# Informations juridiques

## ■ Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale :  
Vilmorin Clause & Compagnie (Cie).

Siège social :  
4 quai de la Mégisserie - 75001 Paris - France.

Siège administratif :  
BP 1 - 63720 Chappes - France.

## ■ Législation

Législation française.

## ■ Forme juridique

Vilmorin Clause & Cie est une société anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

## ■ Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 02.03.1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27.06.1990).

Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29.06.1993).

Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 09.12.1997).

Modification du mode d'administration (AGE du 16.03.1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.

Modifications statutaires dans le cadre de loi sur les nouvelles régulations économiques du 15.01.2001 (AGE du 03.12.2002).

La durée de la société expirera le 02.03.2019, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

## ■ Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin Clause & Cie est, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, la production de tout produit agricole et sa transformation ainsi que toute action destinée à faciliter et développer la production et la commercialisation de tout produit destiné à la culture des plantes potagères et tout produit de jardin, ainsi que tout produit agricole, végétal et animal, de mettre à la disposition des sociétés potagères tout moyen améliorant leur gestion et allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits et, plus généralement, d'effectuer toute opération de quelque nature qu'elle soit pouvant se rattacher à cet objet social ou tout objet similaire, directement ou indirectement, connexe ou complémentaire.

## ■ Registre du Commerce et des Sociétés

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020.

N° SIREN : 377 913 728.

N° APE : 512 A (Commerce de gros de produits agricoles bruts).

## ■ Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1<sup>er</sup> juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

## ■ Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin Clause & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la société 4, quai de la Mégisserie - 75001 Paris.

## ■ Tribunaux compétents en cas de litiges

Tribunal de Commerce de Paris.

## Informations sur les filiales

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN
American Bio Corporation (ABC)	États-Unis	C/o Piper & Marbury – 1251 av. of the Americas – New York 10020-1104 (New York)	
Cydonie	Luxembourg	19 rue de Bitbourg – L 1273 Luxembourg Hamm	
Groupe Limagrain Luxembourg	Luxembourg	11 avenue Émile Reuter – L 2420 Luxembourg	
Vilmorin Clause & Cie	France	4 quai de la Mégisserie – 75001 Paris	377 913 728
<b>Professionnel</b>			
Alliance Semillas	Chili	Hendaya 27 Oficina 201 – Las Condas – Santiago	
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	Cespedes 3881 – 1427 Buenos Aires	
Anadolu	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No 9 – 81720 Pendik Istanbul	
BioSeeds	Pays-Bas	Agro Business Park 90 – 6700 Wageningen	
Clauze Harris Moran Tézier (CHMT)	Afrique du Sud	PO Box 15890 – Panorama 7506	
Clauze Tézier	France	Rue Louis Saillant – 26800 Portes lès Valence	435 480 546
Clause Tézier do Brazil	Brésil	NA Avenida Brasil, n°460, sala 71 Guanabara	
Clause Tézier Iberica	Espagne	Ctra de la Cassada, Pla del Pau, km 11,5 – Paterna (Valencia)	
Clause Tézier India	Inde	6-1-20/2, Walker town – 500 025 New Bhoiguda, Secundrabad	
Clause Tézier Italia	Italie	Strada de la Madonnina – 13, Venaria Reale (Torino)	
Clause Tézier Australia	Australie	Unit 27/148 Chesterville Road – Moorabbin – Victoria 3189	
Harris Moran Seeds	États-Unis	555, Codoni Avenue – Modesto, 95352 (Californie)	
Asamia Cold Storage Ltd	Israël	DN Shikmim – Brurim	
Biotech Mah Management	Israël	DN Shikmim – Brurim	
Hazera Canarias	Espagne	Avenida Santa Cruz 182 – San Isidro Granadilla – 386110 Santa Cruz de Tenerife	
Hazera Espana	Espagne	1990 S.A. – La Redona – 4710 El Ejido - Almeria	
Hazera Genetics Ltd	Israël	Brurim M.P. Shikmim – 79837 Israel	
Hazera Holding International BV	Pays-Bas	C/o MeesPierson Intertrust at Rokin 55, 1012 KK Amsterdam	
Hazera Mauritius Ltd	Île Maurice	C/o Abacus Financia Services (Mauritius) Limited, TM Building, Pope Hennessy ST. Port Luis	
Hazera Seeds Inc	États-Unis	2255 Glades road – suite 123 A – Boca Raton, 33 431 (Florida)	
Hazera Tohumculuk ve Ticaret AS	Turquie	Yesilbahçe Mah. Metin Kasapoglu Cad. Ayhan Kadam Apt. 52/31 07100 Antalya	
Henderson Seeds JV	Australie	165, Templostowe Road – Lower Templestowe – 3105 Victoria	
Kyowa Seed	Japon	15-13 Nanpeidai – Shibuya-Ku Tokyo 150-0036	
Marco Polo Seed Nusantara	Indonésie	Ruko Bumi Prayudan Permai Block B-6, Metrojudan, Magelang 56172	
Marco Polo Seed Thailand	Thaïlande	11th floor, Panjabhum Building – 127 South Sathorn Rd, Tungmahamek – Sathorn, Bangkok 10120	
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 – 4921 PM Made	
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	Am Griewenkamp 2 – 31234 Edemissen	
Nickerson Zwaan India	Inde	No 312 Opp L&T Batarayanpura 167 B.B. Road – 560 095 Bangalore	
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre – Rothwell Lincoln LN7 6DT	
Nickerson Zwaan Sp. Zo.o.	Pologne	UL. Gersona 8 – 03307 Warsaw	



Raison sociale	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultats (1)	Effectif permanent au 30.06.05	% contrôle financier	Valeur comptable des titres (1)		Chiffre d'affaires marchandises et biens (2)	Résultat net de l'exercice (2)
					Brute	Nette		
American Bio Corporation (ABC)	IG	34 213	0	100	37 152	37 152	-	568
Cylonie	IP	10 128	0	50	11 001	11 001	-	572
Groupe Limagrain Luxembourg	IP	11 002	0	50	11 024	11 024	-	- 5
Vilmorin Clause & Cie	IG	194 530	11	Mère	-	-	-	20 659
<b>Professionnel</b>								
Alliance Semillas	IG	1 071	15	48.12	506	506	1 995	109
Alliance Semillas de Argentina	IG	81	11	94.35	851	851	1 210	12
Anadolu	EQ	4 066	-	44.78	149	149	-	1 477
BioSeeds	EQ	8 688	-	20	1 094	1 094	-	1 084
Clauze Harris Moran Tézier (CHMT)	IP	65	1	47.18	24	24	245	18
Clauze Tézier	IG	34 146	412	99.97	50 195	50 195	89 958	17 765
Clause Tézier do Brazil	IG	711	12	97.97	36	36	4 128	770
Clause Tézier Iberica	IG	3 061	52	99.97	1 532	1 532	22 008	1 480
Clause Tézier India	IG	5	30	99.97	10	10	1 125	- 32
Clause Tézier Italia	IG	1 676	32	99.97	1 438	1 438	15 669	691
Clause Tézier Australia	IG	94	5	100	85	85	893	126
Harris Moran Seeds	IG	47 038	257	94.35	34 125	34 125	53 004	- 2 877
Asamia Cold Storage Ltd	IG	25	0	54.8	1	1	11	1
Biotech Mah Management	IP	- 3	0	27.4	0	0	-	- 2
Hazera Canarias	IG	- 89	0	54.8	31	31	-	97
Hazera Espana	IG	1 347	11	54.8	705	705	4 829	- 815
Hazera Genetics Ltd	IG	53 580	260	54.8	49 636	49 636	41 943	5 259
Hazera Holding International BV	IG	932	0	54.8	16	16	-	551
Hazera Mauritius Ltd	IG	5	10	54.8	0	0	-	2
Hazera Seeds Inc	IG	289	8	54.8	0	0	6 715	70
Hazera Tohumculuk ve Ticaret AS	IG	18	6	54.8	28	28	-	22
Henderson Seeds JV	IG	3 425	22	50.65	2 611	1 534	2 739	- 372
Kyowa Seed	IG	9 249	87	59.03	10 533	8 138	53 870	625
Marco Polo Seed Nusantara	IG	151	19	90	272	147	395	5
Marco Polo Seed Thailand	IG	1 886	27	100	2 070	1 678	184	- 204
Nickerson Zwaan BV	IG	11 272	140	94.31	16 256	16 256	19 632	305
Nickerson Zwaan GmbH	IG	999	15	94.31	127	127	4 952	75
Nickerson Zwaan India	IG	- 32	11	94.31	4	4	213	7
Nickerson Zwaan Ltd	IG	2 521	18	94.31	243	243	8 645	456
Nickerson Zwaan Sp. Zo.o.	IG	841	8	94.31	64	64	1 451	73

Données exprimées en milliers d'euros.

(1) Données converties aux cours de clôture du 30.06.2005. (2) Données converties aux cours moyens de l'exercice 2004-2005.

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN
Plant Development Australia	Australie	C/o Research School of Biological Sciences – The Australian National University Biology Place – Building 46, 2nd floor ACT 2601 Canberra	
Semillas Harris Moran	Mexique	Av. Zaragoza 2080 local 4 – Col. Nueva – 21100 Mexicali, BC Mexico CP	
VCC Seeds Ltd	Israël	C/o Schwartz, Duvdevany, Lerner – CPA – 76 Herzl Street – Haïfa	
Vilmorin	France	Route du Manoir – 49250 La Méritré	562 050 864
Vilmorin Iberica	Espagne	Calle Joaquim Orosco 17 – 03006 Alicante	
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragoon 131 – Tucson, 85745 AZ	
Vilmorin Italia	Italie	Center Gross CP 97 – Blocco 22 – Via dei Notai 123 – 40050 Funo	
<b>Grand Public</b>			
CH Van den Berg BV	Pays-Bas	Nijverheidsweg 8a - POB 4 – 1693 ZG Wervershoof	
Carl Sperling & Co	Allemagne	Hamburger Strasse 35 – 21316 Lüneburg	
CNOS Vilmorin Sp. Zo.o.	Pologne	Ul. Kopanina 28/32 – 60 951 Poznan	
Ferry Morse	États-Unis	600, Stephen Beale Drive – 42041 Fulton (Kentucky)	
Flora Frey GmbH	Allemagne	Dellenfeld 25 – 42653 Solingen	
Flora Geissler	Suisse	Müliwisstrasse 212 – 5467 Fisibach	
Oxadis	France	65, rue de Luzais – BP 37 – 38291 Saint Quentin Fallavier Cedex	959 503 111
Oxadis Srl	Italie	Via dei Cappucini n°4/b – 26100 Cremona	
Sperling GmbH	Allemagne	Postfach 2640 – 21316 Lüneburg	
Suttons	Royaume-Uni	Woodview Road – Paignton – Devon – TQ4 7NG	
Top Green	France	ZA Les Pains – 49320 Les Alleuds	432 004 679

Raison sociale	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultats (1)	Effectif permanent au 30.06.05	% contrôle financier	Valeur comptable des titres (1)		Chiffre d'affaires marchandises et biens (2)	Résultat net de l'exercice (2)
					Brute	Nette		
Plant Development Australia	IG	2 909	0	100	2 276	2 276	-	149
Semillas Harris Moran	IG	135	24	94.35	0	0	11 112	193
VCC Seeds Ltd	IG	- 148	1	100	0	0	-	- 94
Vilmorin	IG	51 582	345	94.31	49 855	49 855	51 170	7 545
Vilmorin Iberica	IG	379	26	94.1	711	711	5 531	402
Vilmorin Inc	IG	1 860	9	100	930	930	3 318	517
Vilmorin Italia	IG	67	16	94.37	64	64	7 769	542
<b>Grand Public</b>								
CH Van den Berg BV	IG	71	16	80	189	189	7 541	31
Carl Sperling & Co	IG	452	36	77.18	2359	2359	5 277	92
CNOS Vilmorin Sp. Zo.o.	IG	1 297	46	39.36	890	890	2 805	- 205
Ferry Morse	IG	6 168	124	100	3986	3986	33 643	1 404
Flora Frey GmbH	IG	- 376	152	77.18	9737	0	18 007	986
Flora Geissler	IG	345	11	77.18	313	313	3 094	0
Oxadis	IG	7 808	411	99.99	7 775	7 775	101 548	4 949
Oxadis Srl	IG	138	3	98.99	11	11	2 279	27
Sperling GmbH	IG	85	0	77.18	80	80	-	10
Suttons	IG	3 740	158	100	5 444	5 444	21 773	- 73
Top Green	IP	1 394	11	50	1 000	1 000	17 860	672

Données exprimées en milliers d'euros.

(1) Données converties aux cours de clôture du 30.06.2005. (2) Données converties aux cours moyens de l'exercice 2004-2005.

## Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- > des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- > des procédures de contrôle interne, et notamment pour cet exercice, de la transition vers les normes IFRS,
- > et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Vilmorin Clause & Cie détient directement la plupart des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale du groupe, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin Clause & Cie sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est composé de sept membres.

Depuis le début de l'exercice 2004-2005, votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 96 %.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin Clause & Cie, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 05.10.2005.

### Procédures de contrôle interne

#### ■ Objectifs du contrôle interne

Les principaux objectifs de Vilmorin Clause & Cie en matière de contrôle interne visent à s'assurer par tout moyen approprié de la cohérence des politiques en vigueur dans les différentes sociétés du groupe ainsi que du respect des procédures mises en œuvre pour les appliquer. Ce dispositif doit notamment permettre :

- > de veiller au respect des politiques de gestion ou de réalisation des opérations,
- > de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés,
- > de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
- > de s'assurer que l'information comptable et financière destinée aux actionnaires est appropriée et respecte la réglementation.

## ■ Analyse des principaux risques

L'activité de Vilmorin Clause & Cie couvre différents secteurs d'activités, tant en Professionnel qu'en Grand Public, entraînant par conséquent des risques diversifiés découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. Des réponses adaptées sont apportées afin d'assurer une maîtrise raisonnée de ces risques.

- Les risques de production

La maîtrise de ce risque est essentielle afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks.

Cette préoccupation majeure est notamment prise en compte lors de l'élaboration des plans de production, impliquant, dans les entreprises concernées, toutes les parties prenantes. Sa mise en œuvre implique de nombreux paramètres tels que la courbe de vie des produits, l'état des récoltes précédentes, les impacts climatiques potentiels ou la valeur agronomique des produits.

- Les risques climatiques

L'incertitude météorologique peut affecter ponctuellement tant les activités Professionnelles que Grand Public.

Pour la Branche Professionnelle, la structure diversifiée et internationalement répartie des réseaux de production permet de mieux couvrir ce risque et d'assurer une production de semences régulière et de qualité.

Concernant la Branche Grand Public, la diversification des gammes de produits permet en grande partie de minorer les conséquences d'une mauvaise année climatique en proposant une offre diversifiée et partiellement désaisonnalisée.

- Les risques relatifs aux produits et process mis en œuvre

Les produits commercialisés par les filiales de Vilmorin Clause & Cie sont destinés soit à une clientèle Professionnelle, soit à une clientèle Grand Public pour les produits de jardinage.

Dans les deux cas, la non conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes, allant bien au-delà du prix de vente des produits. Celles-ci peuvent être amplifiées compte tenu de l'effet multiplicateur inhérent à toute production agricole ou à la large diffusion des produits à destination du Grand Public ainsi que de la complexité des réglementations applicables à des domaines variés (produits, environnement, etc.).

En ce qui concerne les process et outils de production, les filiales de Vilmorin Clause & Cie sont concernées à des titres divers : risques d'incendie, traitements de produits réglementés, installations classées, risques environnementaux, sécurité informatique, etc.

Face à ces différentes problématiques, divers processus ont été mis en place :

- > respect scrupuleux des réglementations applicables,
- > procédures rigoureuses de contrôle qualité,
- > constitution d'équipes spécialisées pour faire face à des situations de crise,
- > développement d'une politique de prévention afin de sécuriser les personnes et les biens.

- Les risques inhérents à la recherche

Le maintien et le développement de programmes de recherche originaux et de qualité constituent pour Vilmorin Clause & Cie, la meilleure garantie de sa pérennité.

Au-delà des risques liés à la préservation physique des installations spécialisées, du matériel génétique mis en œuvre ainsi que des savoir-faire utilisés, Vilmorin Clause & Cie doit s'assurer en permanence de la bonne adéquation de ses programmes et de leurs chances de succès.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs consistent notamment à développer :

- > la sécurisation physique des installations, des matériels génétiques et des savoir-faire (clôtures, restrictions d'accès, duplication des sources, etc.),
- > une protection des secrets et savoir-faire,
- > une politique de protection intellectuelle adaptée,
- > des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

- Les risques clients

Vilmorin Clause & Cie n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité. Ses dix premiers clients ont ainsi représenté, au cours de l'exercice 2004-2005, moins de 20 % de son chiffre d'affaires total. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont modérés.

Les filiales de Vilmorin Clause & Cie apportent par ailleurs chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

- Les risques financiers

Compte tenu de la dimension du groupe et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi qu'en conjonction avec son actionnaire majoritaire, Limagrain, Vilmorin Clause & Cie pilote plus particulièrement :

- > la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées,
- > les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation,
- > la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture).

- Les assurances

Vilmorin Clause & Cie dispose de polices d'assurance consistant à couvrir largement les risques encourus par ses différentes filiales en vue de préserver leur patrimoine et leur responsabilité. Cette couverture est assurée au moyen de plusieurs polices groupe applicables à la plupart des filiales dans les domaines suivants :

> Risques dommages et pertes d'exploitation.

La limitation contractuelle d'indemnité a été fixée par référence à un sinistre égal à 152 millions d'euros. Elle s'applique par événement et par site.

> Responsabilité civile générale et responsabilité civile produits.

Destinée à couvrir à la fois la responsabilité civile avant et après livraison, cette police prévoit une limitation d'indemnité de 15,25 millions d'euros par sinistre avec toutefois un plafond annuel fixe, de même montant pour la responsabilité civile après livraison.

> Responsabilité civile professionnelle.

Devant l'évolution de l'environnement économique de ses métiers marqués par des relations contractuelles complexes, l'élaboration de produits utilisant des technologies de plus en plus diversifiées et sophistiquées, l'évolution et la complexité des problèmes de propriété intellectuelle (protection par brevets, certificats d'obtentions végétales, risques de contrefaçon, etc.), Vilmorin Clause & Cie a mis en place, en collaboration avec Limagrain, une police destinée à parfaire la couverture de risques spécifiques en matière de responsabilité contractuelle et d'actions en contrefaçon que ce soit pour des marques, brevets ou certificats d'obtentions végétales. La durée de la police est de cinq ans à compter du 01.07.2002. Les capitaux assurés s'élèvent à 25 millions de dollars pour l'ensemble des sinistres cumulés de la période.

> Responsabilité civile des mandataires sociaux.

Une police spécifique couvre la prise en charge et le règlement de tout sinistre résultant d'une réclamation mettant en jeu la responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à une faute professionnelle courue dans l'exercice de leur fonction par les dirigeants.

Elle concerne les dirigeants de droit ou de fait de toute filiale française ou étrangère détenue à plus de 50 %.

La limite d'indemnité est de 25 millions d'euros.

Certains risques résultant de contraintes réglementaires ou de situations spécifiques à certains pays donnent lieu à des polices d'assurances particulières.

## ■ Organisation générale des procédures de contrôle interne

La société Vilmorin Clause & Cie en tant que structure holding joue un rôle central dans le pilotage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses filiales. Pour cela, elle s'appuie également sur le service d'audit interne et le contrôle financier de Limagrain.

Dans ce cadre général, les filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

Des systèmes de délégation de pouvoirs sont le plus souvent mis en place par le Conseil d'Administration dans chaque société.

## ■ Procédures relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

> Le plan à moyen terme.

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque structure opérationnelle. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation au niveau du groupe, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

> La prévision financière à court terme.

Une prévision financière à court terme est établie annuellement par chaque filiale au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau du groupe ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision est faite au moins une fois en cours d'exercice.

> Le reporting mensuel.

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale.

Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé.

> Les comptes semestriels et les comptes annuels.

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la direction générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau du groupe.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par le groupe avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des liasses de consolidation établies par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques. Une partie de ces opérations est déléguée au service central de consolidation de Limagrain.

## ■ Information sur l'adoption des nouvelles normes comptables internationales (IFRS)

La transition vers les normes IFRS rentre dans un programme de travail pluri-annuel qui a été engagé par Vilmorin Clause & Cie depuis le second semestre 2003 et dont l'aboutissement est planifié au début de l'année 2006.

Ce programme comprend notamment la définition des standards groupe en référence aux nouvelles normes, l'appréciation et la mesure des divergences constatées par rapport aux normes actuelles ainsi que l'adaptation des systèmes de reporting (prévisionnel, réel) aux nouvelles normes.

Les principaux thèmes analysés à ce jour et susceptibles d'impacter les comptes annuels de Vilmorin Clause & Cie concernent :

- > la valorisation de certains actifs incorporels,
- > l'immobilisation des coûts de développement et leur amortissement,
- > l'affectation des écarts d'acquisition,
- > les contrats de location de longue durée,
- > les opérations de titrisation de créances commerciales,
- > les plans de retraite,
- > ainsi que l'ensemble de la fiscalité différée.

Vilmorin Clause & Cie a pour obligation d'établir un bilan d'ouverture au 01.07.2004 selon le nouveau référentiel, ses engagements de première publication étant définis au 31.12.2005 pour les comptes semestriels et au 30.06.2006 pour les comptes annuels.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, Vilmorin Clause & Cie a opté pour ne pas diffuser d'informations quantitatives avant la publication de ses prochains comptes semestriels, celles-ci ne pouvant être considérées comme fiables qu'à compter de janvier 2006.

## ■ Limitations des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La Direction Générale de Vilmorin Clause & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2004-2005, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Monsieur Daniel CHERON.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration (réunions du 03.12.2002 et du 25.06.2004) sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

Gérard RENARD  
Président Directeur Général



KPMG AUDIT  
Immeuble KPMG – I, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex – France

VISAS 4  
Commissariat – 56, bd Gustave Flaubert  
63010 Clermont-Ferrand – France

## Rapport des Commissaires aux Comptes

**Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin Clause & Cie, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**

Exercice clos le 30.06.2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin Clause & Cie et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.823-16 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

> prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,

> prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.823-16 du Code de Commerce.

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 06.10.2005

KPMG Audit  
Département de KPMG SA



Michel PIETTE  
Associé

VISAS 4  
Commissariat



Claude AUBERT

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 13.12.2005

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle, Ordinaire et Extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

> en premier lieu de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30.06.2005,

> en second lieu de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, et à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel à l'épargne, avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions du marché,

> enfin de renouveler le mandat de certains de vos Administrateurs ainsi que celui d'un des Commissaire aux Comptes et de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### Activité de l'exercice

#### ■ Société Vilmorin Clause & Cie

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin Clause & Cie a poursuivi, au cours de l'exercice 2004-2005, sa politique de croissance externe ainsi que l'approfondissement de ses partenariats stratégiques, notamment en recherche.

En termes de croissance externe, l'opération la plus significative est, cette année, la prise de contrôle majoritaire de la société japonaise Kyowa Seed jusqu'alors détenue à hauteur de 40 %.

Parallèlement, l'effort de recherche consacré aux programmes amont en biotechnologies a été conforté par l'engagement de moyens financiers supplémentaires et s'établit désormais à 5 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin Clause & Cie s'établit à 8,1 millions d'euros en 2004-2005 contre 7 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services apportées par Vilmorin Clause & Cie au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels ainsi engagés et répartis entre les filiales de Vilmorin Clause & Cie sur des critères économiques (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, masse salariale et frais de recherche).

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 12,3 millions d'euros, en progression de 1,4 million d'euros par rapport à 2003-2004.

Le montant des charges non admises en déduction du résultat fiscal est de 21 033 euros pour l'exercice 2004-2005.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de 1,5 million d'euros.

Le résultat financier ressort à un produit net de 25,8 millions d'euros en progression de 7,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 25,6 millions d'euros, à comparer à 16,3 millions d'euros l'exercice précédent.

Il enregistre aussi des reprises nettes sur provisions financières pour un montant de 1,8 million d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de pertes de change pour un montant net de 0,9 million d'euros et de charges d'intérêts à hauteur de 1,3 million d'euros.

Le résultat exceptionnel enregistre une perte nette de 7 millions d'euros comportant d'une part une subvention accordée à la société allemande Flora Frey et des provisions exceptionnelles sur titres de participation d'autre part, une plus-value nette sur cessions de titres de participations pour un montant de 4 millions d'euros.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale de groupe de sociétés constitué de Vilmorin Clause & Cie, Clause Tézier SA et Oxadis SA, pour lequel le groupe a opté depuis le 01.07.2000 ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2004-2005 un produit net de 3,4 millions d'euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus mentionnés, le résultat net social s'établit à 20,7 millions d'euros au 30.06.2005.

Le capital social s'élève au 30.06.2005 à 145 896 429,75 euros, correspondant à 3 188 993 actions au nominal de 45,75 euros chacune, sans modification par rapport au 30.06.2004.

### ■ Consolidé Vilmorin Clause & Cie

Après un exercice 2003-2004 qui avait déjà enregistré une croissance soutenue de ses activités et de sa profitabilité, Vilmorin Clause & Cie affiche de nouveau, pour l'exercice 2004-2005, de bonnes performances en chiffre d'affaires et en résultats.

Au 30.06.2005, le chiffre d'affaires, y compris prestations de services, s'élève à 498 millions d'euros contre 492,2 millions d'euros l'exercice précédent.

À données comparables, après correction des variations de périmètre et à taux de change constants, sa progression est de +1,2 %.

Après prise en compte des destructions de stocks couvertes par des provisions, la marge commerciale s'établit à 69,3 %, en augmentation de 1,8 point par rapport à 2003-2004.

Dans la tendance des exercices précédents, elle démontre la capacité de Vilmorin Clause & Cie à développer une croissance organique rentable de l'ensemble des activités.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 51,8 millions d'euros en progression de 2,2 % par rapport à l'année précédente.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 3,2 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2003-2004.

Il est à nouveau marqué par une bonne maîtrise de l'endettement moyen du groupe et prend en compte des profits de change nets pour 0,9 million d'euros.

Le résultat exceptionnel constate une charge nette, après impôt sur les résultats, de 1,7 millions d'euros alors qu'il ressortait à l'équilibre l'année précédente.

Enfin, le résultat net total s'élève à 35,4 millions d'euros contre 31,6 millions d'euros au 30.06.2004, en croissance de 12 %. La part du groupe ressort à 33 millions d'euros en progression de 9,3 %.

La structure bilantielle au 30.06.2005 enregistre, à données comparables, une sensible augmentation du besoin en fonds de roulement, liée notamment à la reconstitution dans certaines sociétés professionnelles de stocks de sécurité sur les produits stratégiques.

Net des disponibilités, l'endettement comptable ressort à 69,3 millions d'euros au 30.06.2005 contre 68,6 millions d'euros au 30.06.2004.

Afin de les rendre comparables, ces deux éléments doivent être retraités des prêts et des avances réciproques de trésorerie à court terme effectuées entre sociétés sœurs dans le cadre de la gestion de trésorerie consolidée du Groupe Limagrain, ainsi que des opérations de titrisation de créances commerciales mises en place par la société Oxadis dans le cadre d'une convention de trésorerie avec le Groupe Limagrain.

Au 30.06.2005, le solde net des avances dues au Groupe Limagrain s'élevait à 2,7 millions d'euros contre une position créditrice de 9,8 millions d'euros au 30.06.2004.

Ainsi retraité, l'endettement net s'établit, au 30.06.2005, à 63,4 millions d'euros contre 59,1 millions d'euros l'année précédente.

La part de l'endettement à moyen et long terme s'élève à 40,6 millions d'euros.

Nb : Les chiffres d'affaires exprimés pour les sociétés correspondent aux chiffres d'affaires hors prestations de services.

### ■ Branche Professionnelle

Au cours de l'année 2004-2005, les sociétés Professionnelles auront globalement accentué leurs performances en dépit du tassement conjoncturel des marchés européens au début de l'année 2005.

**Vilmorin** consolide ses positions commerciales en affichant un chiffre d'affaires de 59,3 millions en très légère progression et clôture sur un bénéfice net de 8,5 millions d'euros.

**Nickerson Zwaan** poursuit le développement soutenu de ses activités à l'international et réalise un chiffre d'affaires total de 31,1 millions d'euros et un résultat net de 0,3 million d'euros.

Réunies au sein du même pôle opérationnel, Vilmorin et Nickerson Zwaan ont poursuivi, au cours de l'exercice 2004-2005, l'intensification de leurs collaborations, notamment en termes de recherche, de production et de systèmes d'informations.

Dans le prolongement des années précédentes, **Clause Tézier** réussit une excellente performance avec un chiffre d'affaires en progression de 7,6 % à 103,5 millions d'euros et un résultat net de 18,4 millions d'euros. Cette croissance confirme la montée en puissance de ses nouvelles gammes de produits sur l'ensemble de ses marchés notamment en Europe du Sud et à l'international.

**Harris Moran** conduit une excellente campagne commerciale 2004-2005 en atteignant un chiffre d'affaires de 74 millions de dollars et récolte notamment les fruits de son développement sur le marché mexicain. Le résultat comptable affiché au 30.06.2005 en perte de 2,6 millions de dollars intègre des charges exceptionnelles liées à la remise en cause de cer-

taines gammes de produits à faible marge et ne retrace pas la performance économique effectivement réalisée.

Désormais totalement intégrée à l'organisation professionnelle de Vilmorin Clause & Cie, **Kyowa Seed** confirme une reprise de ses ventes en croissance cette année de 5,3 % et poursuit la rationalisation de son activité de négoce de fournitures agricoles.

À l'issue de cet exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 27,6 millions d'euros et le résultat net atteint l'équilibre grâce à un strict contrôle des charges de fonctionnement.

Sur la zone Asie Océanie, les autres sociétés de la Branche (**Henderson, Marco Polo Indonésie** et **Marco Polo Thaïlande**) intensifient leur mission d'implantation et de développement en recherche, production et commerce.

Au cours de cet exercice, **Hazera Genetics** a confirmé en 2004-2005 la qualité de son organisation et de son portefeuille produits.

Son chiffre d'affaires s'élève à 46,3 millions d'euros et son résultat net à 5,5 millions d'euros, leur permettant d'accroître sa contribution à la performance d'ensemble de la Branche Professionnelle.

## ■ Branche Grand Public

Les sociétés de la Branche Grand Public auront à nouveau enregistré, au cours de l'exercice 2004-2005, des performances très contrastées selon les marchés.

Avec un chiffre d'affaires de 102,4 millions d'euros et un résultat net de 5,4 millions d'euros, **Oxadis** a confirmé au cours de cette année son fort potentiel de profitabilité. Après une phase de rationalisation de ses gammes et d'optimisation de son organisation, Oxadis entame une nouvelle étape de redéploiement et de développement articulée commercialement autour de la marque Vilmorin tant en France que sur certains marchés export.

Sur le marché allemand, **Flora Frey** a traversé un exercice très difficile lié à des conditions de marché empreintes d'une forte pression sur les prix et à un positionnement sur des segments pour partie en régression. Au 30.06.2005, Flora Frey clôture sur un chiffre d'affaires de 20,4 millions d'euros et un résultat comptable d'un million d'euros prenant en compte les charges exceptionnelles liées à son projet de restructuration et à un plan social affectant 50 personnes, et bénéficiant d'une subvention de Vilmorin Clause & Cie à hauteur de 8 millions d'euros.

**Sperling**, société acquise par Flora Frey en janvier 2004, contribue de son côté à repositionner de manière profitable le portefeuille d'activités notamment sur les circuits de distribution spécialisés.

Sur le marché polonais, **CNOS Vilmorin** confirme, avec un chiffre d'affaires de 11,8 millions de zlotys, sa capacité de croissance et affiche un résultat proche de l'équilibre.

Au cours de cet exercice, **Ferry Morse** poursuit son programme de diversification commerciale avec une progression de 22,4 % de son chiffre d'affaires et la confirmation de sa profitabilité avec un bénéfice net de 1,8 million de dollars.

L'activité de **Suttons** est à nouveau affectée cette année par une contraction de ses ventes par correspondance (VPC), notamment pour les jeunes plants, pour partie due à des conditions climatiques défavorables.

Son chiffre d'affaires quasi-stable à 14,9 millions de livres sterling conduit la société à un résultat à l'équilibre au 30.06.2005.

Élément positif de l'année, Suttons accélère néanmoins la consolidation de son activité export en VPC.

Enfin, dans le prolongement de l'exercice 2004-2005, le positionnement en amont de la Branche Grand Public aura démontré sa pertinence.

Dans le secteur de la production et de l'approvisionnement de bulbes à fleurs, **Van den Berg** (chiffre d'affaires 7,5 millions d'euros et résultat net 0,03 million d'euros) joue, pour ses sociétés sœurs, un rôle privilégié en leur permettant une meilleure anticipation des conditions de marché.

**Top Green**, société spécialisée dans le secteur des semences de gazon a par ailleurs conforté sa fonction de structure d'approvisionnement et de marketing au service des autres sociétés de la Branche et consolide le partenariat engagé avec le groupe danois DLF. La société contribue aussi, par sa performance économique (chiffre d'affaires 8,9 millions d'euros, résultat net 0,3 million d'euros), au résultat de l'ensemble.

Sur la base des performances enregistrées par les différentes sociétés de la Branche Grand Public durant les dernières années, des évolutions constatées au cours de l'exercice 2004-2005 ainsi que des perspectives potentielles, Vilmorin Clause & Cie a finalisé au printemps 2005 un plan d'action à moyen terme visant à réorienter progressivement son portefeuille d'activités Grand Public sur les principaux marchés européens du jardinage. Ce plan privilégie un modèle de croissance qui valorise durablement une politique active d'innovation ancrée sur un nombre restreint de marques à forte notoriété.

Les grandes lignes directrices de ce plan ont été déclinées pour l'ensemble des filiales européennes.

En revanche, Vilmorin Clause & Cie a estimé que les spécificités du marché nord-américain, tant en termes de gammes de produits que de réseaux de distribution, ne lui permettraient pas la mise en adéquation nécessaire des

activités de sa filiale Ferry Morse avec la stratégie globale de sa Branche Grand Public.

En conséquence, Vilmorin Clause & Cie a décidé de rechercher un partenaire industriel ou financier capable d'assurer le contrôle opérationnel et capitalistique de Ferry Morse dans une perspective de consolidation de sa croissance, dans la continuité des excellentes performances enregistrées au cours des deux dernières années.

La réalisation de ce plan stratégique devrait permettre à la Branche Grand Public de Vilmorin Clause & Cie d'afficher à moyen terme une très forte amélioration de sa marge opérationnelle.

### Informations environnementales et sociales

La stratégie et les activités de Vilmorin Clause & Cie s'inscrivent par nature dans une perspective de long terme, la sélection végétale et la création variétale se définissant sur des périodes pluriannuelles.

Il en résulte que les principes du développement durable, tant en termes environnemental, que social et économique font partie intégrante de la culture d'entreprise de l'ensemble des sociétés de Vilmorin Clause & Cie et constituent un des fondements de leur politique générale.

#### ■ Données environnementales

Les produits créés ou développés par Vilmorin Clause & Cie sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. Ainsi ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement.

En coopération avec le Groupe Limagrain, Vilmorin Clause & Cie a donc mis en place une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- > le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles,
- > le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies et aux Organismes génétiquement modifiés,
- > la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.).

Ainsi, comme l'exercice précédent, Vilmorin Clause & Cie n'a pas eu en 2004-2005, à affronter d'accident environnemental et à être appelée dans des procédures d'indemnisation.

#### ■ Données sociales

Au 30.06.2005, l'effectif consolidé de Vilmorin Clause & Cie s'établit à 2 871 salariés permanents contre 2 805 au 30.06.2004.

L'effectif moyen annuel s'est élevé au cours de l'exercice 2004-2005, à 3 065 personnes contre 3 029 l'année précédente.

Au cours de l'exercice, Vilmorin Clause & Cie a procédé à l'embauche de 195 salariés permanents, dont plus de la moitié en Europe.

Par ailleurs, le groupe a eu recours ponctuellement à du personnel temporaire en raison du caractère saisonnier de ses activités.

Au cours de l'exercice, deux sociétés ont mis en œuvre des mesures de réorganisation affectant le personnel, soit en raison de baisse d'activité, soit dans le cadre de réaménagements structurels. Elles ont conduit à des réductions d'effectifs concernant au global 69 salariés.

Près de la moitié des sociétés mènent des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires. Les dépenses afférentes se sont élevées, en 2004-2005 à 0,6 million d'euros. Au cours de cet exercice, 15 500 heures ont été consacrées au développement des compétences des salariés.

Concernant les institutions représentatives du personnel de Vilmorin Clause & Cie, elles sont en règle générale majoritairement présentes en Europe, sous forme, selon les législations applicables, de comités d'entreprises et/ou de délégués du personnel.

Au cours de l'exercice 2004-2005, 23 accords ont été signés, portant principalement sur les salaires et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.

Il convient enfin de noter que, compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin Clause & Cie, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales s'échelonne, selon les pays, de 32,5 heures à 45 heures par semaine.

#### Changement de méthodes comptables

Conformément à l'avis 2004-2005 du Conseil National de la Comptabilité il a été procédé pour la première fois à la reconnaissance dans les comptes consolidés de Vilmorin Clause & Cie des engagements spécifiques en matière de médailles du travail.

Leur montant qui s'élève au 30.06.2005 à 0,5 million d'euros a été imputé directement sur les réserves consolidées.

#### Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement à caractère significatif, postérieur à la clôture des comptes, n'est à mentionner.

## Perspectives d'avenir

L'exercice 2004-2005 aura été marqué par une croissance organique soutenue dans la Branche Professionnelle, des performances hétérogènes selon les sociétés au sein de la Branche Grand Public, ainsi que par la poursuite des opérations d'intégration des sociétés nouvellement contrôlées.

Le développement de Vilmorin Clause & Cie doit continuer à s'appuyer ainsi sur un potentiel de croissance entre les deux branches d'activités.

Il repose par ailleurs sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- > intensification raisonnée de l'effort en recherche tant dans les technologies amont, que dans la sélection variétale classique,

- > internationalisation de l'ensemble des activités, notamment pour la Branche Professionnelle,

- > renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe,

- > ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour nos sociétés un catalyseur dans leur développement,
- > maintien d'une politique de management privilégiant l'autonomie dans la gestion de chaque entreprise et favorisant la mise en œuvre de synergies entre les différents pôles opérationnels.

Forte de cette ligne de conduite, Vilmorin Clause & Cie est en mesure de conforter sa position de leader mondial, et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

Ainsi, pour l'exercice 2005-2006, Vilmorin Clause & Cie s'est donnée comme objectif d'assurer une croissance de ses activités et de sa rentabilité dans la moyenne des derniers exercices.

## Prises de participations

Nb : Le tableau détaillé des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Vilmorin Clause & Cie a pris le contrôle majoritaire en avril 2005 de la société japonaise Kyowa Seed précédemment détenue à 40 %.

Réalisée en pleine concertation avec les deux autres actionnaires de la société, cette opération a pour objectif d'accélérer la consolidation des activités de Vilmorin Clause & Cie au Japon et sur certains autres marchés asiatiques.

## Cession de participations

Aucune opération significative de cession de participation n'a été réalisée en 2004-2005.

## Actionnariat

À la date de clôture, le capital social de Vilmorin Clause & Cie est constitué de 3 188 993 actions d'une valeur nominale de 45,75 euros.

Le capital social est détenu majoritairement à 51,86 % par Groupe Limagrain Holding, à 9,33 % par Sélia et à 9,32 % par la société Coopérative Agricole Limagrain, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

Au 30.06.2005, Vilmorin Clause & Cie détenait 3 059 actions d'autocontrôle correspondant à 0,1 % de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détiennent pas de participation au capital social au 30 juin 2005.

### Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin Clause & Cie comme suit :

Résultat net au 30.06.2005	20 659 081.23 €
Affectation à la réserve légale	1 032 954.06 €
Résultat au 30.06.2005 disponible	19 626 127.17 €
Report à nouveau initial	13 636 660.78 €
Dividendes à distribuer	15 466 616.05 €
Report à nouveau final	17 796 171.90 €

Le dividende net est fixé à 4,85 euros par action. Rapporté au résultat net part du groupe les montants distribués correspondent à 47 %.

Le montant total des dividendes (15 466 616,05 euros), ainsi que le report à nouveau final, ne tiennent pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	01-02	02-03	03-04
Nombre d'actions	3 188 993	3 188 993	3 188 993
Nominal	45.75 €	45.75 €	45.75 €
Dividende net par action	3.15 €	3.80 €	4.60 €
Avoir fiscal	1.575 €	1.90 €	2.30 €
Dividende brut par action	4.725 €	5.70 €	6.90 €

## ■ Tableau de résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En K€	04-05	03-04	02-03	01-02	00-01
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	145 896	145 896	145 896	145 896	145 896
Nombre d'actions ordinaires	3 188 993	3 188 993	3 188 993	3 188 993	3 188 993
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes total	8 100	7 034	8 431	10 344	8 890
Résultat avant impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	19 614	17 609	18 198	11 748	14 211
Impôt sur les bénéfices	- 3 371	70	293	- 252	- 2 947
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	20 659	12 204	12 094	8 825	17 141
Résultat distribué	14 669	12 118	10 045	9 568	11 086
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements	6.86	4.20	4.21	3.08	5.43
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6.48	3.83	3.79	2.77	5.37
Dividende attribué à chaque action	4.60	3.80	3.15	3.00	3.47
<b>Effectifs</b>					
Effectif moyen propre (1)	11	13	44	37	52
Masse salariale totale	1002	950	1 374	1 531	2 247
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	851	698	893	869	1 186

(1) En nombre de personnes.

## ■ Information du Comité d'Entreprise

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L432-4 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été présentés au Comité d'Entreprise ; celui-ci n'a émis aucune observation.

## ■ Information sur l'adoption des nouvelles normes comptables internationales (IFRS)

La transition vers les normes IFRS rentre dans un programme de travail pluri-annuel qui a été engagé par Vilmorin Clause & Cie depuis le second semestre 2003 et dont l'aboutissement est planifié au début de l'année 2006.

Ce programme comprend notamment la définition des standards groupe en référence aux nouvelles normes, l'appréciation et la mesure des divergences constatées par rapport aux normes actuelles ainsi que l'adaptation des systèmes de reporting (prévisionnel, réel) aux nouvelles normes.

Les principaux thèmes analysés à ce jour et susceptibles d'impacter les comptes annuels de Vilmorin Clause & Cie concernent :

- > la valorisation de certains actifs incorporels,
- > l'immobilisation des coûts de développement et leur amortissement,
- > l'affectation des écarts d'acquisition,
- > les contrats de location de longue durée,
- > les opérations de titrisation de créances commerciales,
- > les plans de retraite,
- > ainsi que l'ensemble de la fiscalité différée.

Vilmorin Clause & Cie a pour obligation d'établir un bilan d'ouverture au 01.07.2004 selon le nouveau référentiel, ses engagements de première publication étant définis au 31.12.2005 pour les comptes semestriels et au 30.06.2006 pour les comptes annuels.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, Vilmorin Clause & Cie a opté pour ne pas diffuser d'informations quantitatives avant la publication de ses prochains comptes semestriels, celles-là ne pouvant être considérées comme fiabilisées qu'à compter de janvier 2006.

## ■ Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées visées par le Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration pour l'exercice 2004-2005. Les Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions, qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

## ■ Mode de gestion de l'entreprise

L'administration de votre société est confiée à un Conseil d'Administration composé de sept membres.

Au 30.06.2005, le Conseil d'Administration était donc composé de la façon suivante :

- > Président Directeur Général : Gérard RENARD.
- > Administrateur Directeur Général Délégué : Daniel CHERON.

> Administrateurs : François DELOCHE, Raoul FAURE, François HEYRAUD, Jean-Denis POULET, Jean-Paul FAURE.

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur de votre société est annexée au présent rapport.

Au cours de l'exercice 2004-2005, votre Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises.

Par ailleurs, au titre des mandats qu'ils exercent au sein des filiales de Vilmorin Clause & Cie, les membres du Conseil d'Administration ont participé à vingt-sept réunions.

## ■ Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux

Nous vous informons que, comme les exercices précédents, vos Administrateurs ont exercé en 2004-2005 leur mandat à titre gratuit et qu'il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur un montant global de jetons de présence ou d'indemnités.

Par ailleurs, Monsieur Daniel CHERON, Administrateur Directeur Général Délégué étant également salarié de Groupe Limagrain Holding, premier actionnaire de Vilmorin Clause & Cie, nous vous précisons que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin Clause & Cie s'est élevée en 2004-2005 à 112,5 milliers d'euros.

## ■ Mandats des Administrateurs

Les mandats de Messieurs Gérard RENARD, François HEYRAUD, Jean-Denis POULET, Raoul FAURE, François DELOCHE et Daniel CHERON étant arrivés à échéance, votre Conseil d'Administration vous propose leur renouvellement pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.2008.

## ■ Organes de contrôle

Le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire attribué à VISAS 4 étant arrivé à échéance, votre Conseil d'Administration vous propose de le renouveler pour une durée de six exercices soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2011.

Par ailleurs, le mandat de Monsieur Jacques RIVIERE étant arrivé à expiration, votre Conseil d'Administration vous propose de nommer dans les mêmes conditions Monsieur Olivier DELARUE en tant que Commissaire aux Comptes suppléant.



### ■ Programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Mixte du 04.12.2003, nous avons réalisé, directement ou indirectement, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

Nombre de titres achetés	9 677
Prix moyen d'achat	139.52 €
Nombre de titres vendus	19 632
Prix moyen de vente	139.48 €

Au 30.06.2005, notre société détenait 3 059 actions, correspondant à 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 438 925 euros, soit un prix moyen unitaire de 143,49 euros.

Au 30.09.2005, notre société détenait le même portefeuille d'auto-contrôle.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose d'autoriser, pour une durée maximum de 12 mois, les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Ces opérations seront effectuées par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- > le prix maximum d'achat est fixé à 250 euros par action,
- > le montant maximum d'actions susceptibles d'être acquittées est fixé à 315 000 actions représentant un engagement maximum potentiel de 78,8 millions d'euros.

### ■ Modification de la valeur nominale des actions

Nous vous proposons de modifier la valeur nominale des actions.

Ce changement est motivé par l'évolution du cours de l'action constatée au cours des deux derniers exercices et a pour but de favoriser à la fois l'accessibilité et la liquidité du titre.

Pour ce faire, nous proposons que la valeur nominale des actions soit divisée par trois, passant de 45,75 euros par action à 15,25 euros par action, à raison d'une action ancienne pour trois actions nouvelles. Le nombre de titres composant le capital social sera multiplié par trois et s'élèvera à 9 566 979 actions de 15,25 euros par action, soit un capital social inchangé de 145 896 429,75 euros.

### ■ Autorisation de réaliser un appel public de capitaux

Au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 07.12.2004, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, d'une part à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés, d'autre part, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces valeurs pouvant être émises seules ou composées avec les obligations ou autres titres de créances assimilés précités. Cette autorisation avait été accordée pour une période de 18 mois.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous informons que votre Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations au cours de l'exercice 2004-2005.

Cependant, nous vous proposons, pour rester attentifs à la réactivité du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin Clause & Cie, de renouveler ces autorisations pour une nouvelle période de 18 mois, selon les modalités suivantes :

- Émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 75 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- > fixer l'époque ou les époques d'émission,
- > déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- > arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nomi-

nale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,

> d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

- Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

> chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 75 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,

> chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 75 millions d'euros, ou à la contre valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,

> en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,

> le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de la moyenne des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,

> en cas de distribution d'actions gratuites :

- les actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double bénéficieront de ce droit,
- les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées dans les conditions suivantes :

> pour rémunérer des titres qui seraient apportés à votre société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de Commerce,

> pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

Les modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

- Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

Ce projet vous est présenté dans la douzième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

## ■ Dispositions générales

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et prennent en compte les dispositions issues du règlement du Comité de Réglementation Comptable n° 99-02.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la vingtième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

# Comptes consolidés

## Compte de résultat consolidé / Exercice 2004-2005

En millions d'euros	Notes	Variation %	04-05	03-04	02-03
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	1-3-4	<b>+ 1.2</b>	<b>498.0</b>	<b>492.2</b>	<b>434.5</b>
Achats consommés			- 157.7	- 168.1	- 148.2
<b>Marge brute commerciale</b>		<b>+ 5.0</b>	<b>340.3</b>	<b>324.1</b>	<b>286.3</b>
Autres produits d'exploitation	5		6.4	9.9	6.9
<b>Ressources d'exploitation</b>		<b>+ 3.8</b>	<b>346.7</b>	<b>334.0</b>	<b>293.2</b>
Charges de personnel	6		- 133.4	- 131.6	- 114.2
Autres charges d'exploitation	7		- 138.1	- 130.9	- 116.0
Impôts et taxes			- 5.3	- 5.2	- 4.3
Dotations aux amortissements et aux provisions	8		- 40.6	- 38.2	- 33.0
Reprises sur amortissements et provisions	8		22.5	22.6	20.7
<b>Résultat d'exploitation</b>	1-3	<b>+ 2.2</b>	<b>51.8</b>	<b>50.7</b>	<b>46.4</b>
Produits financiers	9		5.1	6.5	4.6
Charges financières	9		- 8.3	- 9.2	- 9.9
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	1	<b>+ 1.3</b>	<b>48.6</b>	<b>48.0</b>	<b>41.1</b>
Produits exceptionnels	10		10.5	10.9	3.2
Charges exceptionnelles	10		- 12.6	- 10.9	- 7.1
Impôts sur les résultats	11		- 11.0	- 15.8	- 12.1
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	1	<b>+ 10.2</b>	<b>35.5</b>	<b>32.2</b>	<b>25.1</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	12		0.9	1.1	- 0.1
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et d'évaluation			- 1.0	- 1.7	- 0.5
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	1	<b>+ 12.0</b>	<b>35.4</b>	<b>31.6</b>	<b>24.5</b>
Intérêts minoritaires			2.4	1.4	1.2
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>+ 9.3</b>	<b>33.0</b>	<b>30.2</b>	<b>23.3</b>

En euros	04-05	03-04
Résultat pour une action	10.34	9.48
Résultat dilué pour une action (1)	10.33	9.43

(1) Après exercice des instruments financiers émis décrits à la Note 23.

## Bilan consolidé au 30.06.2005 / Actif

En millions d'euros	Notes	30.06.05	30.06.04	30.06.03
Écarts d'acquisition	13	19.4	19.3	9.4
- Amortissements		- 6.1	- 5.3	- 3.8
		<b>13.3</b>	<b>14.0</b>	<b>5.6</b>
Immobilisations incorporelles	14	125.5	120.6	98.9
- Amortissements et provisions		- 19.5	- 17.2	- 13.2
		<b>106.0</b>	<b>103.4</b>	<b>85.7</b>
Immobilisations corporelles	15	198.6	184.0	152.7
- Amortissements et provisions		- 127.4	- 117.5	- 97.6
		<b>71.2</b>	<b>66.5</b>	<b>55.1</b>
Immobilisations financières	16	20.0	20.0	40.5
- Provisions		- 3.3	- 3.8	- 2.6
		<b>16.7</b>	<b>16.2</b>	<b>37.9</b>
Titres mis en équivalence	16	6.6	4.2	1.9
<b>Actif immobilisé</b>		<b>213.8</b>	<b>204.3</b>	<b>186.2</b>
Stocks et en-cours	17	199.9	173.0	142.4
- Provisions		- 31.5	- 27.2	- 18.6
		<b>168.4</b>	<b>145.8</b>	<b>123.8</b>
Clients et comptes rattachés	18	138.8	119.8	103.5
- Provisions		- 6.6	- 6.6	- 5.2
		<b>132.2</b>	<b>113.2</b>	<b>98.3</b>
Autres créances et comptes de régularisation	19	71.4	68.8	82.1
- Provisions		-	-	- 0.1
		<b>71.4</b>	<b>68.8</b>	<b>82.0</b>
Valeurs mobilières de placement	20	27.2	16.1	1.0
Disponibilités		32.6	34.5	12.7
<b>Actif circulant</b>		<b>431.8</b>	<b>378.4</b>	<b>317.8</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>645.6</b>	<b>582.7</b>	<b>504.0</b>
Engagements reçus	28	0.1	0.1	0.1

## Bilan consolidé au 30.06.2005 / Passif

En millions d'euros	Notes	30.06.05	30.06.04	30.06.03
Capitaux propres – Part du groupe	21	298.3	278.3	267.7
<i>Capital</i>		145.9	145.9	145.9
<i>Primes</i>		29.3	29.3	29.3
<i>Réserves et résultat consolidés</i>		124.7	107.3	89.8
<i>Autres</i>		- 1.6	- 4.2	2.7
Intérêts minoritaires	22	45.3	37.7	18.9
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>343.6</b>	<b>316.0</b>	<b>286.6</b>
<b>Fonds non remboursables et assimilés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	24	<b>28.2</b>	<b>23.1</b>	<b>17.2</b>
Emprunts et dettes financières	25	129.1	119.1	93.5
Fournisseurs et comptes rattachés	26	71.5	50.7	49.0
Autres dettes et comptes de régularisation	27	73.2	73.8	57.7
<b>Dettes</b>		<b>273.8</b>	<b>243.6</b>	<b>200.2</b>
<b>Total du passif</b>		<b>645.6</b>	<b>582.7</b>	<b>504.0</b>
Engagements donnés	28	24.8	26.3	25.1

## Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	04-05	03-04	02-03
<b>I – Opérations d'exploitation</b>			
Résultat de l'exercice	35.4	31.6	24.5
Amortissements et provisions	15.9	15.7	13.6
Amortissements des écarts d'acquisition	1.0	1.7	0.5
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes perçus	- 0.9	- 0.8	0.1
Impôts différés	- 2.0	- 1.8	- 2.5
Résultat sur opérations en capital	- 4.8	- 3.0	0.6
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>44.6</b>	<b>43.4</b>	<b>36.8</b>
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks	- 15.6	10.9	1.8
> Créances	- 9.6	4.7	8.5
> Dettes à court terme	8.6	- 1.6	- 3.7
<b>Trésorerie affectée aux opérations d'exploitation</b>	<b>28.0</b>	<b>57.4</b>	<b>43.4</b>
<b>2 – Opérations d'investissement</b>			
Prix de cession des actifs immobilisés	6.9	5.2	0.1
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	- 1.8	- 1.0	- 4.4
> Immobilisations corporelles	- 12.0	- 11.7	- 11.8
> Immobilisations financières	- 4.0	- 5.1	- 0.1
> Charges à répartir	- 0.2	- 1.3	- 2.7
Variation de périmètre – acquisitions (1)	- 2.7	- 20.8	- 0.1
Variation de périmètre – cessions (1)	-	-	1.6
Variation de prêts et créances immobilisées	2.2	3.0	0.6
Incidence des décalages de trésorerie	1.7	- 0.8	0.6
<b>Trésorerie affectée aux investissements</b>	<b>- 9.9</b>	<b>- 32.5</b>	<b>- 16.2</b>
<b>3 – Opérations de financement</b>			
Variation des capitaux propres	-	-	0.1
Variation des dettes financières	1.9	14.8	9.6
Distribution de dividendes	- 15.0	- 13.0	- 10.3
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
<b>Trésorerie affectée aux opérations de financement</b>	<b>- 13.1</b>	<b>1.8</b>	<b>- 0.6</b>
<b>4 – Incidence de la variation des taux de change</b>	<b>2.4</b>	<b>- 4.5</b>	<b>- 9.7</b>
<b>5 – Variation de la trésorerie</b>	<b>7.4</b>	<b>22.2</b>	<b>16.9</b>
<b>6 – Trésorerie à l'ouverture (2)</b>	<b>79.4</b>	<b>57.2</b>	<b>40.3</b>
<b>7 – Trésorerie à la clôture de l'exercice (2)</b>	<b>86.8</b>	<b>79.4</b>	<b>57.2</b>

(1) Net de la trésorerie acquise ou cédée.

(2) Incluant les avances de trésorerie comptabilisées en "Autres créances".

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30.06.2005

### I. MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés au 30.06.2005 sont établis conformément à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-02.

### A. Périmètre et méthode de consolidation

La société Vilmorin Clause & Cie est détenue par :

Différentes sociétés appartenant au Groupe Limagrain (Groupe Limagrain Holding, Société Coopérative Agricole Limagrain, Sélia)		
		70.50 %
<b>Le public</b>		29.40 %
<b>En auto-contrôle</b>		0.10 %

#### ■ Périmètre de consolidation

Les principales sociétés composant le périmètre de Vilmorin Clause & Cie sont les suivantes :

Sociétés	Pays	% Droits de vote	% Contrôle financier	Mode de consolidation
Alliance Semillas	Chili	51.00	48.12	IG
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	100.00	94.35	IG
American Bio Corporation (ABC)	États-Unis	100.00	100.00	IG
Anadolu	Turquie	47.48	44.78	EQ
Asamia Cold Storage Ltd	Israël	100.00	54.80	IG
BioSeeds	Pays-Bas	20.00	20.00	EQ
Biotech Mah Management	Israël	50.00	27.40	IP
Carl Sperling & Co	Allemagne	100.00	77.18	IG
Clause Harris Moran Tézier (CHMT)	Afrique du Sud	50.00	47.18	IP
Clause Tézier Australia	Australie	100.00	100.00	IG
Clause Tézier India	Inde	100.00	99.97	IG
Clause Tézier do Brazil	Brésil	100.00	99.97	IG
Clause Tézier Iberica	Espagne	100.00	99.97	IG
Clause Tézier Italia	Italie	100.00	99.97	IG
Clause Tézier	France	99.97	99.97	IG
CNOS Vilmorin Sp. Z o.o.	Pologne	51.00	39.36	IG
Cylonie Ré	Luxembourg	50.00	50.00	IP
Ferry Morse	États-Unis	100.00	100.00	IG

Flora Frey GmbH	Allemagne	77.18	77.18	IG
Flora Geissler	Suisse	100.00	77.18	IG
Groupe Limagrain Luxembourg	Luxembourg	50.00	50.00	IP
Harris Moran Seeds Inc	États-Unis	100.00	94.35	IG
Hazera Canarias	Espagne	100.00	54.80	IG
Hazera Espana	Espagne	100.00	54.80	IG
Hazera Genetics Ltd	Israël	54.80	54.80	IG
Hazera Holding International BV	Pays-Bas	100.00	54.80	IG
Hazera Mauritius Ltd	Île Maurice	100.00	54.80	IG
Hazera Seeds Inc	États-Unis	100.00	54.80	IG
Hazera Tohumculuk ve Ticaret AS	Turquie	99.99	54.80	IG
Henderson Seeds JV	Australie	50.65	50.65	IG
Kyowa Seed	Japon	59.03	59.03	IG
Marco Polo Seed Nusantara	Indonésie	90.00	90.00	IG
Marco Polo Seed Thailand	Thaïlande	100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan BV	Pays-bas	100.00	94.31	IG
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	100.00	94.31	IG
Nickerson Zwaan India	Inde	99.85	94.31	IG
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	100.00	94.31	IG
Nickerson Zwaan Sp. Z o.o.	Pologne	100.00	94.31	IG
Oxadis	France	99.99	99.99	IG
Oxadis Srl	Italie	99.00	98.99	IG
Plant Development Australia	Australie	100.00	100.00	IG
Semillas Harris Moran	Mexique	100.00	94.35	IG
Sperling GmbH	Allemagne	100.00	77.18	IG
Suttons	Royaume-Uni	100.00	100.00	IG
Top Green	France	50.00	50.00	IP
Van den Berg	Pays-Bas	80.00	80.00	IG
VCC Seeds Ltd	Israël	100.00	100.00	IG
Vilmorin	France	99.96	94.31	IG
Vilmorin Clause & Cie	France	100.00	100.00	IG
Vilmorin Iberica	Espagne	99.78	94.10	IG
Vilmorin Inc	États-Unis	100.00	100.00	IG
Vilmorin Italia	Italie	100.00	94.37	IG

> IG : Intégration Globale

> EQ : Mise en Équivalence

> IP : Intégration Proportionnelle

- Variation du périmètre

Les principales modifications suivantes sont intervenues :

Entrée dans le périmètre de consolidation :

- > Par création de société :

Clause Tézier Australia.

Sortie du périmètre de consolidation :

- > Société n'ayant plus d'activité :

Triagro.

La société Kyowa Seed a été consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 31.03.2005 puis par intégration globale à compter de cette date suite à la prise de contrôle majoritaire de la société.

La société Mikado n'est pas consolidée, le groupe n'y disposant pas d'influence notable.

## ■ Modes de consolidation

Les sociétés du groupe clôturent en majorité leurs exercices sociaux au 30 juin. La consolidation a donc été réalisée à partir des comptes arrêtés à cette date. Pour les sociétés clôturant à une date différente, une situation intermédiaire au 30 juin a été établie.

Les règles suivantes ont été appliquées :

Par Intégration Globale pour les sociétés placées sous le contrôle exclusif de Vilmorin Clause & Cie. Le contrôle exclusif résulte :

- > soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote,
- > soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- > soit de la possibilité d'exercer une influence dominante.

Par Intégration Proportionnelle pour les sociétés faisant l'objet d'un contrôle conjoint avec un nombre limité de partenaires extérieurs au Groupe.

Par Mise en Équivalence pour les sociétés dans lesquelles Vilmorin Clause & Cie exerce une influence notable ; celle-ci est présumée pour les participations supérieures à 20 %.

Les participations non consolidées figurent sous la rubrique "Immobilisations financières" pour leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions pratiquées.

Modalités de calcul du résultat par action : le résultat dilué par action est calculé en tenant compte du plein exercice des instruments dilutifs décrits à la Note 23 et selon la méthode du rachat d'actions.

## B. Méthodes et principes comptables

Les méthodes et principes comptables utilisés pour l'établissement des comptes consolidés sont les suivants :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles correspondant aux fonds de commerce acquis ainsi qu'aux fonds génétiques de base acquis ou créés ne font pas l'objet d'amortissement.

Les marques sont évaluées selon les principes décrits à la Note 14.

Les obtentions végétales sont amorties sur leur durée de vie généralement comprise entre 5 et 10 ans. En outre, des provisions pour dépréciation sont pratiquées lorsque la valeur d'usage des fonds génétiques est inférieure à leur valeur nette comptable, selon la procédure exposée à la Note 14.

Les charges relatives à la poursuite des programmes de recherche et de développement sont directement comptabilisées en frais généraux.

Les charges relatives à la création de nouveaux programmes de recherche et de développement peuvent être immobilisées en cas de chances sérieuses de réussite technique et commerciale. Ils font alors l'objet d'un plan d'amortissement débutant lors de leur mise en exploitation commerciale. Des provisions pour dépréciation sont constituées lors de l'apparition de risques spécifiques.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité :

> Constructions et installations complexes spécialisées	10 à 20 ans
> Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
> Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau)	5 à 10 ans

- Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés et aux perspectives d'évolution. Lorsque cette valeur le justifie, une provision est constituée en considération de la valeur attachée à la participation et de la quote-part des capitaux propres détenus.



- Stocks

Ils sont valorisés au prix de revient hors frais financiers et en excluant les coûts éventuels de sous-activité.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions ci-dessus est supérieure à la valeur probable de réalisation, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Elle est destinée à couvrir les risques suivants :

- > valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- > ajustement en fonction des perspectives de marché,
- > mauvaise qualité des semences (mauvaises germinations, problèmes sanitaires essentiellement).

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou de couverture le cas échéant.

- Méthodes préférentielles

Vilmorin Clause & Cie utilise les méthodes préférentielles suivantes recommandées par le règlement 99-02 :

- > comptabilisation en provisions pour risques et charges des indemnités de fin de carrière,
- > retraitement des crédits-bails immobiliers,
- > amortissement sur la durée de vie des emprunts des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires,
- > comptabilisation des écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères directement en résultat.

## C. Méthodes et principes de consolidation

Préalablement à la consolidation, les comptes annuels ont fait l'objet des retraitements suivants :

- Les opérations à caractère fiscal

Les provisions réglementées ainsi que les subventions d'investissement ont été retraitées soit par les réserves, soit par le résultat en ce qui concerne la variation de ces postes.

- Les impôts différés

Les impôts différés ont été calculés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des décalages temporaires. Ont été pris en compte à ce titre :

- > les écarts d'évaluation à l'exception des immobilisations incorporelles généralement non amortissables dont la cession éventuelle ne peut s'envisager indépendamment de la société elle-même,
- > les différences temporaires et autres retraitements de consolidation introduisant des divergences entre la comptabilité et la fiscalité (provisions réglementées, subventions d'investissement, crédits-bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.).

Il est procédé, pour chaque société, ou pour chaque période d'intégration fiscale selon les cas, à la détermination d'une position active ou passive d'impôts différés :

- > la position active nette n'est maintenue que dans la mesure où les sociétés concernées présentent une situation bénéficiaire suffisamment pérenne,
- > la position passive nette peut dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie,
- > les actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales ne sont pas activés sauf cas exceptionnels dûment justifiés.

- Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font généralement l'objet de plans d'amortissement homogènes à l'intérieur de Vilmorin Clause & Cie. En cas de divergences significatives, les retraitements appropriés sont effectués.

- Les écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation sont affectés, à leur juste valeur pour leur partie identifiable, dans les rubriques appropriées du bilan et amortis selon la durée de vie économique retenue pour ces postes. Le solde est porté à la rubrique "Écarts d'acquisition".

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé lorsque la part des capitaux propres revenant au groupe est inférieure à la valeur des participations. Dans le cas contraire, ils sont affectés au passif du bilan sous la rubrique "Provisions pour risques et charges".

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un plan d'amortissement ou de reprise selon les cas. La durée généralement utilisée est de 20 ans pour les dotations et de 3 à 5 ans pour les reprises ; elle peut être modulée en fonction de l'appréciation économique faite société par société.

Les principales opérations d'acquisition et cession ayant un impact significatif sur la situation de Vilmorin Clause & Cie sont détaillées dans les notes annexes.

- Les comptes des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères ont été convertis en euros sur les bases suivantes :

- > pour le bilan : au cours de clôture au 30.06.2005,
- > pour le compte de résultat : au cours moyen annuel de l'exercice.

Les écarts résultant de cette méthode de conversion figurent au bilan dans les comptes de réserves.

- Enfin, les éliminations et retraitements suivants, nécessaires à la consolidation ont été effectués :

- > les transactions internes au groupe et les comptes réciproques ont été éliminés,
- > les dividendes versés entre sociétés consolidées ont été retraités,

- > les dotations et reprises de provisions sur titres concernant des sociétés consolidées ont été retraitées,
- > les marges internes sur stocks ont été éliminées,
- > les plus-values de cessions internes ont été éliminées.

## D. Changements de méthodes

Il a été procédé à la reconnaissance des engagements en matière de médailles du travail et assimilés (cf. Notes 21 et 24).

## II. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Note I - Comparabilité des comptes de résultats

En millions d'euros	Variation %	04-05 pro-forma	03-04 pro-forma	02-03 pro-forma
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>+ 2.5</b>	<b>506.7</b>	<b>494.2</b>	<b>475.5</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>+ 1.8</b>	<b>51.7</b>	<b>50.8</b>	<b>50.0</b>
Résultat financier	-	- 3.2	- 2.6	- 4.6
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>+ 0.6</b>	<b>48.5</b>	<b>48.2</b>	<b>45.4</b>
Résultat exceptionnel	-	- 1.7	-	- 3.8
Impôts sur les résultats	-	- 11.0	- 15.8	- 12.5
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>+ 11.0</b>	<b>35.8</b>	<b>32.4</b>	<b>29.1</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	0.9	1.1	0.5
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et d'évaluation	-	- 1.0	- 1.7	- 0.8
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>+ 12.3</b>	<b>35.7</b>	<b>31.8</b>	<b>28.8</b>

> Les résultats pro-forma des 3 exercices ont été obtenus par application des taux de change de l'exercice 2003-2004 afin de neutraliser l'impact des variations de change.

> Les sociétés entrantes sur l'exercice 2003-2004 ont été rajoutées sur 2002-2003, c'est-à-dire : Anadolu, Marco Polo Seed Thaïlande, Cylonie Ré et Groupe Limagrain Luxembourg, Nickerson Zwaan India, VCC Seeds Ltd, Carl Sperling and Co et Sperling GmbH, l'ensemble du groupe Hazera.

> La société entrante sur l'exercice 2004/2005 a été rajoutée sur les deux exercices antérieurs c'est-à-dire : Clause Tézier Australia.

> Triagro, société sortante en 2004-2005, a été neutralisée sur les deux exercices antérieurs.

> Crozilène, société sortante en 2003-2004, a été neutralisée sur 2002-2003.

## Note 2 - Informations relatives aux variations du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice, diverses variations du périmètre de consolidation sont intervenues. Les opérations les plus significatives ont eu les conséquences suivantes :

### ■ Entrées dans le périmètre

Société	Kyowa Seed
Date d'entrée dans le périmètre	(a)
% acquis	
> Sur l'exercice	19.02
> Antérieurement	40.01
Méthode de consolidation retenue	IG (1)
Prix d'acquisition des titres	
> Sur l'exercice	2.7
Éléments de bilan repris	
> Immobilisations	6.0
> Besoin en fonds de roulement	9.0
> Provisions pour risques et charges	- 2.0
> Endettement net/trésorerie	- 5.1
> Intérêts minoritaires	- 5.4
<b>&gt; Capitaux propres acquis</b>	<b>2.5</b>
Écart d'acquisition	0.2

(1) IG : Intégration Globale

- Information complémentaire

(a) La société Kyowa Seed était précédemment consolidée par intégration proportionnelle. À compter du 31.03.2005, le groupe en a pris le contrôle majoritaire suite au rachat de 19.02 % du capital.

Par conséquent, la société Kyowa Seed est dorénavant consolidée par intégration globale. Les éléments du compte de résultat ont, pour leur part, été intégrés par intégration proportionnelle sur une durée de 9 mois et par intégration globale sur une durée de 3 mois.

### ■ Autres variations de périmètre

Les autres variations de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Vilmorin Clause & Cie. Il s'agit des opérations suivantes :

Sociétés	Date	% détenu	Méthode de consolidation	Motif de la sortie
<b>Entrée dans le périmètre :</b>				
Clause Tézier				
Australia	01.07.04	100	IG (1)	-
<b>Sortie du périmètre :</b>				
Triagro	01.07.04	25	EQ (2)	SA (3)

(1) IG : Intégration Globale

(2) EQ : Mise en Équivalence

(3) SA : Sans Activité

## Note 3 - Information sectorielle

Conformément au règlement 99-02, nous indiquons une information sectorielle ventilée par secteur d'activités et par zone géographique.

### ■ Information par secteur d'activités

En millions d'euros	Holdings	Branche Professionnelle	Branche Grand Public	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>				
04-05	-	301.8	196.2	498.0
03-04	-	292.5	199.7	492.2
<b>Résultat d'exploitation</b>				
04-05	- 2.4	46.4	7.8	51.8
03-04	- 1.8	42.9	9.6	50.7
<b>Immobilisations nettes</b>				
04-05	12.0	172.5	29.3	213.8
03-04	10.7	162.7	30.9	204.3

### ■ Information par zone géographique

En millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Asie / Pacifique	Autres	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>					
04-05	329.9	96.7	59.2	12.2	498.0
03-04	335.4	93.0	53.1	10.7	492.2
<b>Résultat d'exploitation</b>					
04-05	40.9	3.3	6.2	1.4	51.8
03-04	45.6	2.3	1.9	0.9	50.7
<b>Immobilisations nettes</b>					
30.06.05	134.0	32.0	47.2	0.6	213.8
30.06.04	130.4	32.6	40.7	0.6	204.3

## Note 4 - Chiffre d'affaires

### ■ Répartition par nature

En millions d'euros	04-05	03-04	02-03
Ventes de marchandises et produits finis	494.3	488.3	429.8
Prestations de services	3.7	3.9	4.7
<b>Total</b>	<b>498.0</b>	<b>492.2</b>	<b>434.5</b>

### ■ Répartition géographique

Cette analyse porte sur les ventes de marchandises et produits finis.

En millions d'euros	04-05	03-04	02-03
France	148.3	152.6	154.2
Étranger	346.0	335.7	275.6
Union Européenne	132.6	146.1	121.9
Autres pays d'Europe	22.3	8.9	16.5
Amérique du Nord	88.5	86.1	72.8
Amérique Centrale et du Sud	17.4	15.1	9.9
Asie, Océanie, Moyen et Extrême Orient	67.0 (1)	59.6	43.9
Afrique et Autres pays	18.2	19.9	10.6
<b>Total</b>	<b>494.3</b>	<b>488.3</b>	<b>429.8</b>

(1) dont Japon 25,0 et Israël 9,6.

### ■ Répartition par produit

En millions d'euros	04-05	03-04	02-03
Semences fourragères et gazon	22.5	25.6	15.9
Semences potagères, fleurs et plants	390.7	383.1	325.5
Semences céréales à paille	4.7	4.2	-
Autres semences	2.8	1.0	0.1
Autres produits	73.6	74.4	88.3
<b>Total</b>	<b>494.3</b>	<b>488.3</b>	<b>429.8</b>

### ■ Chiffre d'affaires à taux de change constant

À taux de change de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires marchandises et produits finis se serait élevé à 503,1 millions d'euros soit une progression de 3,0 %.

## Note 5 - Autres produits

En millions d'euros	04-05	03-04	02-03
Subventions d'exploitation	0.4	0.4	0.4
Transferts de charges d'exploitation	2.5	6.5	5.3
Autres produits	3.2	2.7	1.1
Redevances pour concession d'obtentions végétales, brevets et marques	0.3	0.3	0.1
<b>Total</b>	<b>6.4</b>	<b>9.9</b>	<b>6.9</b>

### • Informations complémentaires

Les redevances perçues concernent essentiellement le produit des obtentions végétales concédées.

La rubrique "Autres produits" comprend à concurrence de 1,6 millions d'euros la rétrocession de primes d'assurances au profit de la société Cylonie dans le cadre d'un programme de réassurance.

## Note 6 - Charges de personnel

En millions d'euros	04-05	03-04	02-03
Rémunérations brutes	94.5	94.6	82.5
Charges sociales	35.5	33.6	29.0
Participation des salariés	3.4	3.4	2.7
<b>Total</b>	<b>133.4</b>	<b>131.6</b>	<b>114.2</b>

### ■ Informations sur l'effectif

#### • Effectif moyen annuel

#### RÉPARTITION FRANCE/ÉTRANGER

	04-05	03-04	02-03
France	1 350	1 363	1 368
Étranger	1 715	1 666	1 418
<b>Total</b>	<b>3 065</b>	<b>3 029</b>	<b>2 786</b>

#### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

	04-05	03-04	02-03
Cadres	729	733	628
Non Cadres	2 336	2 296	2 158
<b>Total</b>	<b>3 065</b>	<b>3 029</b>	<b>2 786</b>

- Effectif permanent

## RÉPARTITION FRANCE/ÉTRANGER

	04-05	03-04
France	1 189	1 191
Étranger	1 682	1 614
<b>Total</b>	<b>2 871</b>	<b>2 805</b>

## RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

	04-05	03-04
Cadres	747	756
Non Cadres	2 124	2 049
<b>Total</b>	<b>2 871</b>	<b>2 805</b>

## RÉPARTITION PAR FONCTION

	04-05	03-04
Administration	412	441
Recherche	545	505
Production agronomique et fabrication	1 016	997
Commerce	898	862
<b>Total</b>	<b>2 871</b>	<b>2 805</b>

La variation du périmètre (changement de méthode de consolidation pour Kyowa Seed) explique une augmentation de 50 permanents.

## Note 7 - Informations relatives aux transactions avec des entreprises liées

La société Vilmorin Clause & Cie est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après.

### CRÉANCES ET DETTES AU 30.06.2005

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	0.4	1.7
Créances et dettes financières	25.0	29.7
<b>Total</b>	<b>25.4</b>	<b>31.4</b>

### CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes des marchandises	3.5	0.8
Quote-part de gestion groupe	11.8	-
Autres charges et produits d'exploitation	2.4	2.3
Charges et produits financiers	1.1	1.1
<b>Total</b>	<b>18.8</b>	<b>4.2</b>

## ■ Informations complémentaires

- Quotes-parts de gestion groupe

Des quotes-parts de gestion sont facturées par le Groupe Limagrain aux filiales de Vilmorin Clause & Cie sur la base d'une répartition des frais prévisionnels.

Les critères appliqués de façon homogène dans le Groupe Limagrain pour effectuer cette répartition tiennent compte, depuis l'exercice 1997-1998, de plusieurs éléments :

> Pour les prestations de gestion générale :

- du chiffre d'affaires,
- de la valeur ajoutée,
- des frais de recherche et développement,
- de la masse salariale.

Chacun de ces critères entre pour 25 % dans la pondération d'ensemble.

> Pour les prestations de nature scientifique :

- des frais de recherche et développement,
- de la valeur ajoutée.

Chacun de ces critères entre pour 50 % dans la pondération d'ensemble.

La méthode utilisée est restée constante sur l'exercice par rapport aux exercices précédents. Le montant total des quotes-parts s'est élevé à 11,8 millions d'euros contre 10,3 millions d'euros l'exercice précédent.

- Conventions de trésorerie

Les sociétés du groupe ont signé avec Groupe Limagrain Holding des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

- Autres opérations

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

## Note 8 - Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En millions d'euros	04-05		03-04		02-03	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements	13.5	-	13.3	0.1	11.9	-
Provisions	27.1	22.5	24.9	22.5	21.1	20.7
<i>Sur stocks</i>	22.0	18.0	19.1	18.4	17.5	17.7
<i>Sur créances et autres</i>	2.3	3.3	3.0	3.0	2.1	2.0
<i>Pour risques et charges</i>	2.8	1.2	2.8	1.1	1.5	1.0
<b>Total</b>	<b>40.6</b>	<b>22.5</b>	<b>38.2</b>	<b>22.6</b>	<b>33.0</b>	<b>20.7</b>

Compte tenu de la nature spécifique des produits, les provisions sur stocks font, chaque année, pour la plupart d'entre elles, l'objet d'une reprise intégrale des provisions constituées l'exercice précédent et d'une nouvelle dotation.

## Note 9 - Résultat financier

En millions d'euros	04-05		03-04		02-03	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Dividendes perçus	-	0.1	-	-	-	0.2
Différences de change	1.0	1.9	1.8	3.4	1.1	0.6
Intérêts et divers	7.2	2.4	7.2	2.7	7.4	3.1
Dotations et reprises de provisions	0.1	0.7	0.2	0.4	1.4	0.7
<b>Total</b>	<b>8.3</b>	<b>5.1</b>	<b>9.2</b>	<b>6.5</b>	<b>9.9</b>	<b>4.6</b>

## Note 10 - Résultat exceptionnel

En millions d'euros	04-05		03-04		02-03	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	5.7	0.3	3.6	1.4	3.4	0.5
Sur opérations en capital	3.1	8.0	3.8	6.9	0.8	0.2
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions et transferts de charges	3.8	2.2	3.5	2.6	2.9	2.5
<b>Total</b>	<b>12.6</b>	<b>10.5</b>	<b>10.9</b>	<b>10.9</b>	<b>7.1</b>	<b>3.2</b>

### ■ Informations complémentaires

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En millions d'euros	
Profits de dilution	1.0
Plus value de cessions	
Titres	3.9
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 0.1
Restructurations, litiges sociaux	- 3.6
Litiges commerciaux	- 1.3
Divers	- 2.0
<b>Total</b>	<b>- 2.1</b>

L'incidence du résultat exceptionnel dans la charge d'impôt sur les bénéfices peut être estimée à environ 0,4 million d'euros (produit).

La part des minoritaires dans le résultat exceptionnel est de - 1,1 million d'euros.

## Note 11 - Impôts sur les résultats

En millions d'euros	04-05	03-04	02-03
Impôt exigible	13.0	17.6	14.6
dont Impôt	14.2	17.9	14.7
Crédit d'impôt	- 1.2	- 0.3	- 0.1
Impôt différé	- 2.0	- 1.8	- 2.5
<b>Total</b>	<b>11.0</b>	<b>15.8</b>	<b>12.1</b>

### ■ Informations complémentaires

- Rapprochement charge d'impôt comptabilisée/charge d'impôt théorique

En %	04-05	03-04
<b>Taux théorique d'imposition</b>	<b>- 33.83 (1)</b>	<b>- 34.33</b>
Charges non déductibles et autres profits non imposables	0.79	7.97
Résultats non taxés ou partiellement taxés – différentiels de taux	6.76	- 8.41
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	2.65	0.68
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>- 23.63</b>	<b>- 34.09</b>

(1) 33,33 % majorés de la contribution supplémentaire de 1,5 % (contre une contribution de 3 % l'exercice écoulé).

- Informations sur les déficits fiscaux

La situation des déficits fiscaux du groupe est la suivante :

En millions d'euros	Déficits totaux		Déficits utilisables	
	France	Étranger	France	Étranger
Déficits à report illimité	-	2.8	-	2.8
Déficits à report limité	-	2.7	-	2.7
Moins values à long terme	8.9	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8.9</b>	<b>5.5</b>	<b>-</b>	<b>5.5</b>



Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits totaux et non comptabilisés s'élèvent à 1,9 million d'euros.

Depuis le 01.07.2000, la société Vilmorin Clause & Cie se trouve à la tête d'une intégration fiscale qui comprend les sociétés Clause Tézier SA et Oxadis SA.

## Note 12 - Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

En millions d'euros	04-05	03-04	02-03
BioSeeds	0.2	0.5	- 0.05
Anadolu	0.7	0.6	-
Crozilène	-	-	- 0.05
<b>Total</b>	<b>0.9</b>	<b>1.1</b>	<b>- 0.1</b>

## Note 13 - Écarts d'acquisition

### ■ Brut

En millions d'euros	
<b>Total au 30.06.04</b>	<b>19.3</b>
Sorties de l'actif	- 0.1
Variation de périmètre	0.2
Variation de change	-
<b>Total au 30.06.05</b>	<b>19.4</b>

### ■ Amortissements

En millions d'euros	
<b>Total au 30.06.04</b>	<b>5.3</b>
Dotations	0.9
Sorties de l'actif	- 0.1
Variation de change	-
<b>Total au 30.06.05</b>	<b>6.1</b>

### ■ Informations complémentaires

> Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 20 ans.

> La ventilation des écarts d'acquisition par société est la suivante :

	Brut	Amortissements	Net
Alliance Semillas de Argentina	0.2	- 0.1	0.1
BioSeeds	- 0.4	0.2	- 0.2
Carl Sperling and Co	1.6	- 0.1	1.5
Clause Tézier et ses filiales	5.5	- 2.5	3.0
Cylonie	1.0	- 0.1	0.9
Flora Frey GmbH	1.3	- 1.3	-
Harris Moran Seeds	2.2	- 1.4	0.8
Hazera Genetics	5.1	- 0.5	4.6
Hazera Espana	0.1	-	0.1
Henderson Seeds JV	0.2	- 0.1	0.1
Kyowa Seed	0.2	-	0.2
Nickerson Zwaan Ltd	- 0.2	0.1	- 0.1
CH Van den Berg BV	0.2	-	0.2
Vilmorin	2.4	- 0.3	2.1
<b>Total</b>	<b>19.4</b>	<b>- 6.1</b>	<b>13.3</b>

> L'augmentation des écarts d'acquisition au titre de la variation de périmètre est exclusivement due au changement de méthode de consolidation de la société Kyowa Seed.

## Note 14 - Immobilisations incorporelles

### ■ Brut

En millions d'euros	30.06.04	Acquisitions	Sorties de l'actif	Reclassement	Variation de périmètre	Variation de change	30.06.05
Frais d'établissement	0.1	-	-	-	-	-	0.1
Concessions, brevets, licences	59.5	1.6	-	- 0.2	0.2	-	61.1
Fonds commercial	6.7	-	-	-	-	-	6.7
Autres immobilisations incorporelles	54.0	0.1	-	0.2	2.9	-	57.2
Avances et acomptes	0.3	0.1	-	-	-	-	0.4
<b>Total</b>	<b>120.6</b>	<b>1.8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.1</b>	<b>-</b>	<b>125.5</b>

### ■ Amortissements

En millions d'euros	30.06.04	Dotations et reprises	Sorties de l'actif	Reclassement	Variation de périmètre	Variation de change	30.06.05
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	12.8	1.6	-	- 0.1	0.2	-	14.5
Fonds commercial	1.9	-	-	-	-	-	1.9
Autres immobilisations incorporelles	2.5	0.5	-	0.1	-	-	3.1
<b>Total</b>	<b>17.2</b>	<b>2.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0.2</b>	<b>-</b>	<b>19.5</b>

### ■ Informations complémentaires

Les variations de périmètre correspondent au changement de méthode de consolidation de la société Kyowa Seed.

- La rubrique "Concessions, brevets, licences"

comprend principalement les valeurs attribuées aux marques, brevets, licences pour les sociétés suivantes :

En millions d'euros	Brut	Amortissements et provisions	Net
<b>Principales marques (1)</b>	<b>40.0</b>	<b>-</b>	<b>40.0</b>
<b>Principaux brevets et licences</b>			
Vilmorin	3.4	- 3.4	-
Clause Tézier	3.7	- 3.7	-
<b>Autres (essentiellement logiciels)</b>	<b>14.0</b>	<b>- 7.4</b>	<b>6.6</b>
<b>Total</b>	<b>61.1</b>	<b>- 14.5</b>	<b>46.6</b>

(1) VENTILATION DES PRINCIPALES MARQUES

Sociétés	Marques	Montants en M€
Vilmorin	Vilmorin	11.0
Clause Tézier		16.5
	dont Clause	7.6
	Tézier	2.5
	Vita	6.4
Oxadis		3.3
	dont Abondance	1.8
	Tyrol	0.9
	Aimé	0.6
Suttons	Suttons	2.2
Harris Moran Seeds	Harris Moran	5.2
Sperling GmbH	Sperling	1.8

Les marques sont évaluées d'après l'estimation des suppléments de marges dégagés par rapport aux autres marques du secteur sur une période prévisionnelle de 10 ans. Une provision est constituée lorsque cette estimation devient inférieure aux valeurs comptables.

Les obtentions végétales comprises sous la rubrique "Brevets et licences" sont totalement amorties.

- La rubrique "Autres immobilisations incorporelles" comprend les fonds génétiques de base. Ceux-ci sont constitués par l'ensemble du matériel végétal permettant la création de nouvelles variétés.

La valeur au bilan correspond aux valeurs historiques figurant dans les comptes sociaux ainsi qu'à l'écart d'évaluation attribué à ce titre, lors de l'acquisition des sociétés Clause Tézier, Nickerson Zwaan BV ainsi que Hazera. Cette valeur fait l'objet de provisions lorsqu'elle devient supérieure à trois années de dépenses de recherche.

- Ventilation par zone monétaire

En millions d'euros	Montants au 30.06.05			Montants au 30.06.04
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Euro	81.0	- 16.3	64.7	66.0
Dollar américain	14.0	- 0.5	13.5	13.4
Livre Sterling	2.9	- 0.7	2.2	2.2
Yen	5.7	- 0.3	5.4	2.0
Dollar australien	2.2	-	2.2	2.0
Shekel	19.0	- 1.5	17.5	17.3
Autres devises	0.7	- 0.2	0.5	0.5
<b>Total</b>	<b>125.5</b>	<b>- 19.5</b>	<b>106.0</b>	<b>103.4</b>

Les principaux fonds génétiques sont les suivants :

En millions d'euros	Valeur nette en M€
Clause Tézier	12.1
Harris Moran Seeds	7.4
Hazera	16.9
Kyowa Seed	4.8
Henderson Seeds JV	2.1
Nickerson Zwaan BV	5.4
Vilmorin	3.2
<b>Total</b>	<b>51.9</b>

- Les charges de recherche et de développement directement inscrites en frais généraux se sont élevées à 37,3 millions d'euros contre 36,0 millions d'euros en 2003-2004. À périmètre constant, l'augmentation est de 3,6 %.

## Note 15 - Immobilisations corporelles

### ■ Brut

En millions d'euros	30.06.04	Acquisitions	Sorties de l'actif	Reclassement	Variation de périmètre	Variation de change	30.06.05
Terrains	7.8	0.1	- 0.6	1.3	1.7	-	10.3
Constructions	65.7	1.9	- 0.2	2.3	2.5	-	72.2
Installations techniques, matériels et outillages industriels	81.2	3.2	- 1.3	2.0	0.9	0.1	86.1
Autres immobilisations corporelles	23.2	1.7	- 1.4	1.8	0.6	-	25.9
Immobilisations en cours	6.0	5.0	-	- 7.0	-	-	4.0
Avances et acomptes	0.1	0.1	- 0.1	-	-	-	0.1
<b>Total</b>	<b>184.0</b>	<b>12.0</b>	<b>- 3.6</b>	<b>0.4</b>	<b>5.7</b>	<b>0.1</b>	<b>198.6</b>

## ■ Amortissements

En millions d'euros	30.06.04	Dotations et reprises	Sorties de l'actif	Reclassement	Variation de périmètre	Variation de change	30.06.05
Terrains	0.6	0.1	- 0.1	0.2	-	-	0.8
Constructions	38.2	2.5	- 0.1	- 0.2	1.8	-	42.2
Installation techniques, matériels et outillages industriels	60.5	4.8	- 1.2	- 0.2	0.7	0.1	64.7
Autres immobilisations corporelles	18.2	1.7	- 1.3	0.6	0.5	-	19.7
<b>Total</b>	<b>117.5</b>	<b>9.1</b>	<b>- 2.7</b>	<b>0.4</b>	<b>3.0</b>	<b>0.1</b>	<b>127.4</b>

## ■ Informations complémentaires

- Les immobilisations en crédit-bail sont les suivantes :

En millions d'euros	Brut	Amortissements	Net
Terrains	0.1	-	0.1
Constructions	0.9	- 0.7	0.2
Installations techniques, matériels et outillages industriels	0.6	- 0.3	0.3
<b>Total</b>	<b>1.6</b>	<b>- 1.0</b>	<b>0.6</b>

- Bail à long terme Flora-Frey GmbH

Flora Frey GmbH occupe des locaux situés à Solingen dans le cadre d'un bail à long terme conclu avec une société spécialisée et présentant les caractéristiques suivantes :

- > date d'effet : 01.07.1996,
- > durée : 20 ans,
- > possibilité de substitution du locataire à tout moment avec l'accord du propriétaire,
- > option d'achat consentie au locataire en fin de bail pour un montant de l'ordre de 30 % de l'investissement,
- > le montant de l'investissement pris en charge par le propriétaire s'est élevé à 15,4 millions d'euros dont 1,5 million d'euros au titre du terrain,
- > le montant du loyer annuel est de 1,2 million d'euros. Il est révisable périodiquement en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

- Les variations de périmètre

Elles correspondent au changement de méthode de consolidation de Kyowa Seed.

- Ventilation par zone monétaire des immobilisations corporelles

En millions d'euros	30.06.05			30.06.04
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
Euro	116.8	- 77.5	39.3	36.9
Dollar américain	38.6	- 22.3	16.3	15.9
Livre Sterling	7.1	- 5.5	1.6	1.8
Yen	9.4	- 4.9	4.5	1.8
Dollar australien	0.7	- 0.5	0.2	0.2
Shekel	23.0	- 15.1	7.9	8.8
Autres devises	3.0	- 1.6	1.4	1.1
<b>Total</b>	<b>198.6</b>	<b>- 127.4</b>	<b>71.2</b>	<b>66.5</b>

## Note 16 - Immobilisations financières

### ■ Brut

En millions d'euros	30.06.04	Acquisi- tions	Quote- part de résultat 04-05	Sorties de l'actif	Variation de périmètre	Variation de change	Distri- bution des dividendes	Reclas- sement	30.06.05
Titres de participation	4.6	-	-	- 0.2	-	-	-	-	4.4
Autres créances rattachées à des participations	-	0.9	-	-	-	-	-	-	0.9
Autres titres immobilisés	0.6	-	-	- 0.1	0.2	-	-	-	0.7
Prêts	4.1	-	-	- 3.2	-	-	-	-	0.9
Autres immobilisations financières	10.7	3.1	-	- 0.9	0.2	-	-	-	13.1
Titres mis en équivalence	4.2	1.2	0.9	0.1	- 0.4	0.6	-	-	6.6
<b>Total</b>	<b>24.2</b>	<b>5.2</b>	<b>0.9</b>	<b>- 4.3</b>	<b>-</b>	<b>0.6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26.6</b>

### ■ Provisions

En millions d'euros	30.06.04	Reprise	Variation de périmètre	30.06.05
Titres de participation	3.1	- 0.1	0.1	3.1
Autres immobilisations financières	0.6	- 0.6	-	-
Autres titres immobilisés	0.1	-	0.1	0.2
<b>Total</b>	<b>3.8</b>	<b>- 0.7</b>	<b>0.2</b>	<b>3.3</b>

### ■ Informations complémentaires

- Principaux titres de participation et autres titres immobilisés détenus

En millions d'euros	% détenu	Brut	Montants au 30.06.05 Provisions	Net	Capitaux propres (1)	Résultats (1)	Valeurs boursière de la quote- part des titres détenus
Exelixis (États-Unis)	-	3.4	- 1.8	1.6	-	-	1.5
Mikado (Japon)	20.00	1.2	- 1.2	-	1.7	0.3	-
Autres	-	0.5	- 0.3	0.2	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>5.1</b>	<b>- 3.3</b>	<b>1.8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Au dernier bilan disponible. La conversion des monnaies étrangères est faite au cours du 30.06.2005.

La participation dans Exelixis a été évaluée selon les mêmes règles que les années précédentes, à savoir sur la base du cours moyen à 200 constaté au 30.06.2005. Depuis le 01.07.2005, la quasi-totalité de cette participation a été cédée avec une légère plus value.

La participation dans Mikado a été totalement provisionnée en raison de la situation financière délicate de cette société ce qui rend nécessaire une importante restructuration.

• Titres mis en équivalence

En millions d'euros	30.06.04	Variation de périmètre	Quote-part de résultat 04-05	Variation de change	30.06.05
Anadolu	2.2	-	0.7	0.6	3.5
BioSeeds	2.0	0.9	0.2	-	3.1
<b>Total</b>	<b>4.2</b>	<b>0.9</b>	<b>0.9</b>	<b>0.6</b>	<b>6.6</b>

• Prêts

En millions d'euros	Montants au 30.06.05				Montants au 30.06.04
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Limagrain Genetics Corp	-	-	-	-	0.9
Triagro	-	-	-	-	0.4
Autres prêts (hors Groupe)	0.9	0.2	0.1	0.6	2.8
<b>Total</b>	<b>0.9</b>	<b>0.2</b>	<b>0.1</b>	<b>0.6</b>	<b>4.1</b>

ABC, filiale américaine, a émis en 1994 un emprunt de 20 millions de dollars américains d'une durée de 10 ans. Sur ce montant, 7,780 millions de dollars américains ont été affectés à Limagrain Genetics Corp. Des intérêts ont été facturés au taux LIBOR + 1,15 % ce qui procure une marge de 0,35 %, jusqu'en novembre 2004, date de la dernière échéance de ce prêt.

• Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées des éléments suivants :

- > dépôt de garantie lié aux opérations de titrisation du groupe (cf. Note 18) : 5,1 millions d'euros,
- > dépôt de garantie constitué par la société Cylonie Ré (cf. Note 28) : 4,5 millions d'euros.

## Note 17 - Stocks

En millions d'euros	Montants au 30.06.05			Montants nets au 30.06.04
	Brut	Provisions	Net	
Matières premières et autres approvisionnements	32.3	- 3.4	28.9	25.3
En-cours de production	24.6	- 3.9	20.7	20.5
Produits intermédiaires et finis	71.2	- 10.0	61.2	49.4
Marchandises	71.8	- 14.2	57.6	50.6
<b>Total</b>	<b>199.9</b>	<b>- 31.5</b>	<b>168.4</b>	<b>145.8</b>

Au 30.06.2005, les provisions constituées représentent 15,8 % de la valeur brute des stocks contre 15,7 % au 30.06.2004.

Le changement de méthode de consolidation de la société Kyowa Seed explique une augmentation de 5,7 millions d'euros.

## Note 18 - Clients

L'évolution de l'en cours est la suivante :

En millions d'euros	30.06.05	30.06.04
Brut	138.8	119.8
Provisions	- 6.6	- 6.6
<b>Total</b>	<b>132.2</b>	<b>113.2</b>

Dans le cadre de la convention de trésorerie du Groupe Limagrain, la société Oxadis participe aux opérations de titrisation de créances commerciales initiées par ce dernier. Cette titrisation est une cession de créances (qui suit les dispositions de la loi Dailly) à une société extérieure au Groupe qui se finance en émettant des titres négociables sur le marché du papier commercial américain. Le recours sur le cédant (Oxadis) est limité au montant du dépôt de garantie constitué au moment de la cession. L'excédent de trésorerie dégagé sur ces opérations est replacé auprès de Groupe Limagrain Holding et est rémunéré à des conditions assurant à Oxadis une marge financière fixe de 0,18 %. La traduction de ces opérations dans le bilan se présente ainsi :

En millions d'euros	30.06.05	30.06.04
Clients et comptes rattachés (montant des créances titrisées)	25.9	26.0
Autres immobilisations financières (dépôt de garantie)	5.1	- 5.8
<b>Amélioration de la trésorerie</b>	<b>20.8</b>	<b>20.2</b>

> La quasi-totalité des soldes clients est recouvrable à moins d'un an.

> Le changement de méthode de consolidation de la société Kyowa Seed explique une augmentation de 12,9 millions d'euros.

## Note 19 - Autres créances et comptes de régularisation

En millions d'euros	30.06.05	30.06.04
<b>Impôts différés</b>	<b>8.6</b>	<b>7.0</b>
<b>Autres créances</b>		
> Autres créances	21.5	16.2
> Comptes courants	27.0	28.8
<b>Total brut</b>	<b>48.5</b>	<b>45.0</b>
Provisions pour dépréciation	-	-
<b>Total net</b>	<b>48.5</b>	<b>45.0</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
> Charges constatées d'avance	6.7	7.1
> Charges à répartir sur plusieurs exercices	7.6	9.7
<b>Total</b>	<b>14.3</b>	<b>16.8</b>
<b>Total</b>	<b>71.4</b>	<b>68.8</b>

## ■ Informations complémentaires

> La quasi-totalité des autres créances est recouvrable à moins d'un an.

> Les comptes courants comprennent des avances à Groupe Limagrain Holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie opérée par cette dernière. Ils sont rémunérés sur la base moyenne mensuelle EONIA + 0,18 %.

> L'évolution des charges à répartir sur plusieurs exercices a été la suivante :

En millions d'euros	
<b>Total au 30.06.04</b>	<b>9.7</b>
Nouvelles charges	0.2
Dotations de l'exercice	- 2.3
Variation de change	-
<b>Total au 30.06.05</b>	<b>7.6</b>

> Au cours de l'exercice 2000-2001, la société Vilmorin Clause & Cie a conclu un accord lui ouvrant un accès illimité à différentes techniques, banques de données et savoir-faire développés depuis plus de 10 ans (marqueurs moléculaires, transgénèse, cartographie des espèces, etc.).

L'engagement initial souscrit de manière irrévocable porte sur 8 millions d'euros payables sur la base d'un échéancier défini jusqu'en 2005 ; il ouvre un accès immédiat et illimité aux éléments décrits ci-dessus. Cet engagement s'accompagne, pour les années futures, d'un accord de recherche visant à améliorer les technologies existantes et à en développer de nouvelles.

L'accord conclu ouvre, pour le Groupe, des perspectives économiques favorables lui permettant notamment :

- d'économiser des moyens importants en main-d'œuvre et surfaces d'essais,
- d'accélérer les délais de sortie et de mise en marché de nouvelles variétés,
- d'optimiser les caractéristiques de ces nouvelles variétés les rendant ainsi plus compétitives.

Le montant de l'engagement initial (8 millions d'euros) est comptabilisé en charges à répartir. La durée moyenne du cycle d'exploitation des variétés étant de longue durée, généralement supérieure à 10 ans, le plan d'amortissement a été limité à 10 ans. Cet amortissement a débuté au 01.07.2001 compte tenu de la date de signature de l'accord (fin juin 2001).

> Les autres charges à répartir correspondent principalement à des frais :

- de refonte de gammes d'emballages étalés sur une durée maximale de 5 ans,
- d'indemnités d'éviction versées mais prises en charge par le propriétaire sous forme de réduction de loyers sur la durée d'un bail commercial à long terme,
- de mise en place d'un nouveau système informatique amorti sur une durée maximum de 5 ans.

## Note 20 - Valeurs mobilières de placement

En millions d'euros	30.06.05	30.06.04
Actions propres	0.4	1.6
Autres valeurs mobilières de placement	26.8	14.5
<b>Total</b>	<b>27.2</b>	<b>16.1</b>

## ■ Informations complémentaires

> Les actions propres représentent 3 059 titres au 30.06.2005 au prix unitaire moyen de 143,49 euros. Au cours de l'exercice, il a été procédé à l'acquisition de 9 677 titres au prix moyen de 139,52 euros et à la cession de 19 632 titres au prix moyen de 139,48 euros.

Le cours de bourse de l'action Vilmorin Clause & Cie au 30.06.2005 est de 138,00 euros.

> Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.



## Note 21 - Capitaux propres – Part du groupe

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Total
<b>Total au 30.06.03</b>	<b>145.9</b>	<b>29.3</b>	<b>66.5</b>	<b>23.3</b>	<b>2.7</b>	<b>267.7</b>
Affectation du résultat	-	-	23.3	- 23.3	-	-
Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	30.2	-	30.2
Distributions	-	-	- 12.1	-	-	- 12.1
Variation des écarts de conversion	-	-	- 0.6	-	- 6.9	- 7.5
<b>Total au 30.06.04</b>	<b>145.9</b>	<b>29.3</b>	<b>77.1</b>	<b>30.2</b>	<b>- 4.2</b>	<b>278.3</b>
Affectation du résultat	-	-	30.2	- 30.2	-	-
Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	33.0	-	33.0
Distributions	-	-	- 14.6	-	-	- 14.6
Changement de méthode	-	-	- 0.3	-	-	- 0.3
Variation des écarts de conversion	-	-	- 0.7	-	2.6	1.9
<b>Total au 30.06.05</b>	<b>145.9</b>	<b>29.3</b>	<b>91.7</b>	<b>33.0</b>	<b>- 1.6</b>	<b>298.3</b>

### ■ Informations complémentaires

> Le capital de Vilmorin Clause & Cie est composé de 3 188 993 actions de 45,75 euros chacune.

> Les statuts de cette société stipulent que dans les assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

> Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

> Ce droit est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou autres formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

> Les changements de méthodes comptables correspondent à la reconnaissance dans le bilan consolidé des engagements relatifs aux médailles du travail.

## Note 22 - Intérêts minoritaires

En millions d'euros	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Total
<b>Total au 30.06.03</b>	<b>18.6</b>	<b>1.2</b>	<b>- 0.9</b>	<b>18.9</b>
Affectation du résultat	1.2	- 1.2	-	-
Résultat consolidé de l'exercice	-	1.4	-	1.4
Distribution	- 0.9	-	-	- 0.9
Variation des écarts de conversion	- 0.1	-	- 3.4	- 3.5
Variation des pourcentages d'intérêt	21.8	-	-	21.8
<b>Total au 30.06.04</b>	<b>40.6</b>	<b>1.4</b>	<b>- 4.3</b>	<b>37.7</b>
Affectation du résultat	1.4	- 1.4	-	-
Résultat consolidé de l'exercice	-	2.4	-	2.4
Distribution	- 0.4	-	-	- 0.4
Variation des pourcentages d'intérêts	5.4	-	-	5.4
Variation des écarts de conversion	3.7	-	- 3.5	0.2
<b>Total au 30.06.05</b>	<b>50.7</b>	<b>2.4</b>	<b>- 7.8</b>	<b>45.3</b>

### ■ Informations complémentaires

La variation des pourcentages d'intérêt correspond aux intérêts minoritaires des actionnaires dans la société Kyowa Seed consolidée par intégration globale à compter du 31.03.2005.

## Note 23 - Instruments financiers émis

Différents instruments financiers ont été émis par certaines sociétés du groupe. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- Stocks options

La société Hazera Genetics Ltd (Israël) a procédé à plusieurs émissions d'options au bénéfice du personnel dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

Date d'émission des options	2002
Date d'exercice des options	Jusqu'au 31.08.09
Nombre d'options émises	156 078
Nombre d'options exercées à ce jour	-
Nombre d'options en circulation	156 078
Nombre d'actions pouvant être souscrites	156 078
Prix unitaire d'exercice	18.90 NIS indexé / action
Dilution potentielle du groupe dans la société	0.54 % du capital

## Note 24 - Provisions pour risques et charges

### ■ Évolution de l'exercice

En millions d'euros	Provision retraites et avantages au personnel	Autres provisions pour risques et charges	Impôts différés	Provisions pour titres mis en équivalence	Total
<b>Total au 30.06.04</b>	<b>8.8</b>	<b>7.7</b>	<b>6.5</b>	<b>0.1</b>	<b>23.1</b>
Variations de périmètre	1.2	1.0	0.4	- 0.1	2.5
Dotations	1.4	6.0	0.9	-	8.3
Reprises	- 0.8	- 3.1	- 2.3	-	- 6.2
Variation de change	-	-	-	-	-
Reclassements	0.5	-	-	-	0.5
<b>Total au 30.06.05</b>	<b>11.1</b>	<b>11.6</b>	<b>5.5</b>	<b>-</b>	<b>28.2</b>

### ■ Informations complémentaires

> Les autres provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir les risques et charges suivants :

	Montants en M€
Risques et litiges commerciaux	1.6
Plans de restructuration et litiges sociaux	5.7
Risque fiscal	0.8
Divers (1)	3.5
<b>Total</b>	<b>11.6</b>

(1) Ce poste comprend une provision pour risques constituée par la société de réassurance Cylonie et correspondant à une estimation statistique de litiges observés pour 2,5 millions d'euros.

> Les litiges commerciaux font l'objet d'une appréciation individuelle compte tenu des éléments connus en fin d'exercice. Le cas échéant, des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction de la situation des dossiers.

### ■ Pensions, retraites et autres avantages au personnel

Cette rubrique regroupe notamment :

- La provision pour indemnités de départ à la retraite et assimilées

Concernant principalement les sociétés françaises, elles sont évaluées en fonction des conventions applicables à chaque société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, les paramètres suivants sont pris en compte :

- projection d'augmentation des salaires,
- turnover de l'effectif,
- espérance de vie,
- actualisation.

La provision constituée à ce titre s'élève à 5,9 millions d'euros.

- Les engagements pour médaille du travail et autres avantages

Ces engagements sont évalués en fonction des obligations de chaque société en la matière. La provision au 30.06.2005 s'élève à 0,5 million d'euros.

Pour la première fois, les sociétés ont reconnu leurs engagements spécifiques en matière de médailles du travail. Leur montant a été imputé directement sur les réserves.

- Les plans de pension et assimilés

Correspondant à des régimes de retraites à prestations définies, la provision constituée est évaluée en fonction d'expertises réalisées par des actuaires extérieurs. Le montant au 30.06.2005 est de 4,7 millions d'euros.

> La méthodologie applicable aux impôts différés est décrite au paragraphe du chapitre traitant des méthodes et principes de consolidation.

## Note 25 - Emprunts et dettes financières

### ■ Évolution de l'exercice

En millions d'euros	30.06.04	Emprunts nouveaux	Remboursement	Variation de change	Variation de périmètre	30.06.05
<b>Emprunts à moyen et long terme</b>						
> Emprunts bancaires	49.6	-	- 9.0	- 0.2	0.1	40.5
> Crédit bail	0.2	-	- 0.1	-	-	0.1
<b>Total</b>	<b>49.8</b>	<b>-</b>	<b>- 9.1</b>	<b>- 0.2</b>	<b>0.1</b>	<b>40.6</b>
<b>Emprunts à court terme</b>						
> Concours bancaires courants	50.0	0.8	-	0.2	7.6	58.6
> Comptes courants	19.3	10.2	-	0.4	-	29.9
<b>Total</b>	<b>69.3</b>	<b>11.0</b>	<b>-</b>	<b>0.6</b>	<b>7.6</b>	<b>88.5</b>
<b>Total des emprunts</b>	<b>119.1</b>	<b>11.0</b>	<b>- 9.1</b>	<b>0.4</b>	<b>7.7</b>	<b>129.1</b>

### ■ Informations complémentaires

Les comptes courants comprennent des avances de Groupe Limagrain Holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie opérée par cette dernière. Ils sont rémunérés sur la base moyenne mensuelle EONIA + 0,18 %.

#### • Ventilation par échéance

En millions d'euros	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 30.06.05
<b>Emprunts à moyen et long terme</b>				
> Emprunts bancaires	10.0	17.4	13.1	40.5
> Crédit-bail	0.1	-	-	0.1
<b>Total</b>	<b>10.1</b>	<b>17.4</b>	<b>13.1</b>	<b>40.6</b>
<b>Emprunts à court terme</b>				
> Concours bancaires courants	58.6	-	-	58.6
> Comptes courants	29.9	-	-	29.9
<b>Total</b>	<b>88.5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>88.5</b>
<b>Total des emprunts (1)</b>	<b>98.6</b>	<b>17.4</b>	<b>13.1</b>	<b>129.1</b>

#### • (1) Ventilation par zone monétaire

	Total au 30.06.05
Euro	56.7
Dollar américain	41.8
Livre Sterling	0.2
Dollar australien	0.1
Yén	13.6
Autres devises	16.7
<b>Total</b>	<b>129.1</b>

#### • Ventilation des emprunts par nature de taux

En millions d'euros	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts à moyen et long terme	30.1	10.5	40.6
Emprunts à court terme	10.1	78.4	88.5
<b>Total</b>	<b>40.2</b>	<b>88.9</b>	<b>129.1</b>

## Note 26 - Fournisseurs et comptes rattachés

En millions d'euros	Montants au 30.06.05	Montants au 30.06.04
Dettes fournisseurs	67.3	48.1
Dettes sur immobilisations	4.2	2.6
<b>Total</b>	<b>71.5</b>	<b>50.7</b>

### ■ Informations complémentaires

> La quasi-totalité des dettes fournisseurs est exigible à moins d'un an.

> Le changement de méthode de consolidation de Kyowa Seed explique une augmentation de 9,2 millions d'euros.

## Note 27 - Autres dettes et comptes de régularisation

En millions d'euros	Montants au 30.06.05	Montants au 30.06.04
<b>Autres dettes</b>		
> Clients	11.0	5.2
> Dettes fiscales et sociales	29.9	33.3
> Autres	31.8	34.6
<b>Total</b>	<b>72.7</b>	<b>73.1</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
> Produits constatés d'avance	0.5	0.7
<b>Total</b>	<b>0.5</b>	<b>0.7</b>
<b>Total</b>	<b>73.2</b>	<b>73.8</b>

### ■ Informations complémentaires

La quasi-totalité des autres dettes est payable à moins d'un an.

## Note 28 - Engagements hors bilan

### ■ Engagements de garantie

En millions d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés
Avals, cautions, garanties	0.1	24.3
Autres engagements	-	0.5
<b>Total</b>	<b>0.1</b>	<b>24.8</b>

Les avals, cautions et garanties données comportent des lettres d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle de certains baux commerciaux à long terme (20 et 25 ans) pour les sociétés suivantes :

	Montants en M€
Flora Frey GmbH	13.2
Suttons	9.5
<b>Total</b>	<b>22.7</b>

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

### ■ Engagements réciproques

En millions d'euros	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Crédit bail mobilier	0.3	0.5	-	0.8
Achats à terme de devises	2.6	-	-	2.6
Location simple	4.9	10.8	14.1	29.8
Autres engagements	0.2	-	-	0.2
<b>Total</b>	<b>8.0</b>	<b>11.3</b>	<b>14.1</b>	<b>33.4</b>

### ■ Dettes assorties de sûretés réelles

En millions d'euros	Emprunts à moyen terme garantis par des sûretés réelles
Dettes garanties	34.8
Montant des sûretés consenties	71.3
Valeur comptable des biens donnés en garantie	71.7

### ■ Engagements de la société Cylonie

Dans le cadre d'un montage captif, la société de réassurance Cylonie a pris et reçu les engagements suivants :

> D'une part elle a donné un engagement de réassurance au bénéficiaire d'une compagnie d'assurance tierce pour un montant maximum de 43 millions de dollars et pour une période expirant au 30.06.2007. À ce jour, 18 millions de dollars ont été utilisés.

À la sûreté de cet engagement, elle a constitué un gage espèces à tiers détenteur s'élevant à 18,3 millions de dollars au 30.06.2005. Cette somme figure sous la rubrique "Autres immobilisations financières" de la Note 16 pour la part intégrée dans le périmètre Vilmorin Clause & Cie soit 4,5 millions d'euros.

> D'autre part, elle a reçu un engagement de réassurance émis par une compagnie de réassurance tierce pour un montant maximum de 30 millions de dollars au 30.06.2005 et pour une période expirant au 30.06.2009.

Par ailleurs, Cylonie a élargi son domaine d'intervention aux assurances dommages et pertes d'exploitation.

## Note 29 - Informations concernant les risques de taux de change

Conformément au règlement COB n° 89.01, la position du Groupe par rapport aux risques de taux et de change est résumée dans les tableaux ci-après :

- État des positions du groupe face au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
<b>Bilan</b>				
> Actifs financiers	40.0	0.2	1.7	41.9
> Passifs financiers	98.6	17.4	13.1	129.1
<b>Hors bilan</b>	-	-	-	-
<b>Différentiel</b>	<b>- 58.6</b>	<b>- 17.2</b>	<b>- 11.4</b>	<b>- 87.2</b>
<b>Positions conditionnelles</b>	-	-	-	-

- État des positions du groupe face au risque de change

En millions d'euros	Euro	Dollar américain	Yen	Livre sterling	Dollar australien	Autres devises	Total
<b>Bilan</b>							
> Actifs en devises	247.9	77.1	13.5	11.4	5.5	87.7	443.1
> Passifs en devises	133.8	65.6	13.8	6.0	0.8	53.2	273.2
<b>Hors bilan</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Différentiel</b>	<b>114.1</b>	<b>11.5</b>	<b>- 0.3</b>	<b>5.4</b>	<b>4.7</b>	<b>34.5</b>	<b>169.9</b>
<b>Positions conditionnelles (1)</b>	-	<b>1.6</b>	-	<b>0.5</b>	-	<b>0.1</b>	<b>2.2</b>

(1) Cf. Note 28.

KPMG AUDIT  
Immeuble KPMG – 1, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex – France

VISAS 4  
Commissariat – 56, bd Gustave Flaubert  
63010 Clermont-Ferrand – France

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30.06.2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin Clause & Cie, relatifs à l'exercice clos le 30.06.2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de Commerce, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice tel que décrit dans les Notes I D, II 21 et II 24 de l'annexe et relatif à la première application de l'avis n° 2004-05 du

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 06.10.2005

KPMG Audit  
Département de KPMG SA



Michel PIETTE  
Associé

Conseil National de la Comptabilité concernant la comptabilisation des médailles du travail.

- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

> Les Notes I B, II 13 et II 14 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, notamment en comparant les prévisions de l'exercice et les réalisations correspondantes, et examiné par sondage la documentation préparée dans ce cadre.

> La nature des provisions pour risques et charges est décrite en Note II 24 de l'annexe. Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et revu les informations relatives aux risques et charges mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

- Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

VISAS 4  
Commissariat



Claude AUBERT

## Comptes sociaux

## Compte de résultat / Exercice 2004-2005

En milliers d'euros	Notes annexes	04-05	03-04
<b>Chiffre d'affaires</b>	1	<b>8 100</b>	<b>7 034</b>
Achats consommés		-	-
<b>Marge brute</b>		<b>8 100</b>	<b>7 034</b>
Autres produits d'exploitation	2 + 3	2 687	2 509
<b>Ressources d'exploitation</b>		<b>10 787</b>	<b>9 543</b>
Frais de personnel		- 2 397	- 2 064
Impôts et taxes		- 66	- 65
Autres frais de fonctionnement		- 8 390	- 7 377
Dotations aux amortissements	3	- 1 226	- 1 197
Dotations aux provisions	3	- 256	- 233
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 12 335</b>	<b>- 10 936</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>- 1 548</b>	<b>- 1 393</b>
Résultat financier	4	25 815	15 455
Résultat exceptionnel	5	- 6 979	- 1 788
Impôts et participation	6	3 371	- 70
<b>Résultat net</b>		<b>20 659</b>	<b>12 204</b>



## Bilan au 30.06.2005 / Actif

En milliers d'euros	Notes annexes	Montants brut au 30.06.05	Amortissement Provisions	Montants net au 30.06.05	Montants net au 30.06.04
Immobilisations incorporelles	7	2 355	- 1 090	1 265	1 610
Immobilisations corporelles	8	80	- 72	8	12
Immobilisations financières	9	8	-	8	1
Participations	9	232 003	- 15 025	216 978	216 955
Autres créances immobilisées	9	856	-	856	-
Prêts	9	61	-	61	1 413
<b>Actif immobilisé</b>		<b>235 363</b>	<b>- 16 187</b>	<b>219 176</b>	<b>219 991</b>
Stock		-	-	-	-
Avances et acomptes versés		6	-	6	-
Créances	10	19 884	- 22	19 862	8 861
Capital appelé non versé	11	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	12	12 583	-	12 583	1 706
Disponibilités		641	-	641	15 208
<b>Actif circulant</b>		<b>33 114</b>	<b>- 22</b>	<b>33 092</b>	<b>25 775</b>
Comptes de régularisation actif	13	5 277	-	5 277	6 962
<b>Total de l'actif</b>		<b>273 754</b>	<b>- 16 209</b>	<b>257 545</b>	<b>252 728</b>
Engagements reçus	24	93	-	93	64
Créances garanties par des sûretés réelles	25	856	-	856	-

## Bilan au 30.06.2005 / Passif

En milliers d'euros	Notes annexes	Montants net au 30.06.05	Montants net au 30.06.04
Capital		145 896	145 896
Primes d'émission		29 298	29 298
Réserves		5 525	4 914
Report à nouveau		13 636	16 639
Résultat de l'exercice		20 659	12 204
Provisions réglementées		175	226
<b>Capitaux propres</b>	<b>14</b>	<b>215 189</b>	<b>209 177</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>15</b>	<b>664</b>	<b>1 523</b>
Emprunts et dettes financières	16	28 437	33 848
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17	2 305	3 748
Autres dettes	17	10 937	4 430
<b>Passif exigible</b>		<b>41 679</b>	<b>42 026</b>
Comptes de régularisation passif	18	13	2
<b>Total du passif</b>		<b>257 545</b>	<b>252 728</b>
Engagements donnés	24	42 632	48 632
Dettes garanties par des sûretés réelles	26	12 877	13 568

## Tableau des flux de trésorerie au 30.06.2005

En millions d'euros	04-05	03-04	02-03
<b>Opérations d'exploitation</b>			
Résultat de l'exercice	20.7	12.2	12.1
Amortissements et provisions	2.2	5.3	5.8
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes perçus	-	-	-
Impôts différés	-	-	-
Résultat sur opérations en capital	- 4.0	-	-
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>18.9</b>	<b>17.6</b>	<b>17.9</b>
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks	-	-	-
> Créances	- 1.6	- 0.3	0.1
> Dettes à court terme	6.9	- 0.4	- 3.7
<b>Trésorerie affectée aux opérations d'exploitation</b>	<b>24.2</b>	<b>16.9</b>	<b>14.3</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Prix de cession des actifs immobilisés	7.9	2.3	0.5
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	-	- 0.2	- 0.2
> Immobilisations corporelles	-	0.0	-
> Immobilisations financières	- 4.5	- 38.1	- 0.9
> Charges à répartir	-	-	-
Variation de périmètre - acquisitions (1)	-	-	-
Variation de périmètre - cessions (1)	-	-	-
Variation de prêts et créances immobilisées	- 0.9	-	-
Incidence des décalages de trésorerie	- 1.8	- 1.5	- 1.9
<b>Trésorerie affectée aux investissements</b>	<b>0.7</b>	<b>- 37.5</b>	<b>- 2.5</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Variation des capitaux propres	-	-	-
Variation des dettes financières	- 0.8	29.0	-
Distribution de dividendes	- 14.6	- 12.1	- 10.0
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
<b>Trésorerie affectée aux opérations de financement</b>	<b>- 15.4</b>	<b>16.9</b>	<b>- 10.0</b>
<b>Incidence de la variation des taux de change</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>9.6</b>	<b>- 3.7</b>	<b>1.8</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture (2)</b>	<b>18.7</b>	<b>22.4</b>	<b>20.6</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice (2)</b>	<b>28.3</b>	<b>18.7</b>	<b>22.4</b>

(1) Net de la trésorerie acquise ou cédée.

(2) Intégrant des avances de trésorerie comptabilisées en "Autres créances".

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30.06.2005

### ■ Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice 2004-2005, Vilmorin Clause & Cie a poursuivi sa politique de développement.

En terme de croissance externe, l'opération la plus significative est, cette année, la prise de contrôle majoritaire de la société japonaise Kyowa Seed, jusqu'alors détenue à hauteur de 40 %.

Parallèlement, l'effort de recherche consacré aux programmes amont de biotechnologies a été conforté par l'engagement de moyens financiers supplémentaires.

### ■ Règles et méthodes comptables

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- > continuité de l'exploitation,
  - > permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - > indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activités.

> constructions : 10 à 20 ans,

> installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans,

> autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau) : 5 à 10 ans.

- Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés et aux perspectives d'évolution. Lorsque cette valeur le justifie, une provision est constituée en considération de la valeur attachée à la participation et de la quote-part de capitaux propres détenus.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de mutualisation en vigueur dans le Groupe Limagrain. Les dettes et créances en devises figurant au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ; les différences d'actualisation sont portées en "écart de conversion".

- Changements de méthode d'évaluation et de méthode de présentation survenus au cours de l'exercice

Aucune modification.

## ■ Compléments d'information sur les éléments significatifs

- Notes de compte de résultat

### Note 1 - Chiffre d'affaires

En K€	04-05			03-04
	France	Étranger	Total	Total
Prestations de services	5 253	2 724	7 977	6 901
Autres produits annexes	19	104	123	133
<b>Total</b>	<b>5 272</b>	<b>2 828</b>	<b>8 100</b>	<b>7 034</b>

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales.

### Note 2 - Autres produits

En K€	04-05	03-04
Subventions d'exploitation	2	58
Transfert de charges d'exploitation	2 452	2 451
<b>Total</b>	<b>2 454</b>	<b>2 509</b>

### Note 3 - Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En K€	04-05		03-04	
	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations
Amortissement des immobilisations	-	400	-	367
Amortissement des charges à répartir	-	826	-	830
Autres provisions d'exploitation	233	234	-	233
Provisions pour risques et charges	-	22	-	-
<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>1 482</b>	<b>-</b>	<b>1 430</b>

### Note 4 - Résultat financier

En K€	04-05		03-04	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	25 623	-	16 312
Différences de change	1 032	154	427	2 336
Intérêts divers	1 331	352	1 142	404
Charges ou produits sur cession de valeurs mobilières de placement	5	210	-	196
Dotations et reprises de provisions	130	1 974	3 822	1 598
<b>Total</b>	<b>2 498</b>	<b>28 313</b>	<b>5 391</b>	<b>20 846</b>

Les produits de participation correspondent à des dividendes perçus.

Les différences de change concernent principalement le dollar américain et le shequel israélien.

Les dotations et reprises de provisions comprennent :

En K€	Dotations	Reprises
<b>Provisions sur titres de participations consolidés</b>		
> Kyowa Seed	-	418
<b>Autres provisions</b>	<b>- 130</b>	<b>1 556</b>
<b>Total</b>	<b>- 130</b>	<b>1 974</b>

## Note 5 - Résultat exceptionnel

En K€	04-05		03-04	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	8 121	-	-	-
Sur opérations en capital	1 931	5 970	1 700	1 576
Sur dotations exceptionnelles	3 248	351	1 713	49
<b>Total</b>	<b>13 300</b>	<b>6 321</b>	<b>3 413</b>	<b>1 625</b>

Le résultat exceptionnel constitue une charge nette de 6 979 milliers d'euros correspondant aux principales opérations suivantes :

En K€	
Subvention accordée à Flora Frey	- 8 000
Dotations aux provisions sur titres de participations	- 2 948
Flora Frey	2 220
Marco Polo Thaïlande	392
Henderson Seeds JV	211
Marco Polo Indonésie	125
Résultat sur cessions d'immobilisations :	4 038
BioSeeds	4 907
Magnum Genetics	- 869
Divers	- 69
<b>Total</b>	<b>- 6 979</b>

## Note 6 - Impôts sur les bénéfices

En K€	04-05	03-04
Impôt sur les sociétés	- 6 486	- 10 244
Intégration fiscale/charges	-	-
Intégration fiscale/produits	9 857	10 174
<b>Total</b>	<b>3 371</b>	<b>- 70</b>

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin Clause & Cie et les sociétés Clause Tézier et Oxadis depuis le 01.07.2000.

Chaque société filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante, Vilmorin Clause & Cie conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2004-2005, la charge d'impôt supportée par les membres de l'intégration se répartit comme suit :

En K€	
Clause Tézier	- 7 163
Oxadis	- 2 693
Vilmorin Clause & Cie	3 370
<b>Total</b>	<b>- 6 486</b>

## Note 7 - Immobilisations incorporelles

Brut En K€	Valeur brute au 01.07.04	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.05
Concessions, brevets, licences	2 307	47	-	2 354
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	1	-	1
<b>Total</b>	<b>2 307</b>	<b>48</b>	<b>-</b>	<b>2 355</b>

Les concessions, brevets, licences comprennent des logiciels et des licences de recherche.

Amortissements En K€	Total au 01.07.04	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.05
Concessions, brevets, licences	697	393	-	1 090
<b>Total</b>	<b>697</b>	<b>393</b>	<b>-</b>	<b>1 090</b>

## Note 8 - Immobilisations corporelles

Brut En K€	Valeur brute au 01.07.04	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.05
Autres immobilisations corporelles	78	2	-	80
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>80</b>

Amortissements En K€	Total au 01.07.04	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.05
Autres immobilisations corporelles	66	6	-	72
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>72</b>

## Note 9 - Immobilisations financières

Brut En K€	Valeur brute au 01.07.04	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.05
Titres de participation	229 450	4 484	- 1 931	232 003
Prêts	1 979	4	- 1 922	61
Autres créances immobilisées	-	856	-	856
Autres immobilisations financières	1	7	-	8
<b>Total</b>	<b>231 430</b>	<b>5 351</b>	<b>- 3 853</b>	<b>232 928</b>

L'augmentation des titres de participation est relative à :

- > l'acquisition de titres Kyowa Seed pour 2 701 milliers d'euros,
- > l'augmentation de capital consentie à Marco Polo Indonésie pour 58 milliers d'euros,
- > la conversion en titres de participation de prêts accordés à Magnum Genetics pour 1 725 milliers d'euros.

Les cessions de titres de participations correspondent à :

- la cession de 5 % de BioSeeds, ramenant ainsi le taux de détention des titres à 20 %,
- la cession de 100 % des titres Magnum Genetics.

La diminution des prêts est liée à la conversion en titres de participation des avances accordées à Magnum Genetics.

Les autres créances immobilisées sont relatives à la cession des titres Magnum Genetics.

Provisions En K€	Total au 01.07.04	Dotations	Reprises	Total au 30.06.05
Titres de participation	12 495	2 948	- 418	15 025
Prêts	566	-	- 566	-
<b>Total</b>	<b>13 061</b>	<b>2 948</b>	<b>- 984</b>	<b>15 025</b>

Il a été constitué des dotations aux provisions sur titres de participation suivantes :

- > Flora Frey : 2 220 milliers d'euros,
- > Marco Polo Thaïlande : 392 milliers d'euros,
- > Henderson Seeds JV : 211 milliers d'euros,
- > Marco Polo Indonésie : 125 milliers d'euros,

Par ailleurs, il a été procédé à une reprise de provisions concernant Kyowa Seed pour 418 milliers d'euros.

## Note 10 - Créances

En K€	30.06.05	30.06.04
Fournisseurs avances versées	6	-
Clients et comptes rattachés	464	142
Autres créances d'exploitation	4 145	647
Comptes courants	15 275	6 674
Comptes courants Intégration Fiscale	-	1 398
<b>Total</b>	<b>19 890</b>	<b>8 861</b>

Les autres créances d'exploitation se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés pour 3 601 milliers d'euros et d'une avance consentie à un partenaire recherche, Biotech Plant Genomic Fund pour 234 milliers d'euros, couverte par une provision pour risque de même montant.

Les comptes courants financiers comprennent :

- > une avance consentie à la société Mikado pour 1 501 milliers d'euros (libellée en yen japonais) et portant intérêt au taux de 2,05 %,
- > une avance consentie à la société Flora Frey de 13 432 milliers d'euros,
- > une avance consentie à la société Vilmorin Clause Seeds en Israël pour 342 milliers d'euros et portant intérêt au taux de 4 %.

## Note 11 - Capital souscrit appelé non versé

Néant

## Note 12 - Valeurs mobilières de placement

En K€	30.06.05	30.06.04
Actions propres	439	1 623
Autres valeurs mobilières de placement	12 144	83
<b>Total</b>	<b>12 583</b>	<b>1 706</b>

Les actions propres représentent 3 059 titres au 30.06.2005 au prix unitaire moyen de 143,49 euros. Au cours de l'exercice 2004-2005, il a été procédé à l'acquisition de 9 677 titres au prix unitaire moyen de 139,52 euros et à la cession de 19 632 titres au prix unitaire moyen de 139,48 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.

## Note 13 - Comptes de régularisation actif

En K€	30.06.05	30.06.04
Charges constatées d'avance	287	285
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 860	5 687
Écart de conversion actif	130	990
<b>Total</b>	<b>5 277</b>	<b>6 962</b>

Au cours de l'exercice 2000-2001, la société Vilmorin Clause & Cie a conclu un accord avec les sociétés néerlandaises BioSeeds BV et Keygene NV, lui ouvrant un accès illimité à différentes techniques, banques de données et savoir-faire développés depuis plus de dix ans dans le domaine des biotechnologies (marqueurs moléculaires, transgénèse, cartographie des espèces, etc.).

L'engagement initial souscrit de manière irrévocable porte sur 8 millions d'euros payables sur la base d'un échancier défini jusqu'en 2005 ; il ouvre un accès immédiat et illimité aux éléments décrits ci-dessus. Cet engagement s'accompagne, pour les années futures, d'un accord de recherche visant à améliorer les technologies existantes et à en développer de nouvelles.

L'accord conclu ouvre à Vilmorin Clause & Cie des perspectives économiques favorables lui permettant notamment :

- > d'économiser des moyens importants en main-d'œuvre et surfaces d'essais,
- > d'accélérer les délais de sortie et de mise en marché de nouvelles variétés,
- > d'optimiser les caractéristiques de ces nouvelles variétés, les rendant ainsi plus compétitives.

Le montant de l'engagement initial (8 millions d'euros) est comptabilisé en charges à répartir. La durée moyenne du cycle d'exploitation des variétés étant de longue durée, généralement supérieure à dix ans, le plan d'amortissement a été limité à dix ans. Cet amortissement a commencé au 01.07.2001 compte tenu de la date de signature de l'accord (fin juin 2001).

## Note 14 - Capitaux propres

En K€	30.06.04	Affectation du résultat	Distribution du résultat	Résultat de l'exercice	Mouvements de l'exercice	30.06.05
Capital social	145 896	-	-	-	-	145 896
Primes d'émission	29 298	-	-	-	-	29 298
Réserve légale	4 914	611	-	-	-	5 525
Report à nouveau	16 639	11 593	- 14 669	-	73	13 636
Résultat de l'exercice	12 204	- 12 204	-	20 659	-	20 659
Amortissements dérogatoires	226	-	-	-	- 51	175
<b>Total</b>	<b>209 177</b>	<b>0</b>	<b>- 14 669</b>	<b>20 659</b>	<b>22</b>	<b>215 189</b>

Le capital social est composé de 3 188 993 actions de 45,75 euros chacune.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30.06.2004 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 07.12.2004.

La variation du report à nouveau correspond à :

- > l'écart entre le solde reporté à nouveau et la distribution des dividendes de l'exercice pour 14 669 milliers d'euros,
- > aux produits financiers sur actions propres pour 73 milliers d'euros.

## Note 15 - Provisions pour risques et charges

Variation En K€	30.06.04	Dotations	Reprises	30.06.05
Provisions pour risque de change	990	130	- 990	130
Autres provisions pour risques	533	534	- 533	534
<b>Total</b>	<b>1 523</b>	<b>664</b>	<b>- 1 523</b>	<b>664</b>

## Note 16 - Emprunts et dettes financières

En K€	30.06.04	Accroissement	Remboursement	Effet change	30.06.05
<b>Emprunts à moyen et long terme</b>	<b>28 980</b>	<b>-</b>	<b>- 553</b>	<b>- 216</b>	<b>28 211</b>
Total	28 980	-	- 553	- 216	28 211
<b>Emprunts à court terme</b>					
Concours bancaires courants	1 526	36	- 1 526	-	36
Comptes courants	3 342	190	- 3 342	-	190
Total	4 868	226	- 4 868	-	226
<b>Total emprunts</b>	<b>33 848</b>	<b>226</b>	<b>- 5 421</b>	<b>- 216</b>	<b>28 437</b>



## Note 17 - Autres dettes

En K€	30.06.05	30.06.04
Dettes fiscales et sociales	625	1 812
Comptes courants intégration fiscale	162	-
Dettes sur immobilisations	2 019	2 561
Dettes fournisseurs et autres	2 305	3 748
Autres dettes d'exploitation	8 131	57
<b>Total</b>	<b>13 242</b>	<b>8 178</b>

Les dettes fournisseurs et autres comprennent principalement la dette relative à l'engagement financier vis-à-vis de la société Keygene BV (cf. Note 13).

Les dettes sur immobilisations comprennent :

- > le montant restant à libérer sur la souscription au capital de la société Marco Polo Seed Thailand : 1 035 milliers d'euros,
- > le montant retenu en garantie lors de l'acquisition des titres de la société Hazera : 984 milliers d'euros.

Les autres dettes d'exploitation correspondent principalement à la subvention de 8 millions d'euros consentie à Flora Frey GmbH.

## Note 18 - Comptes de régularisation passif

En K€	30.06.05	30.06.04
Écart de conversion	13	2
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>2</b>

## Note 19 - Échéancier des créances et dettes

En K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 30.06.05
<b>Créances</b>				
> Prêts	-	61	-	61
> Autres créances immobilisées	-	214	642	856
> Autres immobilisations financières	-	8	-	8
> Clients et comptes rattachés	464	-	-	464
> Comptes courants financiers	15 275	-	-	15 275
> Autres créances d'exploitation	4 145	-	-	4 145
<b>Total</b>	<b>19 884</b>	<b>283</b>	<b>642</b>	<b>20 809</b>
<b>Dettes</b>				
> Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 866	25 345	-	28 211
> Emprunts et dettes financières divers	190	-	-	190
> Concours bancaires courants	36	-	-	36
> Fournisseurs et comptes rattachés	2 305	-	-	2 305
> Dettes fiscales et sociales	625	-	-	625
> Comptes courants intégration fiscale	162	-	-	162
> Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	518	1 501	-	2 019
> Autres dettes d'exploitation	8 131	-	-	8 131
<b>Total</b>	<b>14 833</b>	<b>26 846</b>	<b>-</b>	<b>41 679</b>

## Note 20 - Ventilation de l'effectif

- Répartition par catégorie

	30.06.05	30.06.04
Cadres	11	13
Non cadres	0	0
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>13</b>

- Répartition par fonction

	30.06.05	30.06.04
Administration	8	11
Recherche	3	2
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>13</b>

Personnel temporaire : 1

## Note 21 - Identité de la société consolidante

Société Coopérative Agricole Limagrain  
Siège social : Chappes (Puy-de-Dôme)  
N° Siret : 775.633.357.00014

## Note 22 - Entreprises liées

En K€	Montant brut		Provisions et amortissements	
	Total	dont sociétés liées	Total	dont sociétés liées
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	232 003	228 610	15 025	13 727
Prêts	61	-	-	-
Autres immobilisations financières	8	-	-	-
Autres créances immobilisées	856	-	-	-
<b>Créances</b>				
Fournisseurs, acomptes versés	6	-	-	-
Clients et comptes rattachés	464	442	-	-
Comptes courants financiers	15 509	13 774	-	-
Autres créances	3 911	-	22	-
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 247	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 305	140	-	-
Comptes courants	190	190	-	-
Dettes fiscales et sociales	625	-	-	-
Comptes courants intégration fiscale	162	162	-	-
Dettes sur immobilisations	2 018	1 035	-	-
Autres dettes	8 131	8 000	-	-
<b>Résultat financier</b>				
Charges financières	2 498	103	-	-
Produits financiers	28 313	25 924	-	-

**Note 23 - Tableau des filiales et participations financières**

K€ ou KDevises	Capital	Capitaux propres avant répartition	% détenu	Valeur comp- table brute	Valeur comp- table nette	Divi- dendes encaissés	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat	Cautions avals	Avances
<b>Participations supérieures à 50 %</b>										
Oxadis	4 847	12 757	99.99	7 775	7 775	4 208	101 795	4 949	-	-
Flora Frey	11 600	610	77.18	9 737	0	-	18 048	986	13 197	13 432
Vilmorin	12 032	59 127	87.45	39 696	39 696	6 120	57 072	7 545	-	-
Clause tézier	10 061	51 911	99.97	50 195	50 195	14 590	93 991	17 765	-	-
American Bio Corporation (ABC)	USD 48 955	USD 42 093	100	37 152	37 152	-	USD 2 535	USD 723	-	-
Suttons	GBP 500	GBP 2 472	100	5 444	5 444	GBP 150	GBP 14 911	GBP - 50	9 474	-
Top Green	2 000	3 460	50	1 000	1 000	276	17 890	672	-	-
Marco Polo Seed Indonésie	IDR 2 400 000	IDR 1 833 077	90	272	147	-	IDR 4 650 842	IDR 60 522	-	-
Plant Development Australia	AUD 2 423	AUD 4 874	100	2 276	2 276	-	-	AUD 253	-	-
Henderson Seeds JV	AUD 8 350	AUD 4 811	50.65	2 611	1 534	-	AUD 4 869	AUD - 629	-	-
Van den Berg	23	102	80	189	189	-	7 595	31	331	-
Hazera Genetics	ILS 22 778	ILS 325 716	54.80	49 636	49 636	439	ILS 236 997	ILS 29 579	-	-
Marco Polo Seed Thailand	THB 100 000	THB 83 795	100	2 070	1 678	-	THB 9 776	THB - 10 374	-	-
VCC Seeds Ltd	ILS 0.1	ILS - 1 346	100	0	0	-	-	ILS - 529	-	342
Kyowa Seed	JPY 109 350	JPY 1 200 745	59.03	10 533	8 138	-	JPY 7 325 277	JPY 84 988	-	-
<b>Participations inférieures à 50 %</b>										
Mikado	JPY 97 000	JPY 229 791	20	1 217	0	-	JPY 2 740 883	JPY 46 671	-	JPY 200 000
Vilmorin Italia	47	609	1	0.6	0.6	5	7 813	542	-	-
BioSeeds	2 235	15 314	20	1 094	1 094	-	-	1 084	-	-
Groupe Limagrain Luxembourg	22 050	21 997	49.99	11 024	11 024	-	-	- 9	-	-
Clause Tézier India	INR 500	INR - 1 549	0.002	0	0	-	INR 63 810	INR - 1 826	-	-
Clause Tézier do Brazil	BRL 556	BRL 4 674	0.018	0	0	0	BRL 14 312	BRL 2 669	-	-
Triagro	AUD 1000	AUD - 677 (1)	25	81	0	-	-	-	-	-

(1) Derniers chiffres disponibles au 30.06.2004 – société en cours de liquidation.

## Note 24 - Engagements hors bilan

En K€	Engagements reçus	Engagements donnés
Indemnités de départ à la retraite	-	15
Avals, cautions, garanties	-	42 524
Achat/Vente à terme de devises	93	93
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>42 632</b>

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement (19 853 milliers d'euros).

Ils comportent par ailleurs des lettres d'intentions données en faveur de Flora Frey et de Suttons sur des annuités de loyers de certains baux commerciaux à long terme (20-25 ans).

> Flora Frey : 13 197 milliers d'euros.

> Suttons : 9 474 milliers d'euros.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

## Note 25 - Créances garanties par des sûretés réelles

En K€	Créances garanties	Montants des sûretés
Autres créances immobilisées	856	856
<b>Total</b>	<b>856</b>	<b>856</b>

## Note 26 - Dettes garanties par des sûretés réelles

En K€	Dettes garanties	Montants des sûretés	Valeurs comptables nettes de biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 877	49 636	49 636
<b>Total</b>	<b>12 877</b>	<b>49 636</b>	<b>49 636</b>

• Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement à caractère significatif, postérieur à la clôture des comptes, n'est à mentionner.

• Résumé pluri-annuel des principales données

En K€	04-05	03-04	02-03	01-02	00-01
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	145 896	145 896	145 896	145 896	145 896
Nombre actions ordinaires	3 188 993	3 188 993	3 188 993	3 188 993	3 188 993
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires total hors taxes	8 100	7 034	8 431	10 344	8 890
<i>Dont France</i>	5 272	4 343	5 069	7 130	6 598
<i>Export</i>	2 828	2 691	3 362	3 214	2 292
<i>Dont Services</i>	8 100	7 034	8 431	10 344	8 890
Résultat avant impôts sociétés, intéressement et dotations aux amortissements et provisions	19 614	17 609	18 198	11 748	14 211
Résultat après impôts sociétés, intéressement et dotations aux amortissements et provisions	20 659	12 204	12 094	8 825	17 141
Résultat distribué	14 669	12 118	10 045	9 568	11 086
<b>Effectifs</b>					
Effectif moyen propre (1)	11	13	44	37	52
Masse salariale totale	1 002	950	1 374	1 531	2 247

(1) En nombre de personnes.

KPMG AUDIT  
Immeuble KPMG – 1, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex – France

VISAS 4  
Commissariat – 56, bd Gustave Flaubert  
63010 Clermont-Ferrand – France

## Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 30.06.2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30.06.2005, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin Clause & Cie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- > la justification de nos appréciations,
- > les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 06.10.2005

KPMG Audit  
Département de KPMG SA



Michel PIETTE  
Associé

- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillés dans les Notes 9 et 23 de l'annexe selon la méthode décrite dans la Note relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 30.06.2005.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

VISAS 4  
Commissariat



Claude AUBERT

KPMG AUDIT  
Immeuble KPMG – I, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex – France

VISAS 4  
Commissariat – 56, bd Gustave Flaubert  
63010 Clermont-Ferrand – France

## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30.06.2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### ■ Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Cession de créance par la société  
Groupe Limagrain Holding.

> Personnes concernées

Messieurs Gérard RENARD, François DELOCHE, François HEYRAUD, Jean-Denis POULET, Raoul FAURE, Jean-Paul FAURE et la société Groupe Limagrain Holding.

> Nature, objet et modalités

Dans le cadre de la restructuration financière de Flora Frey GmbH, la société Groupe Limagrain Holding a cédé à votre société, pour sa valeur nette comptable, la créance de 8 500 000 euros qu'elle détenait sur Flora Frey GmbH. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 23 juin 2005.

- Subvention accordée

> Personnes concernées

Messieurs Gérard RENARD, François DELOCHE, François HEYRAUD, Jean-Paul FAURE et la société Flora Frey GmbH.

> Nature, objet et modalités

Dans le cadre de la restructuration financière de la société Flora Frey GmbH, votre société a accordé à la société Flora Frey GmbH une subvention d'équilibre d'un montant de 8 000 000 euros. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 23 juin 2005.

### ■ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Créance non rémunérée

> Nature, objet et modalités

Le compte courant de 12 000 000 euros que votre société détient sur la société Flora Frey GmbH et qu'elle s'engage à capitaliser lors de la restructuration financière de la société Flora Frey GmbH est non rémunérée.

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 06.10.2005

KPMG Audit  
Département de KPMG SA



Michel PIETTE  
Associé

VISAS 4  
Commissariat



Claude AUBERT

## Honoraires des Commissaires aux Comptes, des Auditeurs et des membres de leurs réseaux

En euros	KPMG	VISAS 4
<b>Audit</b>		
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Total	541 725	15 500
<b>Audit</b>		
Missions accessoires	-	-
<b>Autres prestations</b>		
Juridique, fiscale, sociale	206 746	-
Technologies de l'information	-	-
Audit interne	-	-
Autres	18 270	-
Total	225 016	-
<b>Total</b>	<b>766 741</b>	<b>15 500</b>

## Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle

### RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

#### Première résolution

##### ■ Approbation des comptes sociaux annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30.06.2005 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2004-2005.

#### Deuxième résolution

##### ■ Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver lesdites conventions.

#### Troisième résolution

##### ■ Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 20 659 081,23 euros de la façon suivante :

Résultat net au 30.06.05	20 659 081.23 euros
Affectation à la réserve légale	1 032 954.06 euros
Résultat au 30.06.05 disponible	19 626 127.17 euros
Report à nouveau initial	13 636 660.78 euros
Dividendes à distribuer	15 466 616.05 euros
Report à nouveau final	17 796 171.90 euros

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés en report à nouveau.

Le dividende est fixé à 4,85 euros par action.

L'Assemblée Générale décide que la mise en paiement des dividendes interviendra au plus tard le 23.12.2005.

#### Quatrième résolution

##### ■ Approbation des comptes consolidés annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan consolidés de l'exercice clos le 30.06.2005 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2004-2005.

#### Cinquième résolution

##### ■ Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Gérard RENARD pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2008.

#### Sixième résolution

##### ■ Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur François HEYRAUD pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2008.



## Septième résolution

### ■ Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Denis POULET pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2008.

## Huitième résolution

### ■ Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Raoul FAURE pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2008.

## Neuvième résolution

### ■ Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur François DELOCHE pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2008.

## Dixième résolution

### ■ Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Daniel CHE-  
RON pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2008.

## Onzième résolution

### ■ Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire

Le mandat de VISAS 4 Commissariat, 56 boulevard Gustave-Flaubert à Clermont-Ferrand, arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2011.

## Douzième résolution

### ■ Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant

Le mandat de Monsieur Jacques RIVIÈRE étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Olivier DELARUE, 56 boulevard Gustave-Flaubert à Clermont-Ferrand, en tant que Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2011.

## Treizième résolution

### ■ Achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce d'une part, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que des instructions d'application d'autre part, à intervenir en bourse sur les actions de la société dans les conditions suivantes :

- > l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements, conformément à la réglementation en vigueur,
- > ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action Vilmorin Clause & Cie à la Bourse de Paris,
- > le prix maximum d'achat est fixé à 250 euros par action,
- > le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 315 000 actions représentant un engagement maximum éventuel de 78,75 millions d'euros.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 12 mois.

## Quatorzième résolution

### ■ Émission d'obligations ou autres titres de créance assimilés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 75 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- > fixer l'époque ou les époques d'émission,
- > déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée,
- > arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- > d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer à son Président ou à l'un de ses membres, en application de l'article L228-40 du Code de

Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 07.12.2004.

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### Quinzième résolution

#### ■ Modification de la valeur nominale des actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la proposition faite par le Conseil d'Administration de réduire le nominal des titres sans changer le montant du capital social, accepte de modifier la valeur nominale des actions de la société.

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au Conseil d'Administration pour réaliser cette opération au moment qu'il estimera opportun dans le respect des dispositions légales en vigueur et conformément aux exigences des autorités des marchés financiers.

La valeur nominale des actions sera divisée par trois, passant de 45,75 euros par action à 15,25 euros par action, à raison d'une action ancienne pour trois actions nouvelles. Le nombre de titres composant le capital social sera multiplié par trois et s'élèvera à 9 566 979 actions de 15,25 euros par action, soit un capital social inchangé de 145 896 429,75 euros.

En conséquence, les statuts seront modifiés sur décision du Conseil d'Administration comme il suit :

- Ancien texte

#### Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT QUARANTE CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT VINGT NEUF EUROS et SOIXANTE QUINZE CENTS (145 896 429,75 euros).

Il est divisé en TROIS MILLIONS CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE actions (3 188 993 actions) de QUARANTE CINQ EUROS et SOIXANTE QUINZE CENTS (45,75 euros) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

- Nouveau texte

## Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT QUARANTE CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT VINGT NEUF EUROS et SOIXANTE QUINZE CENTS (145 896 429,75 euros).

Il est divisé en NEUF MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX-NEUF actions (9 566 979 actions) de QUINZE EUROS et VINGT CINQ CENTS (15,25 euros) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les actions nouvelles, issues de la division d'actions anciennes continueront de disposer des mêmes droits antérieurs et notamment éventuellement du droit de vote double.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 12 mois.

## Seizième résolution

### ■ Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions de l'article L.225-129 du Code de Commerce :

**1°)** Délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum de 75 millions d'euros :

a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,

b) par voie d'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission et par distribution d'actions gratuites ou élévation du nominal des actions existantes,

c) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, compatibles avec les dispositions légales en vigueur, donnant accès au capital ; ces valeurs mobilières pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximum total de 75 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission,

d) par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au (c) ci-dessus émises simultanément,

e) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

**2°)** Décide que les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des actions, valeurs mobilières et bons visés au paragraphe 1°) auront, à titre irréductible, et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces valeurs mobilières.

La délégation donnée au paragraphe 1°) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières et des bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières et bons donnera droit, immédiatement ou à terme.

Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Il pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Il pourra, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions et valeurs mobilières, au choix :

> limiter, dans les conditions légales, l'émission au montant des souscriptions recueillies,

> ou répartir librement les actions ou les valeurs mobilières et les bons non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,

> ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement.

**3°)** Décide :

> qu'au montant de 75 millions d'euros fixé au paragraphe 1°) s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la société,

> qu'en cas d'incorporation de bénéfices, réserves ou de primes au capital, le montant de 75 millions d'euros fixé au paragraphe 1°) sera augmenté de façon à représenter après l'incorporation le même pourcentage du capital social qu'avant celle-ci,

> qu'en cas de distribution d'actions gratuites :

- celles de ces actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;
- les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues ; tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à cette vente dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

**4°)** Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi :

- a) pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe 1°), à l'effet notamment de :
  - > déterminer les dates et modalités des émissions,
  - > arrêter les prix et taux d'intérêt,
  - > fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur conversion, échange, remboursement et/ou rachat,
  - > procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
  - > apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation,
  - > et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur,
- b) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions sur présentation d'un bon, pour acheter en bourse ces bons, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,
- c) pour prélever sur le montant des primes afférentes à des augmentations de capital, les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente délégation de pouvoir, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément aux articles L.225-129-5 et L.225-136-1, alinéa 2 du Code de Commerce, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 07.12.2004.

## Dix-septième résolution

■ **Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions de l'article L.225-129 du Code de Commerce :

**1°)** Délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum de 75 millions d'euros :

- a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,
- b) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, compatibles avec les dispositions légales en vigueur, donnant accès au capital ; ces valeurs mobilières pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximum total de 75 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission,
- c) par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément,
- d) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

**2°)** Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1°) ci-dessus.

Il est précisé que les émissions visées au paragraphe 1°) ci-dessus, pourront, le cas échéant, être réalisées totalement ou partiellement sur le marché international.

Pour les émissions effectuées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra éventuellement conférer aux actionnaires pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons de souscription d'actions émis sans donner lieu à création des droits négociables et cessibles. Les actions, valeurs mobilières et bons non souscrits à l'issue du délai de priorité feront l'objet d'un placement public.

La délégation donnée au paragraphe 1°) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières et des bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières et bons donnera droit, immédiatement ou à terme.

**3°)** Décide que la somme revenant immédiatement ou à terme à la société, pour chaque action, valeur mobilière et bon émis en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1°) ci-dessus, devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ; cette moyenne sera éventuellement corrigée pour tenir compte de la différence de date de jouissance ; il est précisé que le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

**4°)** Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi :

a) pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe 1°), à l'effet notamment de :

- > déterminer les dates et modalités des émissions,
- > arrêter les prix et taux d'intérêt,
- > fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur conversion, échange, remboursement et/ou rachat,
- > procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- > apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation,
- > et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur,

b) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions sur présentation d'un bon, pour acheter en bourse ces bons, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,

c) pour prélever sur le montant des primes afférentes à des augmentations de capital, les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

En outre, l'Assemblée Générale :

**5°)** Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre de la délégation objet du paragraphe 1°) :

> pour le cas où une ou des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, émettrait :

a) des obligations à bons de souscription d'actions de votre société, ou,

b) d'autres valeurs mobilières dont la forme est compatible avec les lois en vigueur, donnant accès au capital de votre société.

> à procéder, en accord avec la ou les sociétés émettrices, à l'émission de ces obligations et autres valeurs mobilières ainsi qu'à l'émission des bons et actions correspondants de votre société.

L'Assemblée Générale décide que les paragraphes 2°), 3°) et 4°) de la présente résolution sont applicables à l'autorisation donnée dans le présent paragraphe.

**6°)** Autorise le Conseil d'Administration à faire usage, en tout ou en partie, dans le cadre des dispositions légales, de la délégation donnée au paragraphe 1°) ci-dessus, pour rémunérer des titres qui seraient apportés à votre société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de Commerce.

**7°)** Décide qu'au montant de 75 millions d'euros fixé au paragraphe 1°) alinéa a), s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la société.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente délégation de pouvoir, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément aux articles L.225-129-5 et L.225-136-1, alinéa 2 du Code de Commerce, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 07.12.2004.

## Dix-huitième résolution

### ■ Possibilité d'utiliser les seizième et dix-septième résolutions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration donne expressément pouvoir au Conseil d'Administration de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des seizième et dix-septième résolutions au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

La présente autorisation est conférée pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2006.

## Dix-neuvième résolution

### ■ Dispositions diverses Limitation du montant des émissions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que :

> les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons données aux seizième et dix-septième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ne pourront excéder un montant nominal total maximum de 75 millions d'euros auquel s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires par la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscription d'actions,

> le montant nominal total des émissions des valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les seizième et dix-septième résolutions ci-dessus ne pourra être supérieur à 75 millions d'euros ; sur ce montant s'imputera, le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en autres monnaies ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies.

## Vingtième résolution

### ■ Augmentation du capital social réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe. L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions nouvelles de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation sus-visées ne pourra être supérieur à un million d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,
- fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- déterminer les dates et modalités des émissions,
- arrêter les prix et conditions des émissions,
- fixer les montants à émettre,

- fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement des statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 07.12.2004.

## RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

### Vingt et unième résolution

#### ■ Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

## Responsabilité du document de référence

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, les résultats et les perspectives de la société ; elles ne comportent pas d'omission de nature en à altérer la portée.

Par ailleurs, la société a obtenu de ses Commissaires aux Comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.



Daniel CHÉRON  
Administrateur Directeur Général Délégué



# Table de concordance

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Sections / Rubriques	Pages		
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES</b>	30-33/42-43
1.1 Nom et fonction des responsables du document	136	<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	19/25-26
1.2 Attestation des responsables	136	<b>13. PERSPECTIVES</b>	6-7/18/23/78
<b>2. NOM ET ADRESSE DES CONTRÔLEURS LÉGAUX</b>	52	<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE</b>	49-51
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	8-10/15/21	<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	52/80
<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>	46-48/69-71	<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	50-51
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		<b>17. SALARIÉS</b>	
5.1 Histoire et évolution de la société	13-14	17.1 Effectif	15/21/93-94/122
> Raison sociale et nom de la société	63	17.2 Stock-options	58
> Lieu et numéro d'enregistrement	63	<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	50/58
> Date de constitution et durée de vie	63	<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	30-31/58/94
> Siège social et forme juridique	63	<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
> Événements importants dans le développement	17-18/22-23	> Informations financières historiques et états financiers, vérification des informations financières historiques annuelles	8-10/79/83-111/112-125/136
5.2 Investissements	15/21/30-31/48	> Politique de distribution des dividendes	7/57
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		> Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	N/A
6.1 Principales activités	11-12	<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
6.2 Principaux marchés	19/25-26/28	21.1 Capital social	58-59
6.3 Degré de dépendance, position concurrentielle	20/27/47-48	21.2 Acte constitutif et statuts	63
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	64-67	<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	48
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	31/47-48/99-100/118	<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS</b>	19-20/25
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	54
9.1 Situation financière	84-85/113	<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	17/64-67/78/87-88
9.2 Résultat d'exploitation	83/90-92/112		
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>			
10.1 Capitaux de l'émetteur	85/105-106/113/120		
10.2 Flux de trésorerie	86/114		
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	85/108-109/113/120-121		

**Agriculteur-multiplieur :**

Agriculteur spécialisé dans la multiplication de semences, soit la production de semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

**Amendement :**

Amélioration ou modification des caractères physiques d'un sol cultivé à l'aide de substances calcaires, de sable, d'humus ou de mélanges de terres.

**Biotechnologies :**

Sciences et techniques appliquées à la matière vivante.

**Chiffre d'affaires obtentions :**

Chiffre d'affaires réalisé à partir des variétés issues de la recherche de Vilmorin Clause & Cie.

**Enrobage :**

Technique consistant à recouvrir une semence d'une substance judicieusement mise au point en vue de protéger ou d'améliorer les performances de germination de cette semence.

**Fongicide :**

Produit ou technique dont l'emploi conduit à la destruction sélective des champignons pathogènes des plantes ou des animaux.

**Génome :**

Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

**Génomique :**

Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

**Germplasm :**

Terme anglais (Cf. patrimoine génétique).

**Hybridation :**

Méthode traditionnelle de sélection variétale. Elle consiste à réaliser des croisements entre plantes (parents) d'une même espèce afin d'obtenir une plante (hybride) porteuse de certains caractères des deux variétés initialement choisies. L'hybride est traditionnellement plus vigoureux que les deux parents.

**Hygrométrie :**

Étude et mesure du degré d'humidité de l'air.

**Lutte biologique :**

Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

**Lyophiliser :**

Soumettre à la dessiccation par congélation brutale (entre - 40°C et - 80°C) puis à la sublimation sous vide. Cette technologie préserve les composés les plus fragiles.

**Marquage moléculaire :**

Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

**Organoleptique :**

Qui a une action sur les organes des sens, en particulier sur le goût et l'odorat.

**Patrimoine génétique :**

Ensemble des gènes d'un organisme.

**Pelliculage (cf. enrobage) :**

Se dit de l'application d'un vernis spécial permettant de fixer par couches successives un certain nombre de produits choisis, rempart contre les maladies et les parasites. Le pelliculage se différencie de l'enrobage par l'épaisseur plus fine utilisée pour recouvrir la semence.

**Pollinisation :**

Chez une plante, flux de pollen d'un organe mâle vers un organe femelle par divers vecteurs (insectes : pollinisation entomophile, vent : pollinisation anémophile, etc.)

**Pureté variétale :**

Semences caractérisées par le même patrimoine génétique au sein d'une même variété.

**Ressources génétiques :**

Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

**Segmenter :**

Action de déterminer des groupes homogènes de clients selon des comportements d'achat.

**Sélection :**

Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs.

Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

**Sélection généalogique :**

Action de sélection par analyse des ascendants les plus pertinents à croiser en vue d'obtenir une descendance optimale.

**Séquençage :**

1. Analyse de l'ADN, consistant à déterminer la succession de toutes les bases qui composent une construction, un gène ou un génome.

2. Déchiffrement du génome lettre par lettre, ces lettres pouvant ensuite être associées en mots (les gènes).

**Substrat :**

Mélange (terre, sable, compost, etc.) sur lequel on fait des semis.

**Surgélation :**

Processus permettant de congeler très rapidement à très basse température une denrée périssable.

**Techno-semences :**

Ensemble des technologies physico-chimiques utilisées dans le but d'enrober ou de pelliculer des semences.

**Trade marketing :**

État d'esprit commun à des fabricants et à des distributeurs ayant pour objectifs de mieux satisfaire les besoins et attentes des consommateurs, d'améliorer leur rentabilité et leur position compétitive en tenant compte mutuellement de leurs contraintes et de leurs spécificités.

**Transgénèse :**

Technique permettant d'introduire un gène dans un génome.

**Sources :**

> *Tout sur les semences.*

GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants). Mai 2004. Ref : D0426

> [www.gnis-pedagogie.org](http://www.gnis-pedagogie.org)

> *Dictionnaire Hachette. Édition 2005*

> *Biotechnologies des sciences pour la vie. APBG (Association des Professeurs de Biologie Géologie), ADEBIO (Association pour le Développement des Biotechnologies), IFN (Institut Français pour la Nutrition), GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants), UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes).*

*Complément au bulletin Biologie Géologie n°4-01. CCAP n°55-630. Mai 2002*

> <http://lexicom.free.fr>

> *Interne. Vilmorin Clause & Cie*



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 09.11.2005, conformément à l'article 211-6 du règlement de l'AMF.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

## Rapports d'activités comptes consolidés de Vilmorin Clause & Cie et rapports des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2002-2003 et 2003-2004

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- > le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin Clause & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2002-2003 tels que présentés sur les pages 60 à 116 du document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 23.10.2003 sous le n° D03-1331 ;
- > le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin Clause & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2003-2004 tels que présentés sur les pages 80 à 135 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 02-11-2004 sous le n°D04-1457.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Vilmorin Clause & Cie, [www.vilmorinclause.com](http://www.vilmorinclause.com), et de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Vilmorin Clause & Cie

/ Siège Social : 4 quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Adresse postale : BP 1 - 63720 CHAPPES (France)

Tél. +33 (0)4 73 63 41 95 / Fax +33 (0)4 73 63 41 80 / [www.vilmorinclause.com](http://www.vilmorinclause.com)